

Cour des comptes



Chambres régionales
& territoriales des comptes

Formation commune à la Cour et aux chambres régionales des comptes
relative à une évaluation du revenu de solidarité active (RSA)

ANNEXE AU CAHIER TERRITORIAL

**TRAVAUX QUANTITATIFS
RÉALISÉS SUR LES BASES DE
DONNÉES DÉPARTEMENTALES**

Département du Pas-de-Calais

Octobre 2021

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
1 QUI SONT LES ALLOCATAIRES DU RSA DANS LES DÉPARTEMENTS ETUDIÉS : STATISTIQUES DESCRIPTIVES ET ESSAIS DE TYPOLOGIE..	5
1.1 Statistiques descriptives	5
1.1.1 Nombre de bénéficiaires du RSA dans le Pas-de-Calais.....	5
1.1.2 Qui sont les allocataires ?.....	6
1.1.3 Orientation et contractualisation	10
1.1.3.1 Bénéficiaires soumis aux droits et devoirs	10
1.1.3.2 Orientation des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs.....	11
1.1.3.3 Contractualisation.....	19
1.1.4 Étude de l'orientation et de la contractualisation des populations de primo- entrants	22
1.1.4.1 Primo-entrants à fin 2019.....	22
1.1.4.2 Primo-entrants des années antérieures : évolution des durées caractérisants l'accompagnement d'un bénéficiaire par les structures du Pas-de-Calais.....	23
1.2 Profils types.....	23
2 ÉTUDES DE TRAJECTOIRES DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA.....	26
2.1 Vue d'ensemble.....	26
2.2 Génération entrée au 1 ^{er} trimestre 2014 : quatre groupes de trajectoires.....	30
2.2.1 Groupe de sorties rapides et sans contractualisation (53 % de la génération)..	32
2.2.2 Groupe de peu de sorties et ne contractualisant pas (18 % de la génération)..	33
2.2.3 Groupe 3 : contrat d'insertion et peu de sorties (15 %).....	35
2.2.4 Groupe 4 : PPAE & sorties lentes (14 %).....	36
2.2.5 Comparaison des motifs de sortie et des caractéristiques des individus de chacun de ces deux groupes	38
2.3 Étude comparative des « primo-entrants » et des « anciens » parmi la génération du 1 ^{er} trimestre 2014.....	39
2.3.1 La cohorte des « primo-entrants ».....	41
2.3.2 La cohorte des « anciens »	44
3 ANNEXES	48

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'évaluation du revenu de solidarité active (RSA) qu'elle a décidé de réaliser, la formation commune à la Cour et aux Chambres régionales des comptes a retenu le principe de conduire ses travaux à partir d'investigations au niveau national, et de les compléter par l'exploitation des données de gestion d'une sélection d'acteurs locaux, au niveau départemental.

Ces analyses territoriales permettent de rendre compte du fonctionnement effectif du RSA, dispositif placé sous la responsabilité des départements, et de prendre la mesure de la variété des situations pouvant exister sur le territoire national. Un échantillon de neuf départements a été retenu : Allier, Aude, Gironde, Ille-et-Vilaine, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Seine-Saint-Denis, Martinique et Réunion.

Le présent document restitue les travaux quantitatifs d'exploitation des bases de données départementales du Département du Pas-de-Calais. Les données sollicitées par la juridiction pour conduire ces analyses proviennent de deux sources : des fichiers annuels des CAF et MSA consolidés au 31 décembre de chaque année ; des fichiers de données mensuels issus d'extractions réalisées dans les bases de gestion des Départements. Ces fichiers (quatre par mois, soit 48 fichiers par an pour chaque année de la période étudiée entre 2013 et 2019), résultent de quatre requêtes principales dans lesquelles sont imbriquées environ trente requêtes secondaires.

Si l'ensemble des données n'a pas pu être fourni par tous les Départements, tous ont pu produire un cœur de données socles permettant la réalisation des travaux projetés.

Les objectifs principaux du traitement des données obtenues sont les suivants :

1. définir des profils type de bénéficiaires (des « visages ») ;
2. caractériser les trajectoires des différentes catégories de bénéficiaires et réaliser une typologie des trajectoires types ;
3. identifier les principaux déterminants de ces trajectoires types.

Répondre à ce dernier objectif doit permettre d'apprécier l'efficacité des politiques d'insertion et de mesurer le poids de plusieurs types de variables (d'accompagnement ; individuelles ; territoriales) sur la sortie, ou non sortie, du dispositif.

Le présent document présente dans un premier temps les principales caractéristiques des bénéficiaires du RSA, les modalités de leur prise en charge et de leur accompagnement, et en établit une typologie (partie 1). Il offre ensuite une analyse détaillée de leur trajectoire dans le dispositif (partie 2).

1 QUI SONT LES ALLOCATAIRES DU RSA DANS LES DÉPARTEMENTS ETUDIÉS : STATISTIQUES DESCRIPTIVES ET ESSAIS DE TYPOLOGIE

1.1 Statistiques descriptives

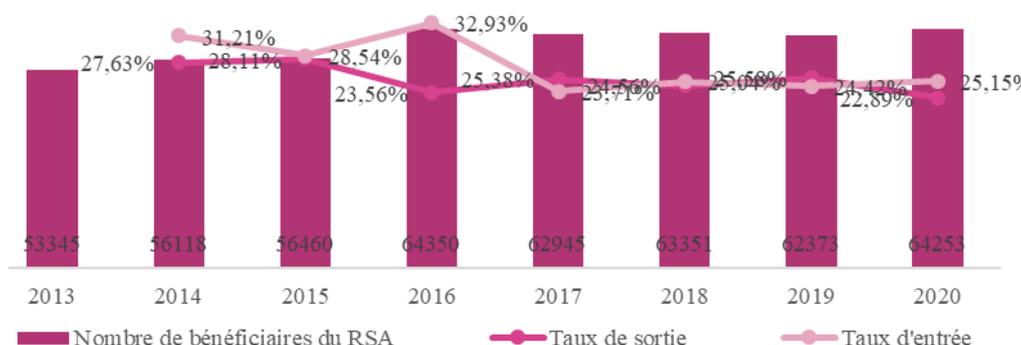
L'étude est centrée sur les bénéficiaires du RSA socle. Il faut donc éliminer les bénéficiaires du RSA activité dans les bases de données. L'information est disponible dans le Pas-de-Calais et il est donc possible de produire des analyses basées sur toute la période étudiée.

Dans la plupart des départements les données 2020 ne sont pas encore disponible, l'étude a donc été conduite ici sur la population 2019 dans un souci d'uniformité même si sur les analyses d'évolution l'année 2020 apparaît aussi à titre informatif.

1.1.1 Nombre de bénéficiaires du RSA dans le Pas-de-Calais

Fin 2019, 62 373 personnes bénéficient d'un droit ouvert et versable au revenu de solidarité active dans le Pas-de-Calais. Le nombre de bénéficiaires a connu une croissance importante de 17 % entre 2013 et 2020, croissance non linéaire sur la période : après une forte augmentation observée entre 2015 et 2016, le nombre de bénéficiaires est resté stable les années suivantes.

Graphique n° 1 : Évolution des taux d'entrée et de sortie de la population de bénéficiaires du RSA socle du Pas-de-Calais de décembre 2013 à décembre 2020



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Le taux d'entrée est la proportion de personnes présentes une année qui ne l'était pas l'année précédente et le taux de sortie est la proportion de personnes présentes une année qui ne l'est plus l'année suivante (on ne dispose donc pas des taux d'entrée et sortie 2013 et 2020). En 2014 et en 2016, les taux d'entrées sont nettement supérieurs aux taux de sortie (le différentiel atteint 9,5 points en 2016), ce qui explique l'augmentation du nombre de

bénéficiaires sur cette période. Ils s'alignent ensuite, après une baisse du taux d'entrée observée en 2017, ce qui explique la stabilité du nombre de bénéficiaires évoquée ci-dessus.

Une première analyse pourrait laisser penser que des taux d'entrée et de sortie représentant systématiquement plus d'un quart de la population permettent le renouvellement de cette dernière en quatre ans mais en réalité, les dynamiques de flux affectent de manière très différenciée les bénéficiaires et une partie d'entre eux reste longtemps à l'écart de ces mouvements. Sur les 62 373 bénéficiaires en 2019, 15 928 sont présents dans le dispositif en continu pendant la durée de l'étude (2013-2019), soit 24,7 % des bénéficiaires. De même, 21 791 des bénéficiaires fin 2019 étaient déjà présents dans le dispositif à sa création, soit 33,9 % des bénéficiaires, et 9 021 bénéficiaires sont présents de la création du dispositif à 2019 en continu, soit 14,0 % des bénéficiaires.

1.1.2 Qui sont les allocataires ?

Comme à l'échelle nationale, la majorité des allocataires sont des femmes dont la grande majorité vit seule. Les proportions d'individus âgés de moins de 30 ans ou de plus de 50 ans sont équivalentes et significatives (24 % chacune). Sept allocataires sur dix sont célibataires.

Le niveau de qualification n'est disponible que pour une minorité des neuf départements sollicités mais l'est pour le Pas-de-Calais. Les allocataires sans formation ne représentent que 31 % de l'ensemble (contre 59 % pour le Bas-Rhin et 62 % pour l'Allier). En revanche, les diplômés du secondaire ne représentent que 5 % des bénéficiaires (contre respectivement 19 % et 22 % pour le Bas-Rhin et la Gironde).

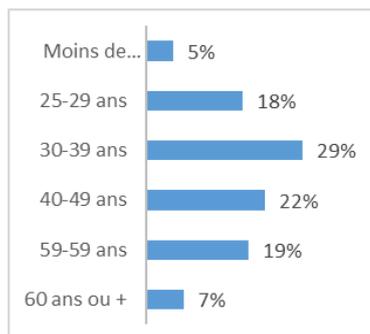
Tableau n° 1 : Caractéristiques des allocataires (moyenne mensuelle 2016-2019)

Moyenne mensuelle, 2016-2019		Pas-de-Calais
Genre	Femme	58 %
	Homme	42 %
Age	Moins de 25 ans	7 %
	25-29 ans	17 %
	30-39 ans	30 %
	40-49 ans	22 %
	50-59 ans	18 %
	60 ans et plus	6 %
Situation familiale	Personne seule	67 %
	Couple	33 %
Niveau de qualification	Niveau I/II : enseignement supérieur	2%
	Niveau III : BAC + 2	3%
	Niveau IV : BAC ou équivalent	13%
	Niveau V : CAP/BEP	48%
	Formation courte (max 1 mois)	3%
	Absence de formation (VI, Vbis, VII)	31%
Difficultés de logement	Aucune difficulté	82%
	Logement insalubre ou indécent	6%
	Logement surpeuplé	6%
	Impayé de loyer ou de remboursement	4%
	Fin de bail	1%
	Expulsion	1%
	Logement géographiquement éloigné	1%
	Logement géographiquement isolé ou sans transport collectif	0%
Zonage infra-départemental (CLI)	Territoire de Lens Liévin	24%
	Territoire de l'Artois	20%
	Territoire du Calais	13%
	Territoire du Boulonnais	11%
	Territoire d'Hénin Carvin	10%
	Territoire de l'Arrageois	9%
	Territoire de l'Audomarois	7%
	Territoire du Montreuillois	5%
	Territoire du Ternois	2%
Nombre d'allocataires (droits ouverts & versable)	Décembre 2016	68 491
	Décembre 2019	63 254

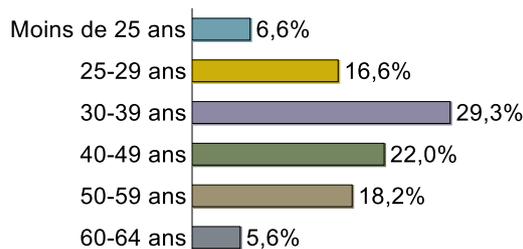
Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

La population des bénéficiaires du RSA est essentiellement répartie dans des tranches d'âges qui correspondent à la population active et qui sont donc logiquement surreprésentées par rapport à la moyenne nationale. En particulier la tranche d'âge 30-39 ans représente 29,3 % des bénéficiaires fin 2019 tandis qu'elle ne représente que 12 % de la population française. Mais comparée à la structure par âge des bénéficiaires du RSA au niveau national, celle du Pas-de-Calais ne fait pas apparaître de caractéristique particulièrement remarquable.

Graphique n° 2 : Comparaison de la distribution de l'âge des bénéficiaires du RSA en France et dans le Pas-de-Calais



Graphique 2.a Distribution de l'âge dans la population de RSA en France en décembre 2018



Graphique 2.b Distribution de l'âge dans la population de bénéficiaires du RSA du Pas-de-Calais en décembre 2019

Source : 3.a Panorama DREES minimas sociaux et prestations sociales édition 2010
3.b Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

En revanche l'étude de cette répartition dans le temps fait apparaître un vieillissement de la population de bénéficiaires du RSA dans le Pas-de-Calais. En effet, les proportions des bénéficiaires de moins de 25 ans et de la tranche d'âge 25-29 ans sont de 10,5 % et 19,7 % respectivement en 2013 et diminuent jusqu'à 6,6 % et 16,6 %, soit une diminution cumulée de sept points au bénéfice des catégories 60-65 ans et 65 ans et plus qui gagnent trois et deux points respectivement.

Graphique n° 3 : Distribution des situations familiales dans la population d'allocataires du RSA en France fin 2018 et d'allocataires du Pas-de-Calais en décembre 2019

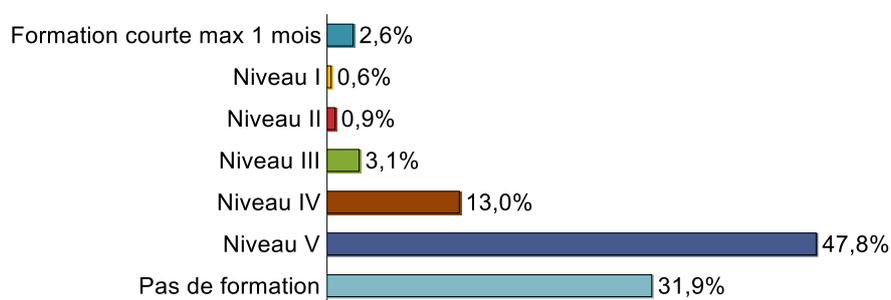


Source : Panorama DREES minimas sociaux et prestations sociales édition 2019 & Juridictions financières, d'après données Pas-de-Calais

La répartition entre les personnes seules et les personnes membres d'un foyer est relativement proche de la répartition nationale, même si les personnes célibataires sont légèrement sous-représentées (81,8 % contre 86 %). Les données ne permettent pas d'avoir une analyse plus fine de la situation familiale et notamment de la présence de personnes à charge ou non, qui peut avoir des conséquences importantes sur l'accès à l'emploi. Cette répartition se retrouve aussi dans la proportion d'allocataire puisque 84,7 % des bénéficiaires sont des allocataires tandis que 15,3 % sont des conjoints d'allocataires.

Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes parmi les bénéficiaires du RSA du Pas-de-Calais car elles représentent 58,2 % de la population, une proportion qui est restée stable pendant la période étudiée.

Graphique n° 4 : Distribution des niveaux de qualification dans la population de bénéficiaires du RSA du Pas-de-Calais de 2019



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Point méthodologique : L'information n'est disponible que pour 14,6 % des allocataires

La distribution des niveaux de qualification est restée stable au fil de l'étude.

Le département a produit des informations complémentaires sur les bénéficiaires : 10,1 % sont accompagnés par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et 26,3 % résident dans un quartier prioritaire. Pour 14,7 % des bénéficiaires, une situation de logement est indiquée : pour 81,3 % des bénéficiaires pour lesquels l'information est connue, aucune difficulté particulière n'est mentionnée mais pour 5,9 % d'entre eux le logement est surpeuplé, il est insalubre pour 6,4 % des bénéficiaires et 3,6 % de ces bénéficiaires ont des loyers impayés.

1.1.3 Orientation et contractualisation

Dans le Pas-de-Calais, d'après les données du Département, les bénéficiaires soumis aux droits devoirs représentent 97 % des allocataires (poids sensiblement équivalent au 99 % mesuré au niveau national en 2019 par la DREES). 65 % des bénéficiaires orientés le sont vers un accompagnement social (qualificatif utilisé par le Département : solidarité), 35 % vers un accompagnement professionnel (assuré par Pôle Emploi pour 27 % d'entre eux).

Tableau n° 2 : Accompagnement et contractualisation, tableau d'ensemble

Moyenne mensuelle, 2016-2019		Pas-de-Calais
Soumis droit et devoirs	Oui	97%
	Non	3%
Type d'orientation	Orientation solidarité	65%
	Orientation insertion professionnelle	8%
	Pôle emploi	27%
Contrat en cours (parmi les allocataires SDD)	aucun contrat	43%
	CER en cours	30%
	PPAE	27%

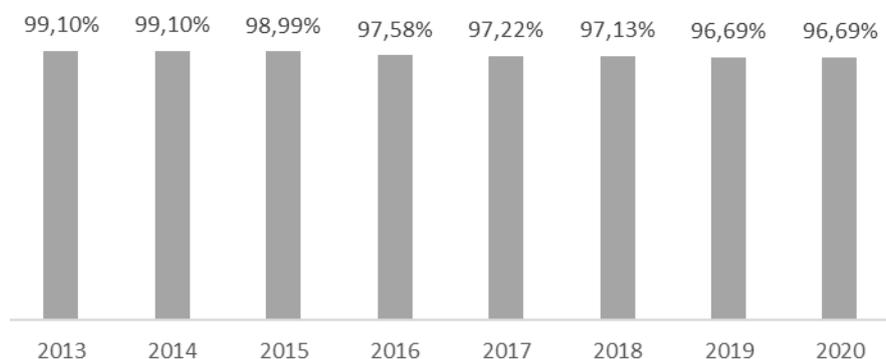
Précisions méthodologiques : les calculs ci-dessus sont des moyennes mensuelles sur l'ensemble des allocataires du RSA sur la période 2016-2019. Soumis droit et devoir : variable SDD/Non SDD ramené à l'ensemble. CER en cours : selon les Départements les variables CER, CI et/ou CUI sont disponibles. « CER en cours » comptabilise le nombre d'allocataires qui, un mois donné, ont un CER (qu'il soit annoté CER ou renseigné au travers de CI et CUI). En l'absence de CER un mois donné pour un allocataire alors il est annoté « non ».

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

1.1.3.1 Bénéficiaires soumis aux droits et devoirs

Fin 2019, 62 373 personnes sont bénéficiaires du RSA dans le Pas-de-Calais. Parmi elles 60 309 sont soumises aux droits et devoirs, soit 96,7 % des bénéficiaires. Cette proportion est le résultat d'une légère décroissance tout au long de la période étudiée.

Graphique n° 5 : Évolution de la proportion de bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs dans le Pas-de-Calais



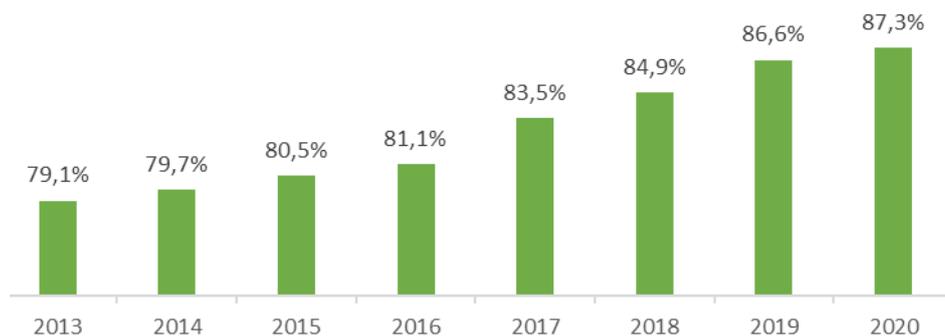
Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

1.1.3.2 Orientation des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs

1.1.3.2.1 Taux d'orientation

86,6 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs en décembre 2019 sont orientés. Ce taux d'orientation est supérieur à 83,6 % pour les trois quarts des communes du Pas-de-Calais, à 86,7 % pour la moitié et un quart des communes ont un taux d'orientation supérieur à 90,8 %. En particulier ce taux est de 91,4 % à Calais, de 93,3 % à Boulogne-sur-Mer mais n'est que de 80,6 % à Lens et 79,2 % à Hénin-Beaumont.

Graphique n° 6 : Évolution du taux d'orientation dans la population de bénéficiaires soumis aux droits et devoirs du RSA



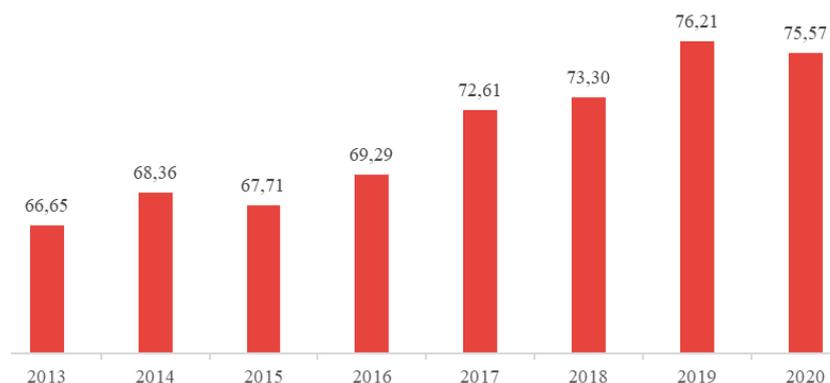
Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Le taux d'orientation, calculé comme la proportion des allocataires en décembre d'une année pour lesquels un référent d'accompagnement ou une date de début d'orientation est indiqué par les données départementales, connaît une croissance très importante sur la période

étudiée. Il croît en effet de 9 % entre 2013 où 79,1 % des bénéficiaire sont orientés et 2019 où 86,6 % des bénéficiaires sont orientés.

Le taux d'orientation en flux, qui est la proportion de personnes entrées au RSA au cours d'une année qui sont orientées en décembre de cette même année, permet d'amener une information complémentaire sur la manière de traiter l'orientation par le département.

Graphique n° 7 : Évolution du taux d'orientation en flux de la population de bénéficiaires soumis aux droits et devoirs du RSA dans le Pas-de-Calais



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Le taux d'orientation en flux est calculé sur la population des personnes entrées dans l'année en cours. Par exemple 69,29 % des personnes qui sont entrées au RSA en 2016 (pas nécessairement pour la première fois) sont orientés en décembre 2016. Ce dernier graphique montre une tendance à l'amélioration du processus du processus d'orientation sur les flux entrants de bénéficiaires depuis 2013. Le taux d'orientation en flux est logiquement plus faible car les personnes rentrées au RSA en fin d'année n'ont pas le temps d'être orientées et ont un impact plus important car l'échantillon est plus réduit. Le taux d'orientation en flux augmente plus lentement que le taux d'orientation global, ce qui pourrait indiquer que les services du département ne priorisent pas les personnes arrivées plus récemment dans le dispositif.

Tableau n° 3 : Taux d'orientation en fonction de l'âge ou de l'ancienneté dans le dispositif

	Non orienté	Orienté			Non orienté	Orienté	
Moins de 25 ans	15,4%	84,6%		Moins de 6 mois	27,8%	72,2%	5110
25-29 ans	12,8%	87,2%	8724	6 mois à moins de 1 an	18,9%	81,1%	
30-39 ans	10,9%	89,1%	15645	1 an à moins de 2 ans	13,7%	86,3%	7072
40-49 ans	11,4%	88,6%	11698	2 ans à moins de 5 ans	11,5%	88,5%	12657
50-59 ans	13,7%	86,3%	9585	5 ans à moins de 10 ans	10,2%	89,8%	11218
60-64 ans	26,2%	73,8%		Plus de 10 ans	8,6%	91,4%	12418
65 ans et plus	30,9%	69,1%					

Part des personnes orientées selon les catégories d'âges

Part des personnes orientées selon les tranches d'ancienneté

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

L'ancienneté est directement corrélée avec le taux d'orientation, ce qui semble cohérent avec l'interprétation du taux d'orientation en flux. En effet, si les services du département traitent les dossiers dans leur ordre d'arrivée il est logique que le taux d'orientation augmente avec l'ancienneté.

Pour la grande majorité de la population, dont l'âge est compris entre 25 et 59 ans l'âge n'est pas fortement corrélé avec le taux d'orientation. En revanche les moins de 25 ans sont moins orientés que la moyenne de la population, tout comme les plus de 60 ans.

Graphique n° 8 : Taux d'orientation en fonction de la situation familiale dans le dispositif du Pas-de-Calais

	Non orienté	Orienté	
Célibataire	12,3%	87,7%	37457
Vie commune	15,8%	84,2%	14800

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Les personnes célibataires sont plus orientées que les personnes en couple. Les femmes sont plus orientées que les hommes, ce qui va dans le sens de cette hypothèse (87,0 % contre 86,1 %).

Graphique n° 9 : Taux d'orientation en fonction de la situation familiale dans le dispositif du Pas-de-Calais

	Non orienté	Orienté	
Non réponse	15,4%	84,6%	43470
Formation courte max 1 mois	0,9%	99,1%	
Niveau I	1,9%	98,1%	
Niveau II	1,2%	98,8%	
Niveau III	0,4%	99,6%	
Niveau IV	1,9%	98,1%	
Niveau V	1,7%	98,3%	
Pas de formation	1,5%	98,5%	

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Point méthodologique : L'information n'est disponible que pour 14,6 % des bénéficiaires

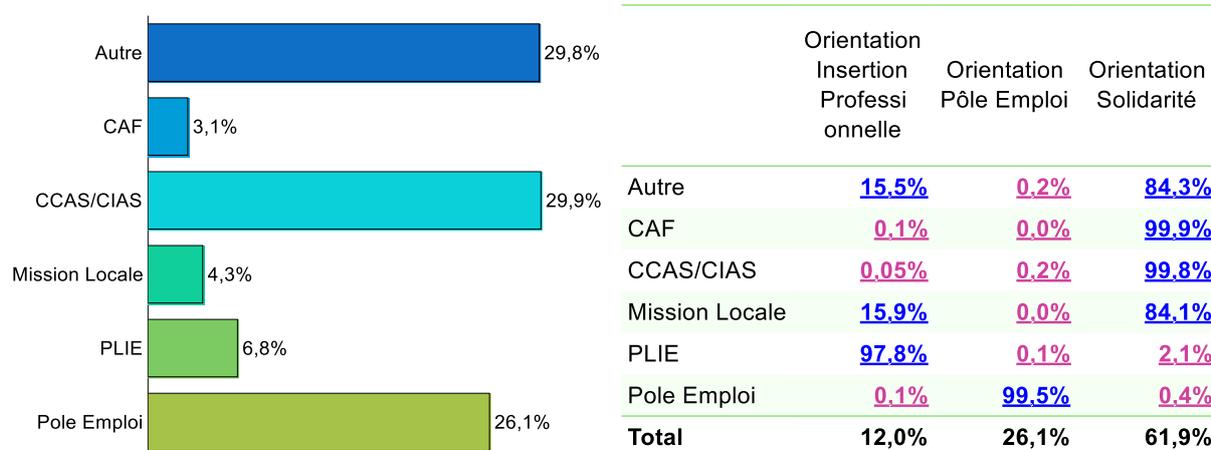
Les taux d'orientation sont très élevés pour les personnes dont le niveau de qualification est connu, ce qui rend impossible l'observation d'une tendance nette parmi ces bénéficiaires.

Les personnes résidant en quartier prioritaire sont plus orientées que la moyenne (88,8 % d'orientation pour les 26,3 % de bénéficiaires résidant en quartier prioritaire). Enfin les personnes accompagnées par les MDPH sont plus souvent orientées que la moyenne avec un taux d'orientation de 88,6 %.

1.1.3.2.2 Organisme référent

L'accompagnement du bénéficiaire est confié à un référent unique, qui peut par exemple être un travailleur social, un conseiller d'insertion ou un conseiller de Pôle emploi. Le rôle du référent est de coordonner les actions mises en place pour une meilleure insertion sociale ou professionnelle selon les cas. Dans le graphique n°10, la répartition de l'orientation par type de structure référente est calculée par rapport au total des personnes orientées en 2019.

Graphique n° 10 : Répartition par structure référente des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs et orientés et type d'accompagnement proposé par chaque structure, 2019



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Point méthodologique : L'information n'est disponible que pour 95,9 % des bénéficiaires orientés

33,2 % des bénéficiaires sont orientés vers un accompagnement social proposé par les centres communaux et intercommunaux d'action sociale et par les CAF. Les missions locales accompagnent 4,3 % des bénéficiaires orientés et proposent plusieurs types d'accompagnement (84,1 % des bénéficiaires dont les missions locales sont la structure référente y reçoivent un accompagnement social).

26,1 % des bénéficiaires sont orientés vers Pôle Emploi et 6,8 % vers les PLIE, soit 32,9 % de bénéficiaires orientés vers un accompagnement pour une réinsertion professionnelle. Le département confie une importante partie des accompagnements à diverses structures et associations, qui proposent en grande majorité un accompagnement social.

Graphique n° 11 : Évolution de la répartition par structure référente des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs et orientés.



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Dans l'ensemble la répartition de l'orientation des bénéficiaires soumis aux droits et devoirs a peu évolué mais il apparaît toutefois qu'une importance croissante a été accordée aux diverses structures qui maillent le territoire.

Tableau n° 4 : Répartition par structure référente et en fonction de leur âge des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs et orientés

	Autre	CAF	CCAS/ CIAS	Mission Locale	PLIE	Pole Emploi
Moins de 25 ans	32,9%	13,8%	14,7%	26,9%	1,2%	10,6%
25-29 ans	28,5%	4,1%	20,7%	9,8%	10,3%	26,5%
30-39 ans	28,5%	3,2%	28,4%	1,9%	8,7%	29,4%
40-49 ans	30,5%	1,4%	33,8%	0,4%	6,7%	27,1%
50-59 ans	31,0%	0,2%	38,3%	0,4%	3,9%	26,2%
60-64 ans	28,0%	0,2%	45,0%	0,5%	2,2%	24,1%
65 ans et plus	41,8%	15,5%	21,0%	13,9%	0,9%	7,0%

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Les moins de 25 ans sont orientés en priorité vers les missions locales qui leur sont dédiées et dans les diverses structures qui travaillent avec le département car une partie d'entre elles sont spécialisées dans l'accompagnement des jeunes.

Plus l'âge augmente plus l'accompagnement proposé est social, comme l'atteste l'évolution de la proportion de personnes orientées vers les CCAS/CIAS.

Les personnes les plus âgées sont en grande majorité orientées vers des accompagnements sociaux. On peut supposer qu'ils sont aussi orientés vers des structures qui se spécialisent dans leur accompagnement.

Tableau n° 5 : Répartition par structure référente et en fonction de leur ancienneté des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs et orientés

	Autre	CAF	CCAS/ CIAS	Mission Locale	PLIE	Pole Emploi
Moins de 6 mois	50,6%	2,8%	16,3%	4,2%	8,8%	17,3%
6 mois à moins de 1 an	26,2%	5,0%	25,3%	6,9%	11,5%	25,1%
1 an à moins de 2 ans	25,3%	4,3%	25,6%	6,2%	10,0%	28,6%
2 ans à moins de 5 ans	25,5%	3,8%	27,1%	5,9%	8,4%	29,2%
5 ans à moins de 10 ans	29,2%	2,8%	30,7%	3,7%	4,9%	28,8%
Plus de 10 ans	30,0%	1,4%	41,8%	1,1%	2,8%	22,9%

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Les personnes dont l'ancienneté est inférieure à 6 mois sont en majorité orientées vers les différentes structures réunies sous le label « Autres ». L'ancienneté est directement corrélée avec un accompagnement social proposé par les CCAS/CIAS. La proportion de personnes

orientées vers Pôle Emploi est relativement équivalente dans les différentes tranches d'ancienneté entre six mois et dix ans (comprise entre 25,1 % et 30,2 %). Elle est en revanche plus faible pour les plus récents et les plus anciens dans le dispositif.

Tableau n° 6 : Répartition par structure référente et fonction de leur genre des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs

	Autre	CAF	CCAS/ CIAS	Mission Locale	PLIE	Pole Emploi
Femme	31,2%	5,3%	34,8%	5,0%	4,6%	19,2%
Homme	27,9%	0,03%	23,1%	3,3%	9,9%	35,7%

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Les femmes sont plus orientées vers les services sociaux que les hommes, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'une part importante des femmes a des enfants à charge, ce qui représente un important frein à l'emploi qui nécessite un premier accompagnement social.

Tableau n° 7 : Répartition par structure référente et fonction de leur situation familiale des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs

	Autre	CAF	CCAS/ CIAS	Mission Locale	PLIE	Pole Emploi
Célibataire	28,7%	3,7%	30,2%	3,3%	6,9%	27,1%
Vie commune	32,5%	1,5%	29,1%	6,6%	6,5%	23,7%

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Il est difficile d'observer une tendance nette sur l'orientation des bénéficiaires en fonction de leur situation familiale car la granularité de ces situations n'est pas assez fine.

Tableau n° 8 : Répartition par structure référente et fonction de leur niveau de qualification des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs

	Autre	CAF	CCAS/ CIAS	Mission Locale	PLIE	Pole Emploi	
Formation courte max 1 mois	22,7%	4,5%	41,8%	2,7%	10,0%	18,2%	220
Niveau I	33,3%	0,0%	41,2%	0,0%	11,8%	13,7%	51
Niveau II	23,8%	0,0%	36,9%	3,6%	11,9%	23,8%	84
Niveau III	25,1%	2,5%	36,6%	2,2%	12,9%	20,8%	279
Niveau IV	25,3%	3,1%	34,4%	6,7%	11,2%	19,4%	1140
Niveau V	27,0%	2,7%	39,2%	7,4%	9,2%	14,7%	4203
Pas de formation	31,1%	2,9%	45,1%	6,5%	4,0%	10,3%	2779

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Point méthodologique : L'information n'est disponible que pour 14,6 % des bénéficiaires

Les personnes n'ayant pas de formations sont peu orientées vers l'emploi. De manière moins nette les personnes possédant un diplôme de niveau V (ancien barème) sont plus souvent orientées vers les différents types d'accompagnements sociaux. Les effectifs sont trop faibles pour être interprétés dans le cas des niveaux de qualification III et plus.

Tableau n° 9 : Répartition par structure référente et fonction du quartier de résidence des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs

	Autre	CAF	CCAS/ CIAS	Mission Locale	PLIE	Pole Emploi
Non prioritaire	31,1%	3,0%	28,2%	4,2%	6,8%	26,7%
Quartier Prioritaire	26,3%	3,4%	34,5%	4,6%	6,9%	24,3%

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Les personnes venant de quartiers prioritaires sont plus orientées vers des accompagnements sociaux, ce qui confirme assez logiquement la plus grande présence de situations sociales dégradées dans ces quartiers.

Tableau n° 10 : Répartition par structure référente et en fonction de la reconnaissance d'une situation de handicap par les MDPH des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs

	Autre	CAF	CCAS/ CIAS	Mission Locale	PLIE	Pole Emploi
Non	29,8%	3,3%	29,4%	4,6%	7,1%	25,8%
Oui	30,2%	1,0%	34,1%	1,7%	4,4%	28,5%

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Il est étonnant de ne pas voir se dégager de tendance nette dans l'orientation en fonction de la reconnaissance par les MDPH d'une situation de handicap des bénéficiaires, puisqu'ils sont orientés en majorité vers Pôle Emploi et les CCAS/CIAS, qui ne sont pas des structures spécialisées. Il est possible qu'au contraire ces grosses structures disposent de filières d'accompagnements spécialisées qui expliquent ces taux d'orientation.

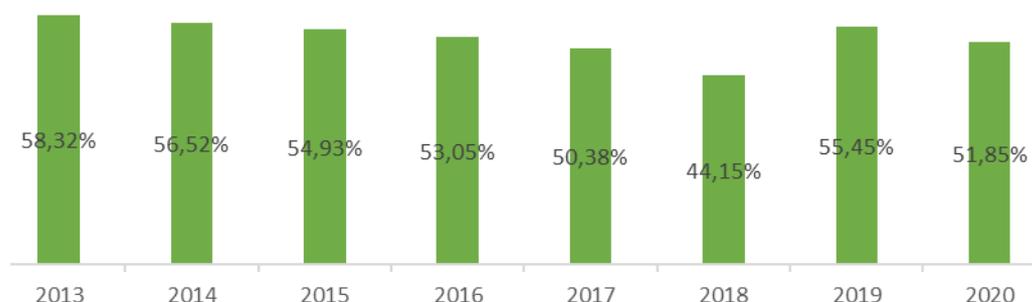
1.1.3.3 Contractualisation

Une fois orienté, le bénéficiaire établit avec le référent un plan d'action à mener, qui prend la forme d'un contrat d'engagements réciproques ou, si le référent est un conseiller de Pôle emploi, un projet personnalisé d'accès à l'emploi. Ce contrat énumère les actions à mettre en œuvre dans le cadre du parcours d'insertion du bénéficiaire.

1.1.3.3.1 Taux de contractualisation

Fin 2019, 55,5 % des bénéficiaires orientés vers une autre structure que Pôle Emploi ont un CER. Ce taux a connu une décroissance régulière entre 2013 et 2017 avant de connaître des fluctuations importantes. En effet, en 2018 la valeur du taux de contractualisation a chuté abruptement à 44 % avant de monter à 55 % puis de redescendre à 52 %. Ces très fortes variations sont surprenantes au vu de la monotonie de la décroissance observée entre 2013 et 2016.

Graphique n° 12 : Évolution de la proportion des bénéficiaires du RSA orientés vers une structure autre que Pôle Emploi qui ont un CER



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Afin de mieux comprendre cette évolution il est aussi possible de calculer l'évolution du taux de contractualisation en flux qui amène une information différente. En effet le calcul est dans ce cas réalisé uniquement sur la population entrée dans l'année même, autrement dit c'est la proportion de bénéficiaires qui débutent un CER dans la même année civile que leur arrivée au RSA.

Graphique n° 13 : Évolution du taux de contractualisation en flux des bénéficiaires du RSA primo-entrants en 2019 orientés vers une structure autre que Pôle Emploi



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Le taux de contractualisation en flux est légèrement moins élevé que le taux de contractualisation global entre 2013 et 2014, ce qui peut signifier que le département traite les dossiers dans leur ordre d'arrivée. En revanche le taux de contractualisation devient plus élevé que le taux de contractualisation global à partir de 2015 car il ne connaît pas la même décroissance monotone. Cela peut signifier que les bénéficiaires ayant contractualisé sortent plus du dispositif que les autres.

Tableau n° 11 : Taux de contractualisation par structure référente d'accompagnement

	Non	Oui	
Autre	<u>47,1%</u>	<u>52,9%</u>	7079 7941
CAF	<u>36,0%</u>	<u>64,0%</u>	
CCAS/CIAS	<u>40,8%</u>	<u>59,2%</u>	6155 8924
Mission Locale	<u>47,4%</u>	<u>52,6%</u>	
PLIE	<u>52,0%</u>	<u>48,0%</u>	
Pole Emploi			

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Les taux de contractualisation sont plus importants pour les CAF et les CCAS/CIAS. Les missions locales, PLIE et autres structures présentent des taux de contractualisation proche de la moyenne quoique légèrement inférieurs.

Tableau n° 12 : Taux de contractualisation des bénéficiaires du RSA orientés vers une structure autre que Pôle Emploi en fonction de leur âge et ancienne té dans le dispositif

	Non	Oui			Non	Oui	
Moins de 25 ans	36,2%	63,8%			Moins de 6 mois	56,7%	43,3%
25-29 ans	38,3%	61,7%			6 mois à moins de 1 an	40,6%	59,4%
30-39 ans	41,1%	58,9%	4431	6345	1 an à moins de 2 ans	42,2%	57,8%
40-49 ans	40,6%	59,4%		4891	2 ans à moins de 5 ans	40,6%	59,4%
50-59 ans	53,3%	46,7%			5 ans à moins de 10 ans	41,4%	58,6%
60-64 ans	84,4%	15,6%			Plus de 10 ans	48,0%	52,0%
65 ans et plus	50,9%	49,1%					

Taux de contractualisation des bénéficiaires du RSA orientés vers une structure autre que Pôle Emploi par tranche d'âge

Taux de contractualisation des bénéficiaires du RSA orientés vers une structure autre que Pôle Emploi par tranche d'ancienneté

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Il apparaît très nettement que l'âge est inversement corrélé avec le taux de contractualisation, ce qui peut être le signe d'une priorité accordée par les structures référentes de l'accompagnement aux population les plus jeunes, qui sont soit plus proches de l'emploi soit dans les situations sociales les plus compliquées, qui nécessitent le plus un accompagnement social.

L'interprétation est moins évidente dans le cas de l'ancienneté. En effet, le taux de contractualisation des bénéficiaires dont l'ancienneté ne dépasse pas six mois est artificiellement bas car ce sont des bénéficiaires qui n'ont pas eu le temps de contractualiser. Ensuite le taux de contractualisation ne semble pas varier avec l'ancienneté. La seule variation observable est la diminution du taux de contractualisation pour les anciennetés supérieures à 10 ans, ce qui peut être le signe d'une petite partie de la population qui n'est plus accompagnée en pratique.

Les femmes contractualisent plus que les hommes (57,5 % contre 51,8 %) ce qui est comme pour le taux d'orientation probablement dû au fait que les personnes seules avec des enfants à charge sont en immense majorité des femmes.

Les personnes issues de quartier prioritaires contractualisent un peu plus que les autres (56,4 % contre 55,1 %), ce qui peut être dû à des situations sociales plus compliquées et donc à un besoin d'accompagnement social plus fort.

Enfin le niveau de qualification ne semble pas influencer pour le faible échantillon de bénéficiaires dont nous disposons.

1.1.4 Étude de l'orientation et de la contractualisation des populations de primo-entrants

1.1.4.1 Primo-entrants à fin 2019

Sur les 62 373 bénéficiaires du RSA dans le Pas-de-Calais à la fin 2019, 4 845 sont des primo-entrants, c'est-à-dire qu'ils sont entrés pour la première fois dans le dispositif en 2019, ce qui correspond à 7,8 % de primo-entrants pour 92,2 % de bénéficiaires déjà présents dans le dispositif avant 2019.

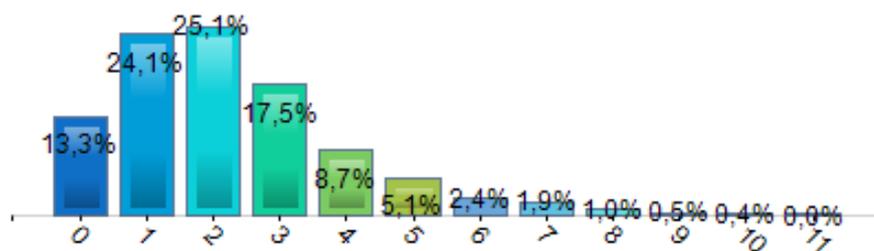
L'étude de cette population permet de disposer d'informations sur le fonctionnement de l'accompagnement des bénéficiaires tels qu'il est pratiqué aujourd'hui (ou le plus récemment possible) sans parasiter les statistiques avec la prise en compte de situations reflétant des pratiques anciennes. Les interprétations doivent néanmoins rester prudentes car il n'est pas possible de suivre ces allocataires dans le futur. Par ailleurs, les cas d'allocataires qui restent au RSA pour de longues durées et qui pèsent usuellement lourd dans les statistiques sont occultés dans cet exercice.

Pour la génération considérée, 95,2 % des allocataires sont soumis aux droits et devoirs, ce qui est inférieur à la moyenne sur toute la population. Il est possible que ce soit dû à tous les entrants de fin d'année qui ne sont pas encore soumis aux droits et devoirs et qui le seront par la suite.

58,7 % de ces bénéficiaires ont été orientés en 2019. En moyenne, un bénéficiaire primo-entrant en 2019 a attendu 85 jours avant d'être orienté. Un quart des bénéficiaires primo-entrants en 2019 a été orienté en moins de 43 jours, la moitié en moins de 56 jours, et les trois-quarts en moins de 109 jours.

Ces délais sont calculés à partir de la date de début de présence au RSA et de la date de début d'orientation du bénéficiaire telles que fournies par les données du conseil départemental.

Graphique n° 14 : Distribution des temps d'attente entre la première présence au RSA et l'orientation de la population des bénéficiaires primo-entrants en 2019 (en mois)



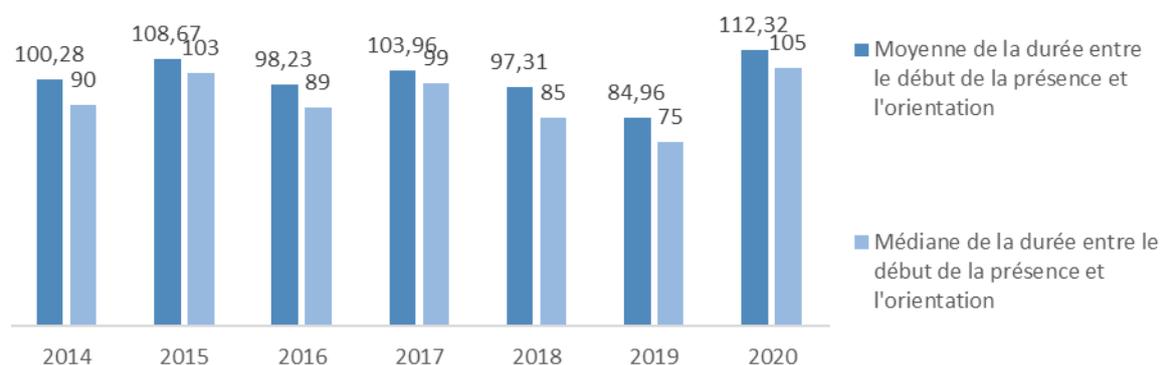
Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Les données du département n'indiquent pas la date du début et de la fin du CER et il n'est donc pas possible d'étudier les délais entre l'orientation et la contractualisation. En revanche, les données permettent de calculer que 50,7 % des bénéficiaires ont débuté un contrat d'engagement réciproque dans la même année civile que leur entrée dans le dispositif.

1.1.4.2 Primo-entrants des années antérieures : évolution des durées caractérisants l'accompagnement d'un bénéficiaire par les structures du Pas-de-Calais

Le délai d'orientation est relativement instable et a connu de nombreuses fluctuations sur la période étudiée qui rendent compliqué toute interprétation fiable de l'évolution des délais d'orientation.

Graphique n° 15 : Évolution des temps d'attente entre la première présence et l'orientation de la population des bénéficiaires primo-entrants (en jours)



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

1.2 Profils types

Afin de constituer des groupes de bénéficiaires qui se ressemblent et identifier des profils types en prenant en compte plusieurs caractéristiques de chaque individu, ce qui permet de dépasser l'analyse reposant sur la seule considération de variables prises une à une (genre ; tranche d'âge ; situation familiale etc.), une méthode d'analyse incluant huit variables simultanément a été mise en œuvre. Ces variables sont de trois natures différentes : individuelles (genre ; tranche d'âge ; situation familiale ; orientation MDPH) ; liées au dispositif d'accompagnement mis en place en même temps que le versement de l'allocation RSA dans le cadre de la démarche dite des droits et devoirs (type d'orientation ; organisme d'accompagnement) ; géographique (zonage infra-départemental où vit l'allocataire).

Pour réaliser ce travail, tous les individus sur la période 2016-2019 ont été pris en compte. Ce choix évite de mettre en exergue un profil-type représentatif seulement une année sur la période mais de prendre en compte tous les bénéficiaires sur les quatre années. Par ailleurs, les individus sont considérés autant de fois qu'ils sont présents sur cette période, par an : un individu présent les quatre années sera considéré quatre fois et les variables qui le concernent (la tranche d'âge par exemple) sont reprises pour chacune des années, ce qui implique qu'elles puissent évoluer pour un individu donné.

Dans le cas présent, quatre groupes d'allocataires sont constitués, correspondant à autant de profils types de bénéficiaires¹.

Tableau n° 13 : Caractéristiques des allocataires du RSA des quatre groupes

Caractéristiques	Global	Groupe 1 52%	Groupe 2 22%	Groupe 3 20%	Groupe 4 6%
Sexe					
Femme	58%	68%	42%	54%	36%
Homme	42%	32%	58%	46%	64%
Tranche d'âge					
Moins de 25 ans	7%	8%	3%	11%	1%
25-29 ans	16%	15%	17%	20%	20%
30-39 ans	30%	28%	35%	24%	42%
40-49 ans	22%	23%	24%	18%	23%
50-59	18%	20%	18%	17%	11%
60 ans et plus	6%	6%	4%	10%	2%
Situation familiale					
Couple	33%	31%	29%	41%	34%
Personne seule	67%	69%	71%	59%	66%
Niveau de qualification					
Niveau I/II : enseignement supérieur	2%	1%	2%	3%	3%
Niveau III : BAC + 2	3%	3%	4%	4%	5%
Niveau IV : BAC ou équivalent	13%	12%	16%	16%	18%
Niveau V : CAP/BEP	48%	47%	51%	48%	52%
Formation courte (max 1 mois)	3%	3%	3%	3%	2%
Absence de formation (VI, Vbis, VII)	31%	34%	23%	27%	20%
CDAS et délégation					
Territoire de Lens Liévin	24%	27%	14%	28%	27%
Territoire de l'Artois	20%	22%	14%	19%	18%
Territoire du Calais	13%	11%	22%	10%	8%
Territoire du Boulonnais	11%	10%	19%	6%	9%
Territoire d'Hénin Carvin	10%	8%	12%	14%	10%
Territoire de l'Arrageois	9%	9%	8%	11%	9%
Territoire de l'Audomarois	7%	8%	7%	5%	8%
Territoire du Montreuillois	5%	5%	3%	6%	5%
Territoire du Ternois	2%	2%	1%	1%	4%
Soumis droits et devoirs					
SDD	97%	99%	98%	92%	95%
Non SDD	3%	1%	2%	8%	5%
Type d'orientation					
Orientation Solidarité	65%	100%	0%	77%	1%
Orientation Pôle Emploi	27%	0%	99%	0%	0%
Orientation Insertion Professionnelle	8%	0%	0%	23%	99%

Précisions méthodologiques : pour les niveaux de formation, l'information n'est disponible que pour 15 % des allocataires, ce qui limite la significativité des résultats. Comme en outre la disponibilité diffère d'un groupe à l'autre, le chiffre "global" ne correspond pas à la moyenne pondérée des groupes.

Pour le type d'orientation, l'information est disponible pour 81 % des allocataires, mais pour 6 % seulement dans le groupe 3.

Source : juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

¹ Si pour les 9 départements étudiés les 3 natures de variables sont mobilisées, d'un territoire à l'autre en fonction des indicateurs disponibles, sont utilisés plus (ou moins) de variables pour identifier des profils-type.

Dans le cas présent, ce sont 7 variables qui sont prises en compte pour la typologie : genre ; tranche d'âge ; situation familiale ; délégations ; SDD/Non SDD ; type d'orientation ; organisme d'accompagnement.

Le premier profil type regroupe un peu plus que la moitié des allocataires. L'ensemble des individus de ce groupe sont orientés « solidarité ». Ce sont en majorité des femmes (dans les trois autres groupes, ce sont les hommes qui sont surreprésentés). 69 % des personnes de ce groupe vivent seules. Comme à l'échelle départementale, les moins de 30 ans représentent presque un quart du groupe. Presque la moitié des individus vivent dans les territoires de Lens Liévin et de l'Artois.

Le second profil-type, orienté quant à lui en totalité vers Pôle emploi, est majoritairement masculin et composé de célibataires. Les allocataires ayant entre 30 et 39 ans sont surreprésentés parmi ce groupe. Les habitants des territoires de Calais et du Boulonnais sont plus présents dans ce groupe que dans les trois autres.

Le troisième profil-type, orienté « solidarité » et « insertion professionnelle », concerne deux allocataires sur dix. Les hommes sont surreprésentés, de même que les jeunes de moins de 30 ans et les personnes de 60 ans et plus. La proportion de couple est significativement plus forte parmi ce groupe.

Avec 6 % des allocataires, le quatrième profil est quasi exclusivement orienté vers « l'insertion professionnelle ». Ce groupe est en grande majorité composé d'hommes. À l'instar du second groupe, ce profil est d'abord constitué d'allocataires âgés entre 30 et 39 ans. Peu de différences de lieu de vie sont à noter.

2 ÉTUDES DE TRAJECTOIRES DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

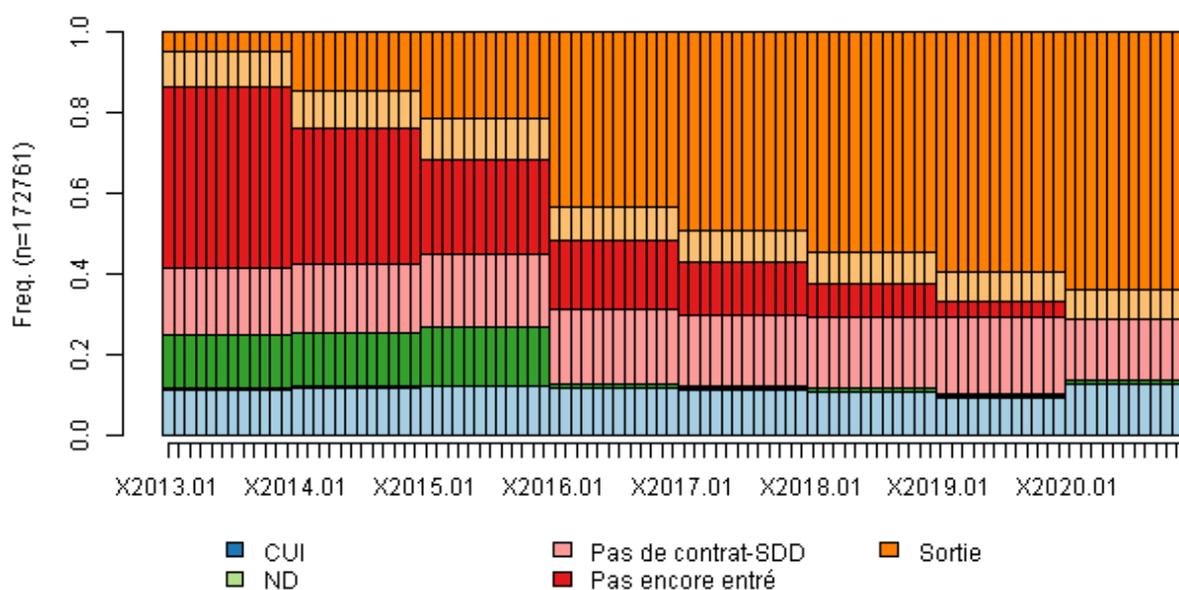
Avertissement : plusieurs variables des bases de données communiquées par le Département du Pas-de-Calais présentent la particularité d'être égales sur tous les mois d'une même année civile. Cette situation, peut-être liée à des périodes de mises à jour des données disponibles, limite la précision de l'ensemble des analyses qui sont développées par la suite.

2.1 Vue d'ensemble

Sur la période 2014-2019, ce sont 172 761 individus qui ont été, à une date ou une autre, au RSA.

La figure ci-dessous illustre la proportion d'allocataires dans l'une ou l'autre des situations considérées.

Graphique n° 16 : Chronogramme de la population générale des BRSA



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Note de lecture : Sur l'axe des abscisses, chaque graduation représente un mois, de janvier 2013 (« X2013.01 ») à décembre 2019. Sur l'axe des ordonnées, on peut lire la répartition des individus de 0 % à 100 % (graduations de 0,0 à 1,0). Le nombre total d'individus concernés est rappelé à l'extrême gauche : « (n=172 761) ».

Les différentes situations étudiées

Pas encore entré : personnes qui ne sont pas encore entrées au RSA socle.

Pas de contrat-non SDD : personnes entrées au RSA, mais qui ne sont pas soumises à droits et devoirs. Dans la suite de l'étude, on a retenu uniquement les personnes soumises à droits et devoirs au moment de leur entrée au RSA. Avec ce choix, la situation « non SDD » peut continuer à exister mais uniquement dans un second temps pour des individus précédemment soumis à droits et devoirs. La situation non-SDD peut ainsi apparaître pour deux raisons :

- individus qui sortent du RSA socle pour ne conserver que le RSA activité seul : cette situation disparaît début 2016 avec la suppression du RSA activité, remplacé par la prime d'activité ;

- individus qui restent au RSA socle tout en n'étant plus soumis aux droits et devoirs : il s'agit des personnes dont les revenus d'activité professionnelle au cours des trois derniers mois sont supérieurs à 500 euros par mois en moyenne. Cette situation, très proche du seuil de sortie du RSA, est donc assez rare, et concerne 1 % des individus en moyenne fin 2018 selon la DREES².

Pas de contrat-SDD : personnes entrées au RSA, soumises aux droits et devoirs, mais n'ayant pas encore signé ni de contrat d'insertion, soit parce qu'elles sont en attente d'orientation vers leur organisme d'accompagnement, soit parce qu'elles sont orientées mais n'ont pas encore signé de CER.

CER : personnes entrées au RSA, orientées vers un organisme d'accompagnement autre que Pôle emploi, qui ont signé un contrat d'engagement réciproque (CER) et dont ce CER est encore en cours.

PPAE : personnes entrées au RSA et orientées vers Pôle emploi. Pour ces personnes, le contrat d'insertion n'est pas appelé « CER » mais « PPAE ». Néanmoins, l'information sur la signature effective du PPAE n'est pas disponible. Cela a deux conséquences :

- cette catégorie dite « PPAE » regroupe toutes les personnes orientées vers Pôle emploi qu'elles aient signé un PPAE ou non. Cette catégorie est donc « surestimée » par rapport au nombre réel de PPAE. Il ne s'agit pas de la symétrique côté Pôle emploi de la catégorie « CER » sus-mentionnée, puisque dans cette dernière tous les individus ont effectivement signé un CER avec leur organisme d'accompagnement ;

- la catégorie « Pas de contrat-SDD » est sous-estimée : les individus orientés vers Pôle emploi et n'ayant pas encore signé de PPAE devraient y figurer, mais ils sont comptabilisés en « PPAE ».

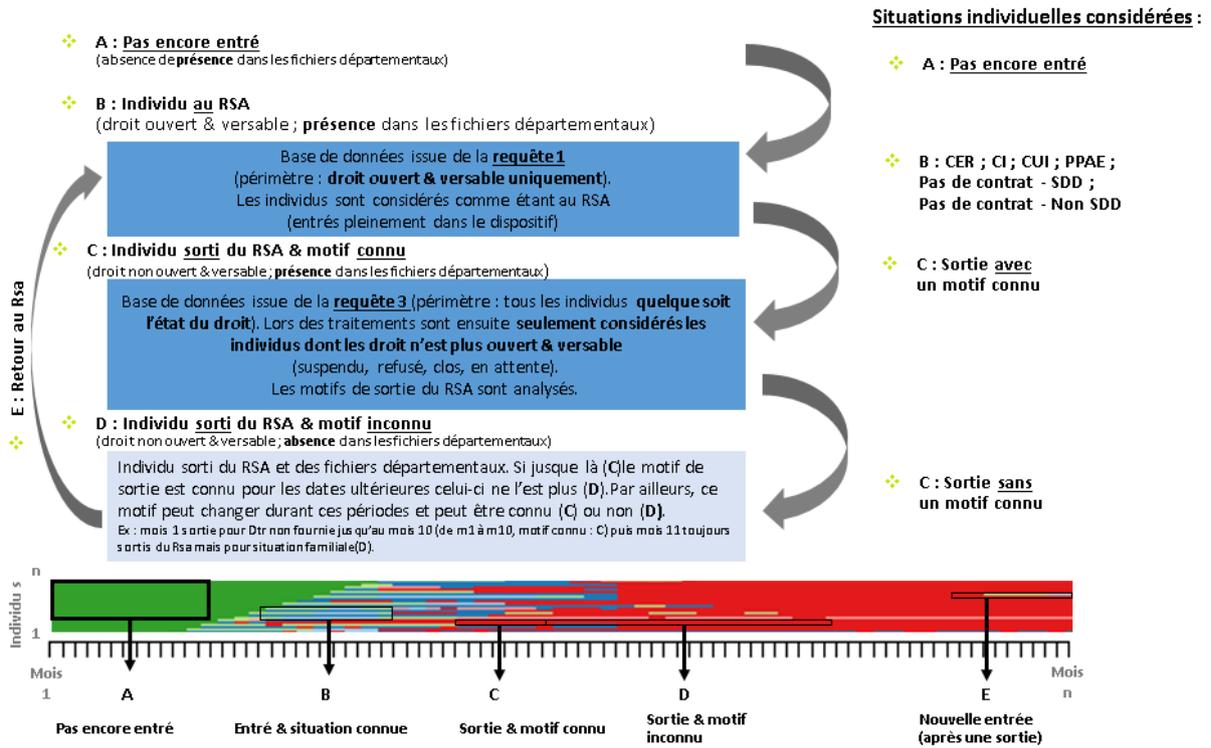
Sortie : individus sortis du RSA car n'ayant plus un droit ouvert et versable un mois donné. Ce droit peut être suspendu, clos, refusé ou en attente.

ND : information non disponible.

Ci-dessous un schéma présentant les 5 cas de figures possibles (pas entré ; individu au RSA ; individu sorti et motif connu ; individu sorti & motif inconnu ; retour au RSA), le lien entre les bases de données constituées (requête 1 : droit ouvert et versable ; requête 3 : sortie du RSA du fait de l'absence de condition sur l'état du droit) et les situations individuelles qui peuvent-être analysées pour chaque individu à chaque date selon les différents cas.

² DREES, Minima sociaux et prestations sociales, 2020

Graphique n° 17 : entrées/sorties du RSA et situations individuelles considérées



Source : Juridictions financières

Il est également possible d'analyser les sorties du RSA selon les organismes d'accompagnement. Le tableau ci-dessous compare la répartition des allocataires entre ces organismes et la répartition du nombre de sorties du RSA entre ces organismes.

Tableau n° 14 : poids des référents dans l'ensemble et parmi les sorties, moyenne mensuelle 2013-2019

Parmi les allocataires SDD	Nombre d'allocataires (poids en %)	
	Ensemble	Parmi les sorties du RSA
Non orienté (absence de référent)	21%	21%
CCAS/CIAS	26%	26%
Pôle emploi	21%	21%
Prestataire	19%	19%
PLIE	5%	5%
Mission locale	3%	3%
CAF	3%	3%
Communauté de commune / communauté d'agglomération	1%	1%
Mission Insertion Emploi	1%	1%
MSA	0%	0%
Service social local	0%	0%
Service socio-éducatif local	0%	0%
Département	0%	0%
	100%	100%

Sur-représentation

Sous-représentation

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Ainsi, 26 % des allocataires sortent du RSA après un accompagnement réalisé par un CCAS ou un CIAS, 21 % après un PPAE, 19 % après l'accompagnement par un prestataire. La répartition des sorties est équivalente à celle des allocataires. Enfin, 21 % des allocataires ne sont pas orientés. Ce point s'explique notamment par les sorties rapides du dispositif, comme cela sera vu plus loin.

2.2 Génération entrée au 1^{er} trimestre 2014 : quatre groupes de trajectoires

Les trajectoires d'accompagnement et de sortie du RSA sont ici étudiées pour **la génération des allocataires entrés au RSA au premier trimestre de 2014**.

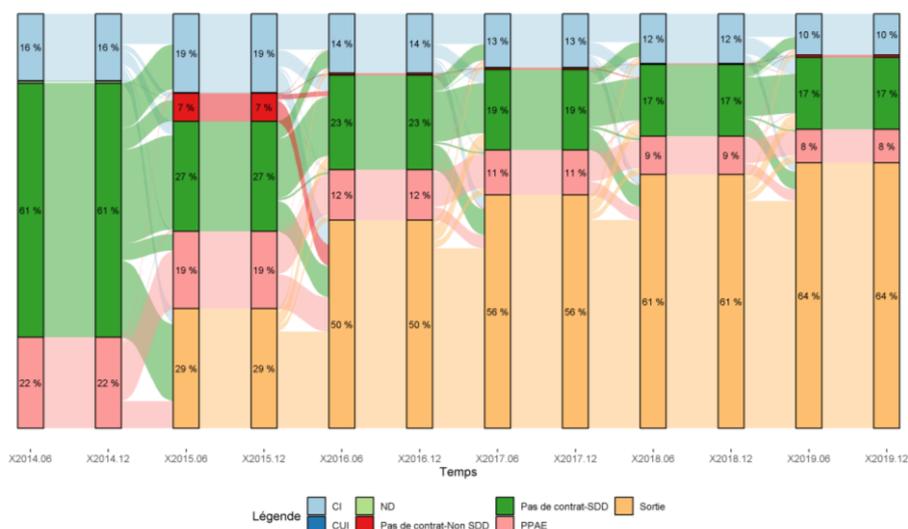
Du fait de la volumétrie importante, l'identification des groupes de trajectoires n'est pas réalisée sur l'ensemble des individus (16 542) mais sur un échantillon aléatoire représentatif (5 000).

La représentativité de l'échantillon est appréciée au travers de 3 contrôles : comparaison visuelle des chronogrammes ; calcul des taux de transition pour l'ensemble des individus présents au 1^{er} trimestre 2014 et l'échantillon retenu. Ces différentes analyses confortent la représentativité de l'échantillon aléatoire élaboré.

Ainsi, sur les 5 000 individus considérés, l'analyse des enchaînements de situations à différentes dates (en juin et décembre de chaque année) permet de dresser les constats suivants :

- **les sorties sont rapides au début de la période (29 % de la cohorte est sortie en un an, 50 % en deux ans, 56 % en trois ans) avant de ralentir (64 % au bout de six ans)³ ;**
- **la majorité des sorties du RSA sont le fait d'allocataires ne bénéficiant pas de contrat d'accompagnement, notamment pour ceux qui sortent rapidement, ou ceux ayant bénéficié d'un PPAE ;**
- il existe une proportion significative d'allocataires qui demeurent sans contrat tout au long de la période ;
- la proportion d'allocataires en contrat d'insertion (CI) est stable sur la période et inférieure à la proportion d'allocataires sans contrat.

³ Compte tenu des erreurs dans les données communiquées, la lecture des graphiques est faussée. Les sorties de la première année ne sont visibles qu'en année 2, celles de l'année 2 en années 3, etc.

**Graphique n° 18 : Graphique de flux pour les allocataires entrés au 1er trimestre 2014
(échantillon aléatoire représentatif)**


Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Note de lecture : À chaque date la proportion d'allocataires dans chacune des situations oscille de 0 à 100 % (barres). D'une date à l'autre le nombre d'individu basculant d'une situation à l'autre est représenté par des traits (flux) dont l'épaisseur varie avec le nombre d'individu.

Les tableaux de types transition peuvent-être calculés pour mesurer le nombre d'individus, ou leur proportion, changeant ou non de situation entre deux dates. Les tableaux de transition repris dans ce support sont calculés sur l'ensemble des transitions observées sur l'ensemble de la période d'étude.

Le calcul des taux de transition moyens d'une situation à une autre permet de constater que 2 % des allocataires qui ont signé un CI sont sortis du RSA le mois suivant, contre 2 % après un PPAE, 5 % pour ceux ne contractualisant pas et 6 % après un contrat aidé (CUI). Les taux de retour au Rsa (entrée après une sortie) sont faibles (1 %).

Tableau n° 15 : tableau de transition pour les allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014

Situation mois de départ (m)	Situation le mois suivant - arrivées (m+1 ; moyenne sur l'ensemble de la période)						
	Pas de contrat-Non SDD	Pas de contrat-SDD	CI	CUI	PPAE	ND	Sortie
Pas de contrat-Non SDD =>	2%	1%	0%	0%	1%	92%	4%
Pas de contrat-SDD =>	93%	2%	0%	0%	0%	0%	5%
CI =>	0%	2%	96%	0%	0%	0%	2%
CUI =>	2%	1%	0%	92%	0%	0%	6%
PPAE =>	0%	96%	1%	0%	0%	0%	2%
ND =>	0%	0%	0%	0%	97%	0%	2%
Sortie =>	0,0%	0,4%	0,1%	0,0%	0,2%	0,0%	99%

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Calcul réalisé via l'application ViCaTraj

Note de lecture : la lecture du tableau se fait « en ligne ». La situation de départ est indiquée dans la première colonne à gauche, les différentes situations d'arrivée dans les colonnes suivantes.

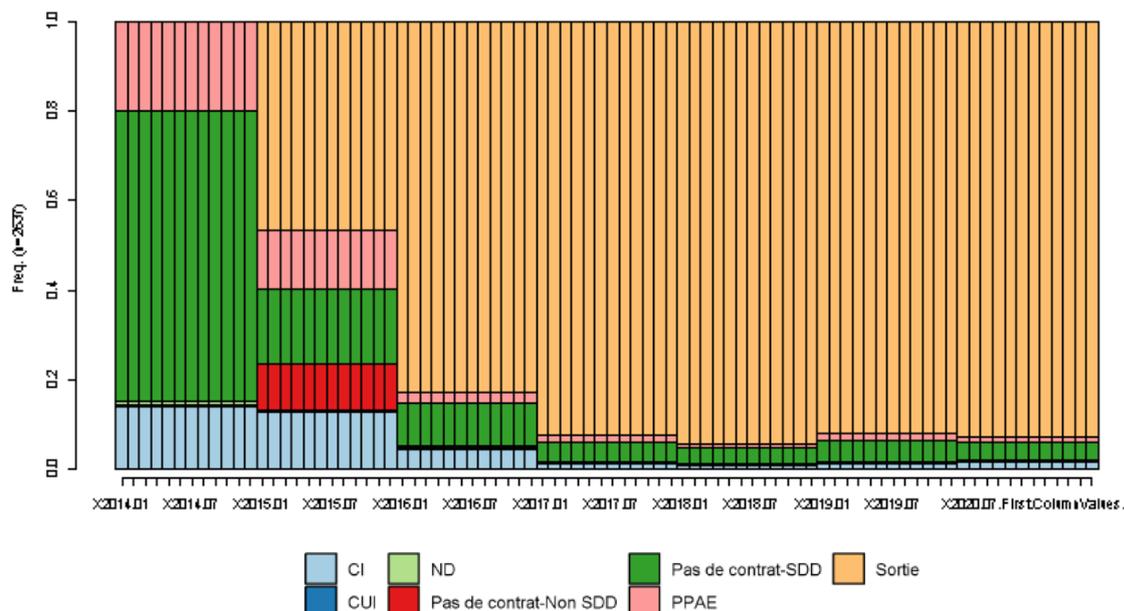
Une première application de l'analyse de séquences par appariement optimal permet de **distinguer quatre groupes de trajectoires pour la génération des allocataires entrés au RSA au 1^{er} trimestre 2014.**

- Un premier groupe rassemble 53 % des allocataires. Ils connaissent une « sortie lente » (en une année et demie 47 % des allocataires ne sont plus au RSA).
- Le second groupe, représentant 2 allocataires sur 10, est composé d'individus qui ne sortent que peu (31 % au bout des 6 années) et dont la majorité ne contractualise pas.
- Le troisième groupe concerne 15 % des allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014. Ceux-ci sont à plus de 40 % en contrat d'insertion sur l'ensemble de la période ou dans une moindre mesure sans contrat. En fin de période seuls un peu plus de deux allocataires sur dix sont sortis.
- Le groupe 4 de trajectoire (14 %) inclut des individus suivis par Pôle emploi dans le cadre d'un PPAE et dont les sorties sont lentes. Néanmoins, la dernière année ce sont presque la moitié qui ont quitté le dispositif.

2.2.1 Groupe de sorties rapides et sans contractualisation (53 % de la génération)

Le premier groupe est composé essentiellement d'individus **connaissant une sortie lente**, soit sans une contractualisation préalable ou après un accompagnement Pôle emploi (PPAE). **53 % de la génération appartient à ce G1.**

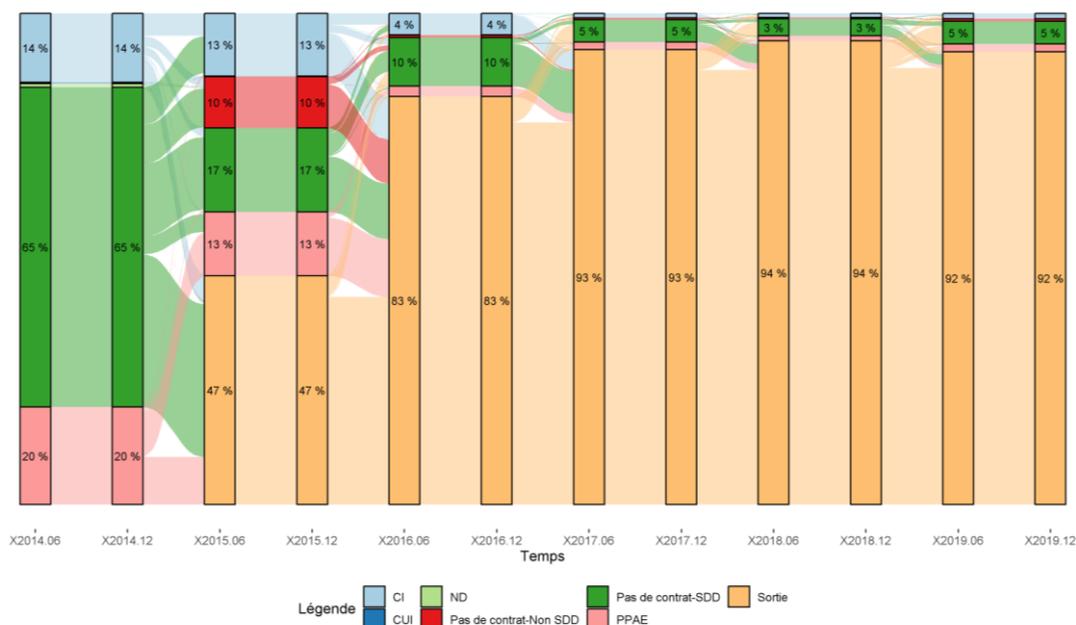
Graphique n° 19 : des sorties lentes pour plus de la moitié de la cohorte (G1)



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Le graphique de flux ci-dessous permet de constater que les sorties du dispositif pour les allocataires appartenant à ce groupe succèdent à une absence de contrat ou, dans une moindre mesure, à un PPAE.

Graphique n° 20 : des sorties d'abord issues de période sans contractualisation (G1)



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

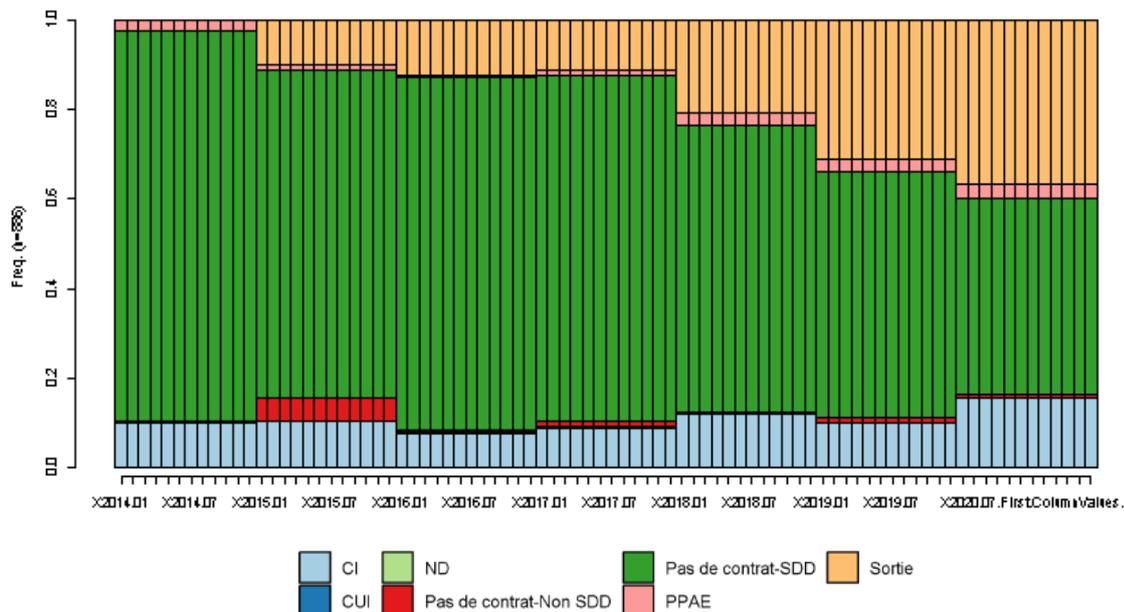
Le tapis individuel comme l'analyse des taux de transition met en évidence deux constats. Tout d'abord les taux de sortie après un PPAE ou en absence de contrat (pas de contrat - sdd) sont équivalents, à 5 % environ. La proportion d'allocataires ne contractualisant pas étant majoritaire, ceux-ci sont surreprésentés parmi les sorties.

Enfin, **les retours au RSA sont faibles**. Une fois sorti du dispositif un mois donné ce sont seulement 0,4 % des allocataires qui rentrent de nouveau le mois suivant.

2.2.2 Groupe de peu de sorties et ne contractualisant pas (18 % de la génération)

Un second groupe de trajectoires, représentant **18 % des allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014**, est composé des personnes dont les sorties sont lentes et faibles. À titre d'illustration, il faut attendre une année et demie pour constater les premières sorties significatives mais faibles (10 %). Ce taux de sortie demeure sensiblement équivalent durant les trois années suivantes et atteignent mi-2018 21 %. En fin de période ce sont 3 allocataires sur 10 qui sont sortis.

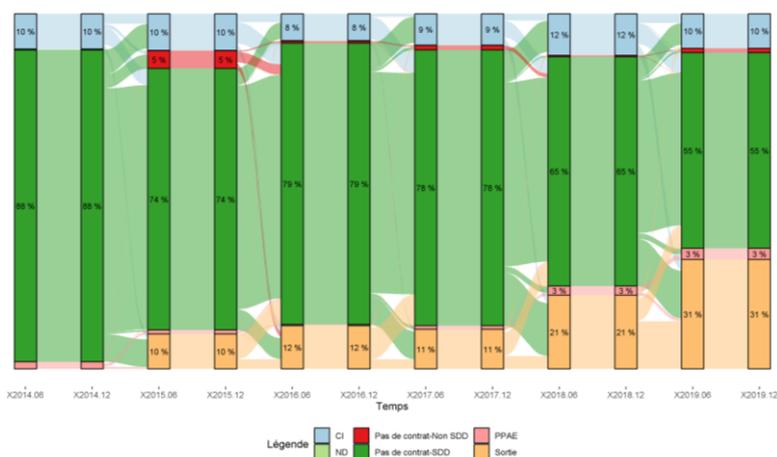
Graphique n° 21 : des sorties lentes pour 26 % des allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014 (G2)



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

L'analyse du graphique de flux et des taux de transition comme du tapis individuel permet de souligner, des phénomènes d'allers-retours entre des situations d'absence de contractualisation et de sortie.

Graphique n° 22 : des sorties lentes après une absence de contractualisation ou après un CER (G2)



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

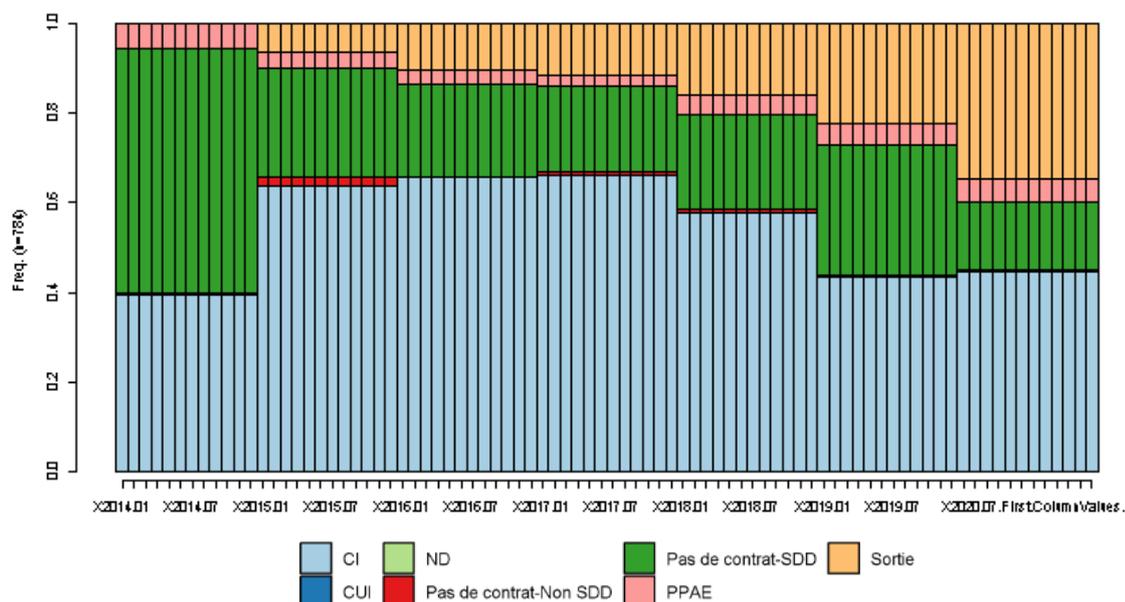
En effet, **ce groupe se distingue par des phénomènes d'allers-retours dans le dispositif RSA**. Ces mouvements sont particulièrement visibles entre des situations de sortie (jaune) et de nouvelle entrée sans contrat (pas de contrat - sdd ; vert foncé). En moyenne sur

l'ensemble de la période, ce sont 3 % des allocataires qui, après être sortis un mois donné, retournent dans le dispositif le mois suivant, sans pour autant contractualiser. Seuls 1 % des allocataires ayant signé un contrat d'insertion sortent le mois suivant.

2.2.3 Groupe 3 : contrat d'insertion et peu de sorties (15 %)

Ce groupe de trajectoires, représentant **15 % des allocataires**, est composé essentiellement des personnes en contrat d'insertion et sortant peu. A titre d'illustration, trois périodes sont à noter : absence de sorties (1^{ère} année) ; des sorties comprises entre 6 % et 11 % entre milieu 2015 et fin 2017 ; 22 % de sorties la dernière année.

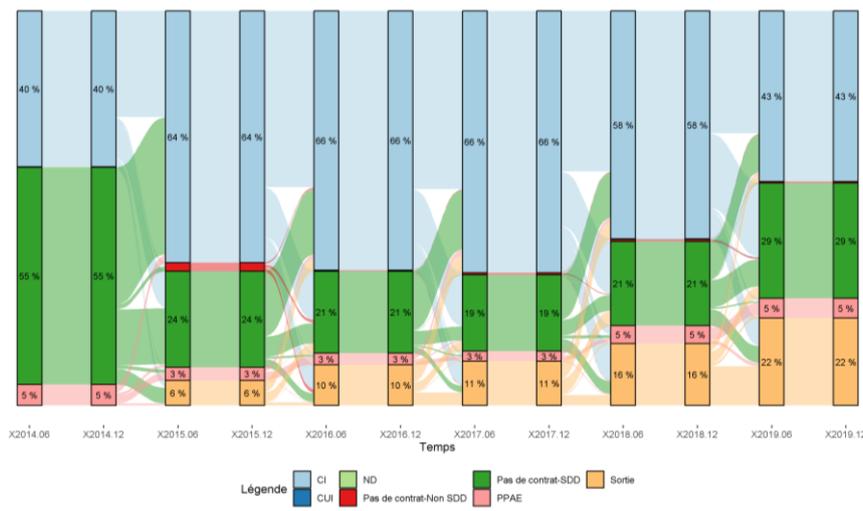
Graphique n° 23 : des sorties lentes pour 15 % des allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014 (G3)



Source : juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

L'analyse du graphique de flux et des taux de transition comme du tapis individuel permet d'observer des phénomènes d'allers-retours.

Graphique n° 24 : des sorties lentes après une absence de contractualisation ou après un CER (G3)



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

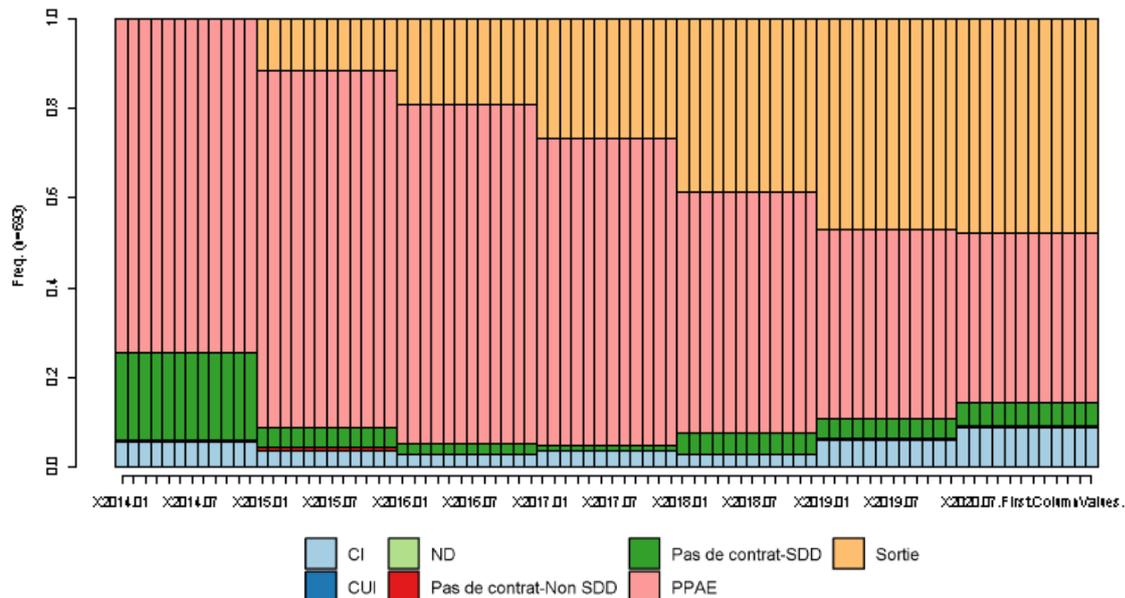
1 % des allocataires en contrat d'insertion sortent mensuellement du RSA, 2 % en absence de contrat. Le taux de sortie du Rsa le mois suivant un PPAE est plus faible que pour le premier groupe (1 % contre 5 %). **Une fois sortis un mois donné ce sont 3 % des allocataires qui rentrent de nouveau au Rsa le mois suivant.** Les phénomènes d'allers-retours s'observent aussi entre des situations d'absence de contractualisation et de contrat d'insertion.

2.2.4 Groupe 4 : PPAE & sorties lentes (14 %)

Ce dernier groupe de trajectoires d'accompagnement et de sortie du RSA concerne 14 % des entrants au 1^{er} trimestre 2014.

Durant les cinq premières années considérées, une majorité des allocataires sont en PPAE. Les premières sorties significatives du Rsa apparaissent au bout d'une année et demie et vont croissant jusqu'à fin 2019, pour atteindre 47 % en décembre 2019.

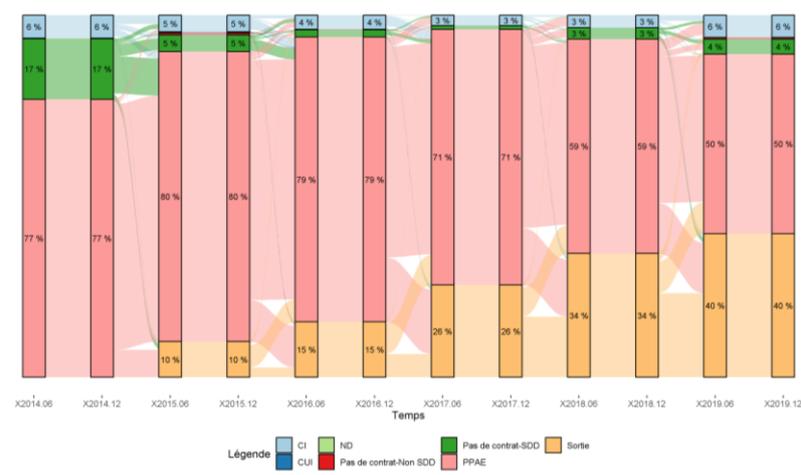
Graphique n° 25 : des sorties lentes pour 26 % des allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014 (G4)



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

L'analyse du graphique de flux et des taux de transition comme du tapis individuel permet de souligner les **phénomènes d'allers-retours**.

Graphique n° 26 : des sorties lentes après une absence de contractualisation ou après un CER (G4)



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

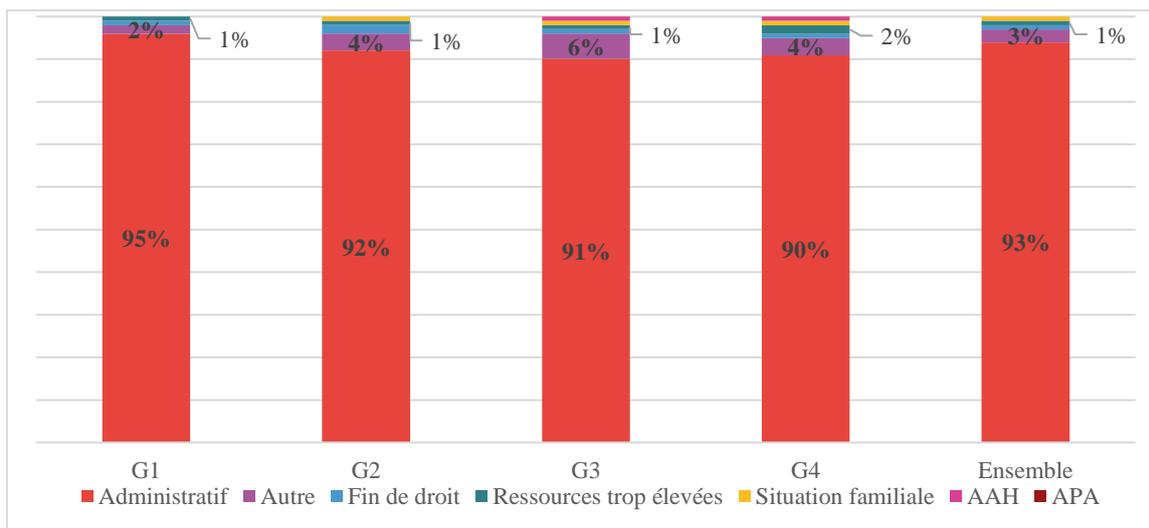
À titre d'illustration, après une sortie un mois donné, ce sont en moyenne 2 % des allocataires qui rentrent de nouveau dans le dispositif vers un accompagnement Pôle emploi.

2.2.5 Comparaison des motifs de sortie et des caractéristiques des individus de chacun de ces deux groupes

L'essentiel des sorties du RSA sont le fait de causes administratives (93 %).

Peu de différences dans les motifs de sortie du RSA sont à noter tant entre les quatre groupes de trajectoires identifiés et l'ensemble qu'en comparant ces groupes entre eux.

Graphique n° 27 : Motifs de sortie et groupes de trajectoires



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Les caractéristiques des individus présents dans les différents groupes sont présentés ci-dessous.

Tableau n° 16 : Caractéristiques des allocataires du RSA des quatre groupes de trajectoires

Caractéristiques	Global	Groupe 1 Sorties lentes, absence de contrat 53%	Groupe 2 Peu de sorties, absence de contrat 18%	Groupe 3 Peu de sorties, contrat d'insertion 15%	Groupe 4 Peu de sorties, PPAE 14%
Sexe					
Femme	55%	53%	57%	68%	41%
Homme	45%	47%	43%	32%	59%
Tranche d'âge					
Moins de 25 ans	14%	13%	16%	18%	7%
25-29 ans	25%	29%	23%	22%	26%
30-39 ans	29%	29%	28%	28%	35%
40-49 ans	18%	18%	17%	20%	19%
50-59	11%	10%	12%	10%	11%
60 ans et plus	3%	2%	4%	2%	2%
Situation familiale					
Personne seule	62%	62%	60%	64%	66%
Couple	38%	38%	40%	36%	34%
Niveau de qualification					
Niveau I/II : enseignement supérieur	2%	2%	1%	2%	2%

Niveau III : BAC + 2	3%	7%	2%	2%	4%
Niveau IV : BAC ou équivalent	16%	21%	15%	14%	20%
Niveau V : CAP/BEP	49%	45%	49%	50%	55%
Formation courte (max 1 mois)	4%	2%	4%	4%	4%
Absence de formation (VI, Vbis, VII)	27%	23%	29%	29%	14%
Taux de sortie du Rsa					
A 6 mois	0%	0%	0%	0%	0%
A 1 an	0%	0%	0%	0%	0%
A 2 ans	29%	47%	10%	6%	11%
A 3 ans	50%	83%	12%	10%	19%
A 4 ans	56%	93%	11%	11%	27%
A 5 ans	61%	94%	21%	16%	39%
A 6 ans	64%	92%	31%	22%	47%

Précisions méthodologiques : pour les niveaux de formation, l'information n'est disponible que pour 15 % des allocataires, ce qui limite la significativité des résultats. Comme en outre la disponibilité diffère d'un groupe à l'autre, le chiffre "global" ne correspond pas à la moyenne pondérée des groupes.

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

Les femmes sont ainsi surreprésentées dans le groupe 3 (sorties lentes, CI), tandis que les hommes sont surreprésentés dans le groupe 4 (sorties lentes, PPAE).

Concernant l'**âge** : les jeunes de moins de 25 ans sont surreprésentés dans les groupes 2 et 3 (peu de sorties, absence de contrat ou contrat d'insertion) mais sous-représentés dans le groupe 4 (sorties lentes, PPAE). Les 30-39 ans sont sur-représentés dans ce dernier groupe.

La situation familiale est peu différenciée entre les groupes. Les célibataires sont légèrement surreprésentés dans le groupe 4 (sorties lentes, PPAE) et les couples sous-représentés.

Pour le niveau de qualification, les bénéficiaires du RSA dont le niveau de diplôme est supérieur ou égal au baccalauréat (niveau IV) sont sous représentés dans les groupes 2 et 3 (peu de sorties, absence de contrat ou contrat d'insertion). Les niveaux V (CAP, BEP) sont surreprésentés dans le groupe 4 (sorties lentes, PPAE). Les niveaux de formation les plus bas sont surreprésentés dans les groupes 2 et 3 et sous-représentés dans le groupe 4.

2.3 Étude comparative des « primo-entrants » et des « anciens » parmi la génération du 1^{er} trimestre 2014

La génération entrée au RSA au premier trimestre 2014 est en réalité composée de personnes ayant un historique différent dans le dispositif :

- Certains entrent pour la première fois au RSA. Ce sont les « primo-entrants », qui sont au nombre de 472 sur les 16 542 personnes constituant la génération ;
- Certains ont déjà été au RSA par le passé et en sont sortis (une ou plusieurs fois) avant d'y entrer à nouveau au cours du premier trimestre 2014 : il s'agit des « anciens »⁴, au nombre

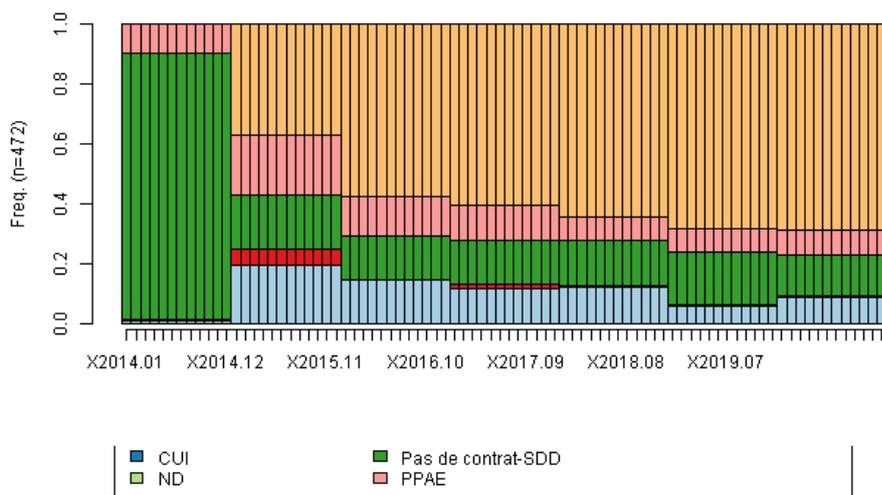
⁴ Pour ces allocataires ayant déjà été dans le dispositif et qualifiés « d'anciens » l'identification au sein des bases de données est basée sur leur date de première présence (antérieure au 1^{er} trimestre 2014), sur le fait qu'ils étaient absents du dispositif au mois de décembre 2013 et qu'ils sont entrés de nouveau au RSA aux mois de janvier, février ou mars 2014.

de 16 070. Du fait de la volumétrie importante, à l’instar de l’analyse sur l’ensemble des entrants au 1^{er} trimestre 2014, l’identification des groupes de trajectoires est réalisée sur un échantillon aléatoire représentatif (5 000) et les mêmes contrôles sont effectués pour en apprécier la significativité.

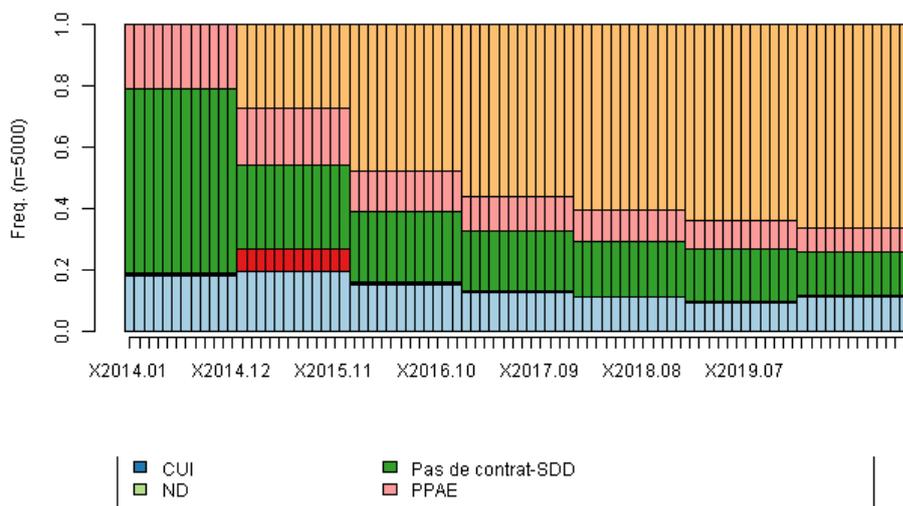
Cette partie propose une analyse comparative des trajectoires de ces deux groupes. À première vue, leurs chronogrammes sont proches, comme on peut le constater ci-dessous.

Graphique n° 28 : des chronogrammes proches entre les cohortes « primo-entrants » & « anciens »

⇒ « **Primo-entrants** »



⇒ « **Anciens** » (échantillon aléatoire représentatif)



Source : Juridictions financières d’après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l’application ViCaTraj

Une analyse plus fine permet de constater des différences dans les trajectoires d’accompagnement et de sortie des « primo-entrants » et des « anciens ».

2.3.1 La cohorte des « primo-entrants »

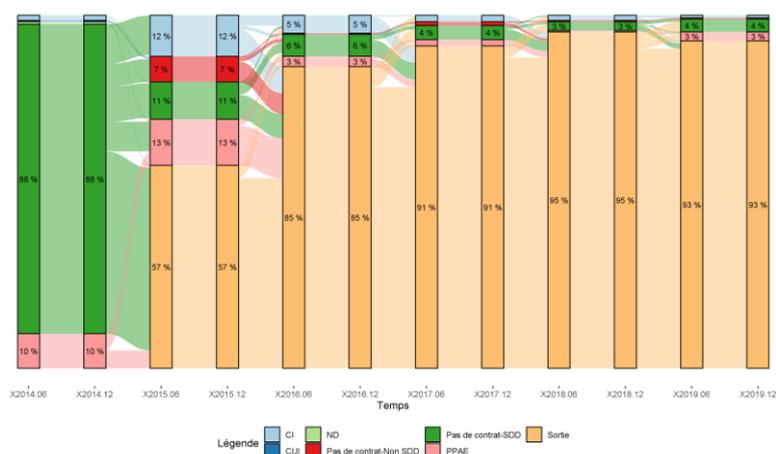
Trois groupes distincts de trajectoires peuvent être identifiés au sein de la cohorte des « primo-entrants » :

- pour 58 % des allocataires les sorties sont rapides soit malgré une absence de contractualisation, ou dans une moindre mesure après un PPAE. La trajectoire des allocataires de ce groupe est proche de celle pour l'ensemble des entrants au 1^{er} trimestre 2014.
- pour 27 % les sorties sont plus faibles et lentes. Ce groupe se caractérise par des proportions significatives d'allocataires ne contractualisent pas (malgré l'obligation de le faire) ou ayant signé un contrat d'insertion.
- le troisième groupe concerne 15 % des allocataires. Après une absence de contractualisation, malgré le statut SDD, une majorité des allocataires signent un PPAE. Les premières sorties du dispositif apparaissent après une année et en fin de période presque la moitié sont sortis du Rsa. Exception faite d'une proportion plus forte d'allocataires en situation « pas de contrat - sdd » en début de période, ce groupe d'allocataires connaît une trajectoire d'accompagnement et de sortie proche de celle observée pour le groupe 4 des entrants au 1^{er} trimestre 2014.

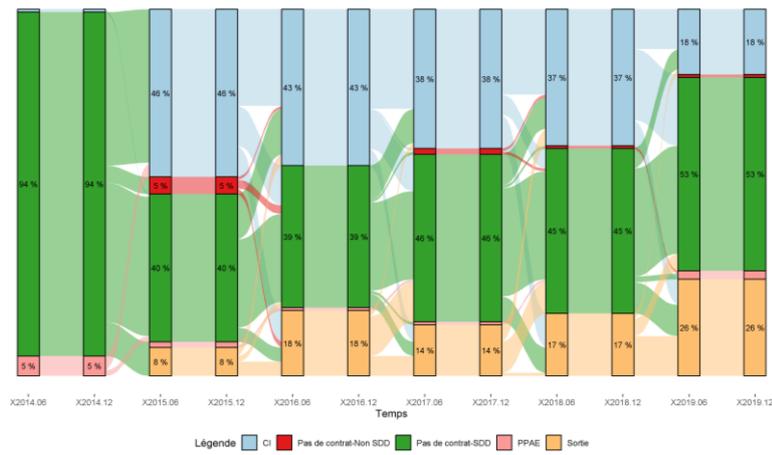
Pour ces trois groupes les premières sorties apparaissent après une année et demie et représentent des proportions différentes d'une trajectoire à l'autre (57 % pour le G1, 8 % pour G2, 10 % pour G3).

Graphique n° 29 : des sorties rapides pour 58 % des allocataires, des sorties plus lentes et faibles pour les autres

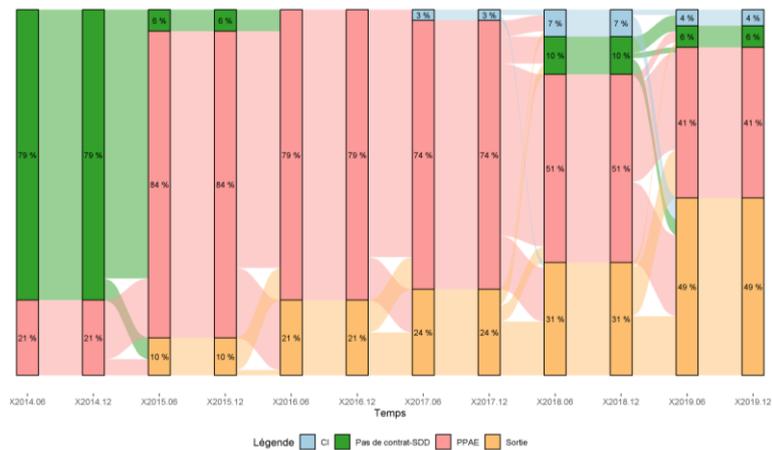
Groupe 1



Groupe 2



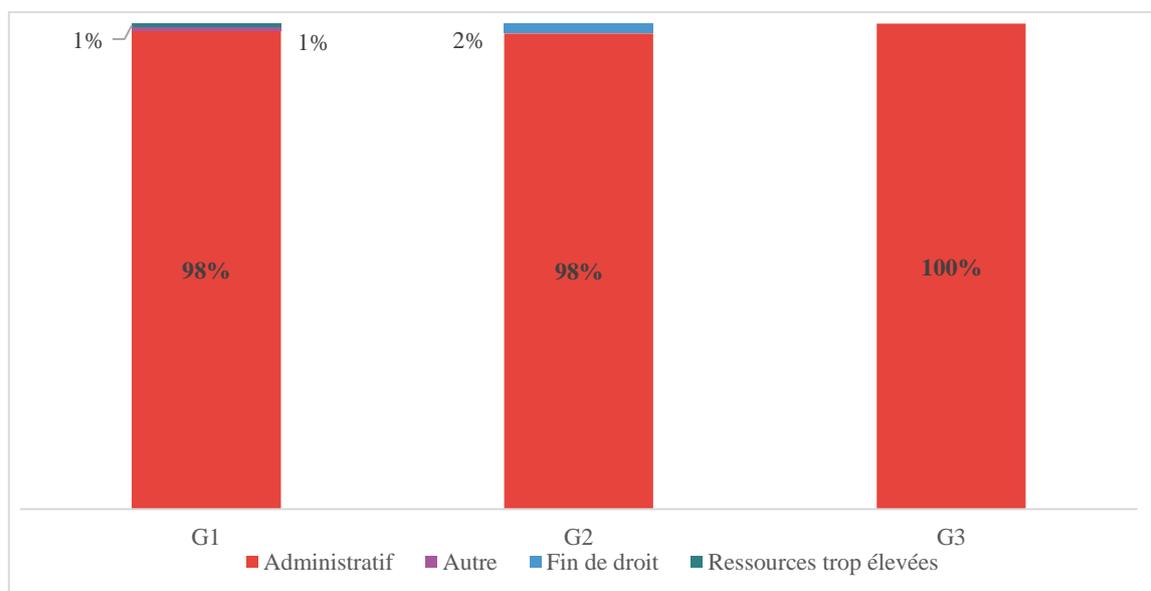
Groupe 3



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Comme pour l'ensemble des allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014, les données disponibles sur les motifs de sorties des allocataires permettent de constater qu'en l'état la quasi intégralité des sorties sont le fait de motifs « administratif ».

Graphique n° 30 : Motifs de sortie et groupes de trajectoires



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

L'analyse des taux de transitions permet de souligner :

- des phénomènes d'allers-retours réguliers. Ceux-ci sont essentiellement observés soit après des sorties pour motifs de « Dtr non fournie » (34 % de nouvelle entrée après une sortie pour ce motif), de « situation familiale » (33 %) ou de « Rsa inférieur au seuil » (28 %). Si un retour au Rsa après les deux premiers motifs évoqués précédemment relève davantage de cause administrative ou de calcul du droit, le fait d'entrer au Rsa après une période où le montant à verser était inférieur au seuil traduit une aggravation de la situation individuelle ;
- les motifs de sorties entraînant des sorties longues. Les motifs deviennent alors inconnus du Département au bout de plusieurs mois du fait de la sortie de fichiers départementaux. Cette absence de motifs est annotée « sortie » dans le tableau ci-dessous.

Ceci amène à remettre en perspective les différents motifs. Par exemple, si une sortie pour cause de ressources trop élevées semble « positive », car liée à une possible reprise d'emploi, cela est à apprécier au regard de la durée de la sortie.

Tableau n° 17 : taux de transition et motifs de sorties pour la cohorte des « primo-entrants » au 1^{er} trimestre 2014

Situation mois de départ (m)	Situation le mois suivant - arrivées (m+1; moyenne sur l'ensemble de la période)										
	Entré	Pas encore entré	Sortie	Ressources trop élevées	Dtr non fournies	Autre	Administratif	APA	Rsa inférieur au seuil	Situation familiale	
Entré =>	91%	0%	1%	3%	3%	0%	1%	0%	0%	0%	0%
Pas encore entré =>	63%	37%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Sortie =>	1%	0%	99%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Sortie - Ressources trop élevées =>	8%	0%	14%	75%	3%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Sortie - Dtr non fournies =>	34%	0%	11%	10%	42%	1%	2%	0%	0%	0%	0%
Sortie - Autre =>	27%	0%	11%	0%	0%	62%	0%	0%	0%	0%	0%
Sortie - Administratif =>	24%	0%	17%	2%	1%	0%	55%	0%	0%	0%	0%
Sortie - APA =>	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Sortie - Rsa inférieur au seuil =>	28%	0%	2%	13%	11%	0%	0%	0%	46%	0%	0%
Sortie - Situation familiale =>	33%	0%	10%	10%	7%	0%	0%	0%	0%	40%	0%

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Calcul réalisé via l'application ViCaTraj

Quelques caractéristiques des allocataires dans les différents groupes de trajectoires identifiés sont détaillées ci-dessous.

Tableau n° 18 : Caractéristiques des allocataires du RSA des trois groupes de trajectoires classes

Caractéristiques	Global	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
		58%	27%	15%
Sexe				
Femme	53%	55%	58%	37%
Homme	47%	45%	42%	63%
Tranche d'âge				
Moins de 25 ans	16%	14%	20%	15%
25-29 ans	28%	29%	23%	35%
30-39 ans	27%	27%	26%	27%
40-49 ans	16%	15%	18%	13%
50-59	10%	11%	11%	8%
60 ans et plus	3%	3%	3%	2%
Situation familiale				
Personne seule	62%	64%	58%	66%
Couple	38%	36%	42%	34%
Niveau de qualification				
Niveau I/II : enseignement supérieur	2%	2%	2%	0%
Niveau III : BAC + 2	6%	12%	2%	25%
Niveau IV : BAC ou équivalent	22%	32%	15%	75%
Niveau V : CAP/BEP	34%	44%	31%	0%
Formation courte (max 1 mois)	5%	0%	8%	0%
Absence de formation (VI, Vbis, VII)	30%	10%	41%	0%
Taux de sortie du Rsa				
A 6 mois	0%	0%	0%	0%
A 1 an	0%	0%	0%	0%
A 2 ans	37%	57%	8%	10%
A 3 ans	57%	85%	18%	21%
A 4 ans	60%	91%	14%	24%
A 5 ans	64%	95%	17%	31%
A 6 ans	68%	93%	26%	49%

Précisions méthodologiques : pour les niveaux de formation, l'information n'est disponible que pour 15 % des allocataires, ce qui limite la significativité des résultats. Comme en outre la disponibilité diffère d'un groupe à l'autre, le chiffre "global" ne correspond pas à la moyenne pondérée des groupes.

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

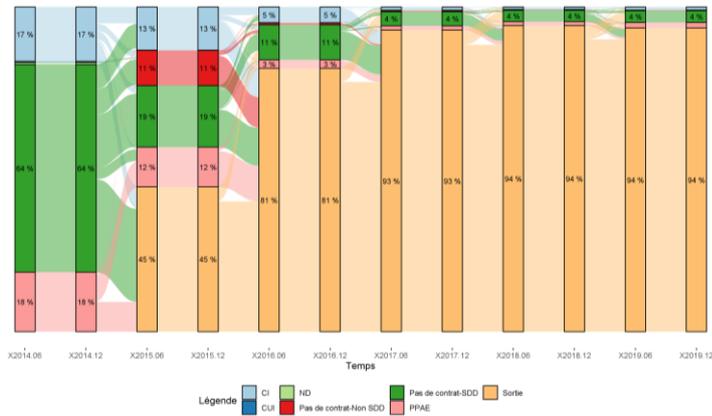
Le groupe 1 se distingue par la forte proportion de niveau V, le groupe 2 par celle des plus bas niveaux de qualification et le groupe 3 au contraire par des niveaux de qualification plus élevés (III et IV).

2.3.2 La cohorte des « anciens »

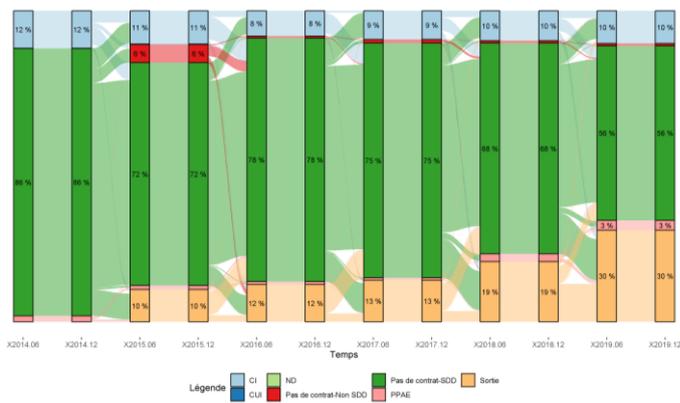
Pour les « anciens », quatre groupes de trajectoires peuvent être identifiés. Ces groupes, représentant respectivement 52 %, 19 %, 15 % et 14 % des allocataires, décrivent des trajectoires d'accompagnement et de sortie équivalentes à celles constatées pour l'ensemble des entrants au 1^{er} trimestre 2014. Ce résultat n'est guère surprenant dans la mesure où cette cohorte des « anciens » est largement majoritaire parmi les entrants au 1^{er} trimestre 2014.

Graphique n° 31 : des sorties lentes pour 52 % des allocataires, peu de sortie pour les autres groupes

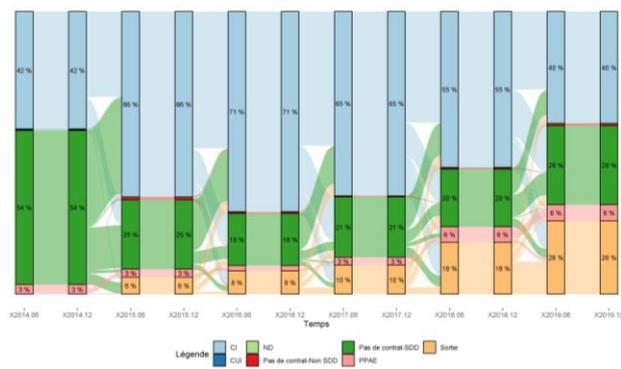
Groupe 1



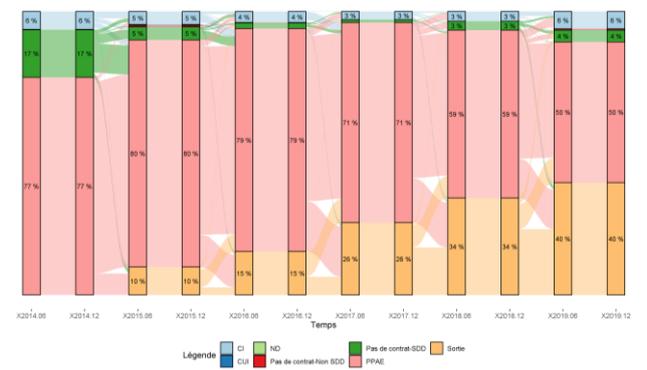
Groupe 2



Groupe 3



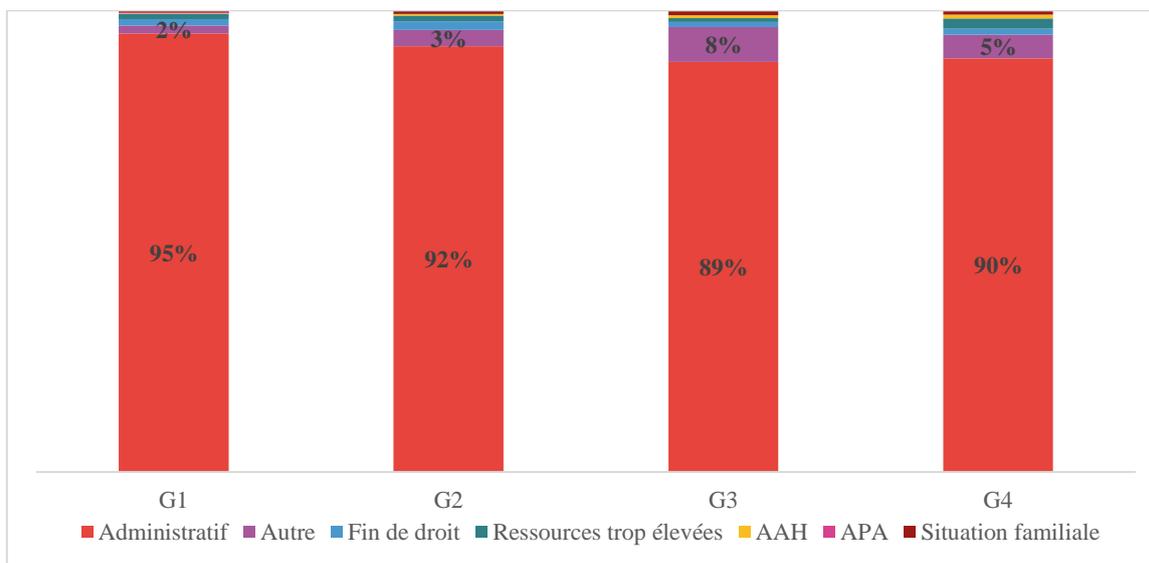
Groupe 4



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

La prise en compte des motifs de sorties pour les quatre groupes de trajectoires d'accompagnement et de sortie du Rsa pour cette cohorte des « anciens » ne souligne que peu de différences.

Graphique n° 32 : Motifs de sortie et groupes de trajectoires



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

La prise en compte des taux de transition permet de souligner des sorties courtes pour causes administratives. En effet, après une sortie pour cause de Dtr non fournie ce sont 44 % des allocataires qui rentre de nouveau dans le dispositif le mois suivant. Néanmoins, il est à noter une proportion notable d'allocataires (11 %) qui, après une sortie pour ce motif, demeurent dans cette situation mais pour cause de ressources trop élevées. Par ailleurs, le taux de retour au Rsa après une sortie pour ressources financières trop élevée (8 %) peut laisser penser à une amélioration durable de la situation des allocataires sortant pour ce motif.

Tableau n° 19 : taux de transition et motifs de sorties pour la cohorte des « anciens » au 1^{er} trimestre 2014

Situation mois de départ (m)	Situation le mois suivant - arrivées (m+1), moyenne sur l'ensemble de la période										
	Entré	Pas encore entré	Sortie	Ressources trop élevées	Dtr non fournies	Autre	Administratif	APA	AAH	Rsa inférieur au seuil	Situation familiale
Entré =>	92%	0%	1%	3%	3%	0%	1%	0%	0%	0%	0%
Pas encore entré =>	66%	34%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Sortie =>	1%	0%	98%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Sortie - Ressources trop élevées =>	8%	0%	15%	73%	3%	0%	1%	0%	0%	0%	0%
Sortie - Dtr non fournies =>	44%	0%	8%	11%	34%	1%	1%	0%	0%	0%	0%
Sortie - Autre =>	24%	0%	18%	1%	0%	53%	4%	0%	0%	0%	0%
Sortie - Administratif =>	17%	0%	13%	4%	1%	1%	64%	0%	0%	0%	0%
Sortie - APA =>	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Sortie - AAH =>	0%	0%	8%	0%	0%	0%	0%	0%	92%	0%	0%
Sortie - Rsa inférieur au seuil =>	37%	0%	4%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	48%	0%
Sortie - Situation familiale =>	38%	0%	3%	6%	3%	0%	0%	0%	0%	0%	44%

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Calcul réalisé via l'application ViCaTraj

L'étude de quelques caractéristiques individuelles entre les deux groupes de trajectoires identifiées met en exergue de différences significatives notamment concernant le genre majoritaire dans l'un ou l'autre des groupes mais également en ce qui concerne le niveau de qualification.

Tableau n° 20 : Caractéristiques des allocataires du RSA des trois groupes de trajectoires

Caractéristiques	Global	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
		52%	19%	15%	14%
Sexe					
Femme	55%	53%	56%	69%	41%
Homme	45%	47%	44%	31%	59%
Tranche d'âge					
Moins de 25 ans	14%	13%	16%	18%	6%
25-29 ans	25%	29%	23%	22%	25%
30-39 ans	29%	29%	27%	28%	36%
40-49 ans	18%	18%	17%	20%	19%
50-59	11%	10%	13%	10%	12%
60 ans et plus	3%	2%	5%	1%	2%
Situation familiale					
Personne seule	62%	62%	61%	63%	65%
Couple	38%	38%	39%	37%	35%
Niveau de qualification					
Niveau I/II : enseignement supérieur	2%	2%	2%	1%	2%
Niveau III : BAC + 2	3%	6%	2%	2%	4%
Niveau IV : BAC ou équivalent	16%	19%	15%	14%	18%
Niveau V : CAP/BEP	49%	48%	49%	49%	60%
Formation courte (max 1 mois)	4%	3%	4%	4%	4%
Absence de formation (VI, Vbis, VII)	26%	23%	28%	29%	12%
Taux de sortie du Rsa					
A 6 mois	0%	0%	0%	0%	0%
A 1 an	0%	0%	0%	0%	0%
A 2 ans	28%	45%	10%	6%	10%
A 3 ans	48%	81%	12%	8%	15%
A 4 ans	56%	93%	13%	10%	26%
A 5 ans	60%	94%	19%	18%	34%
A 6 ans	64%	94%	30%	26%	40%

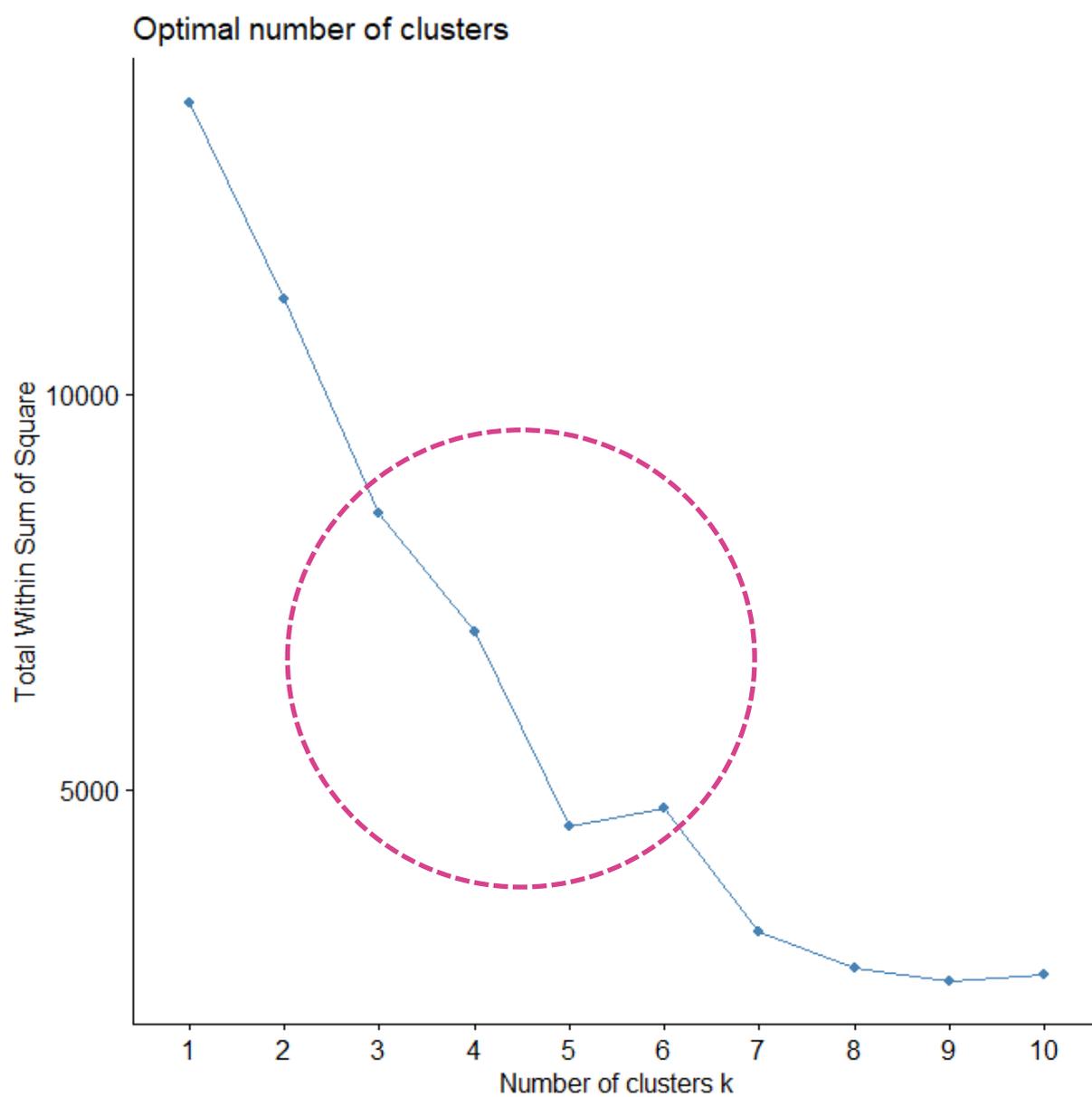
Précisions méthodologiques : pour les niveaux de formation, l'information n'est disponible que pour 15 % des allocataires, ce qui limite la significativité des résultats. Comme en outre la disponibilité diffère d'un groupe à l'autre, le chiffre "global" ne correspond pas à la moyenne pondérée des groupes.

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais

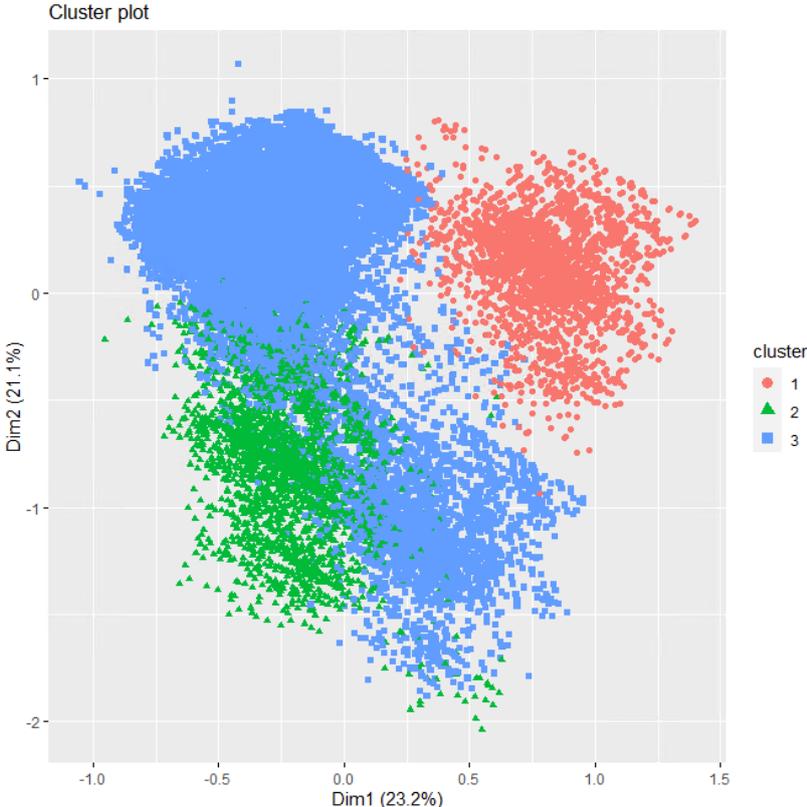
3 ANNEXES

Profils types

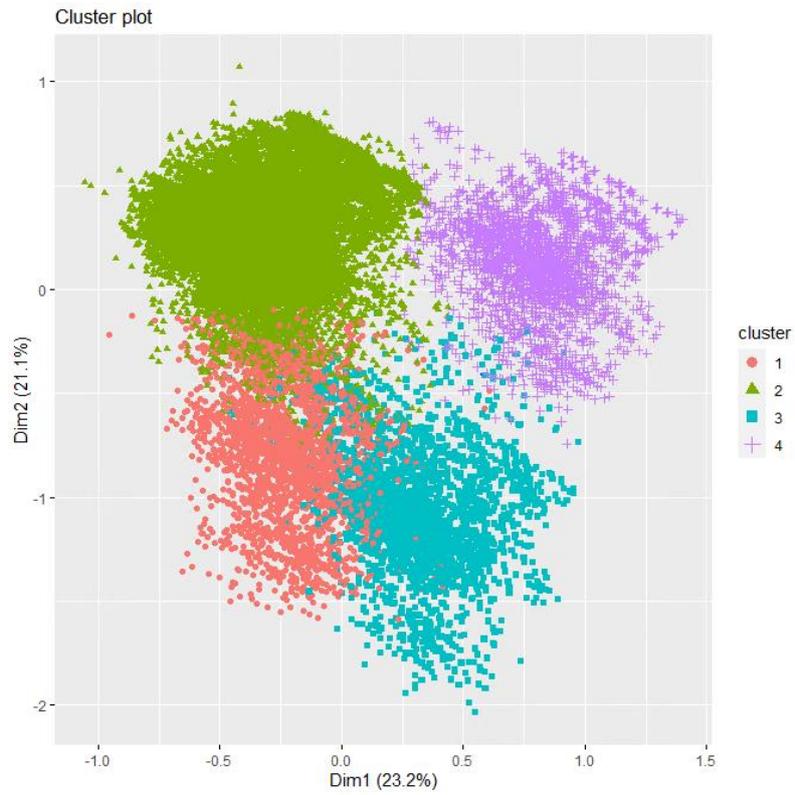
Graphique n° 33 : profils-type et nombre optimal de cluster



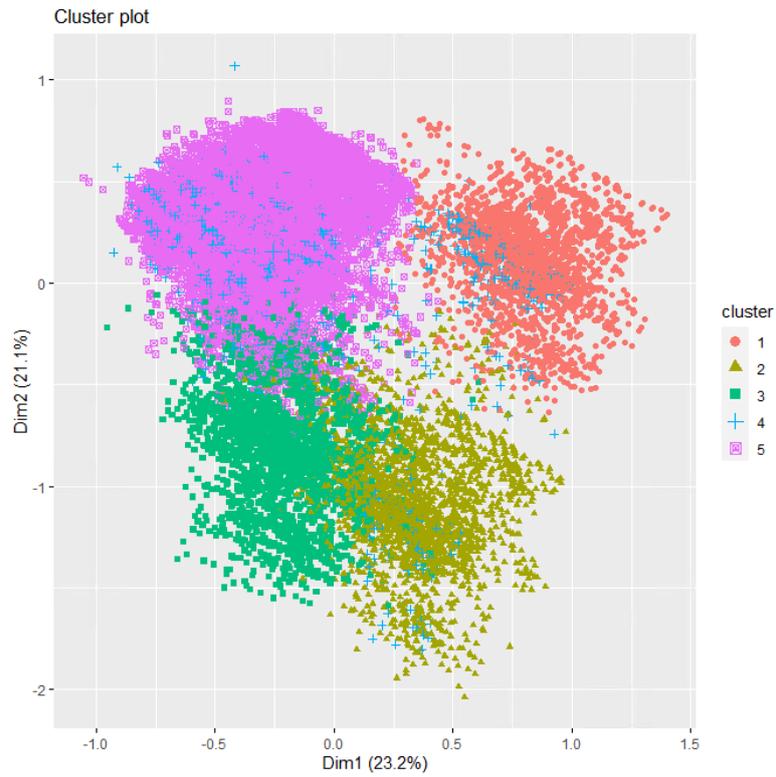
Graphique n° 34 : profils-type et regroupement en 3 clusters



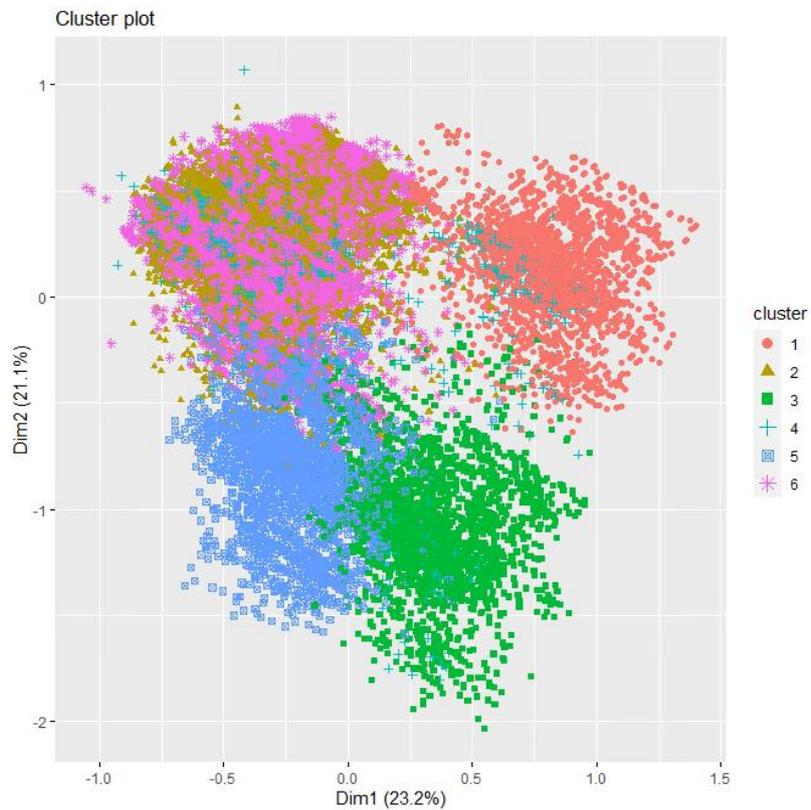
Graphique n° 35 : profils-type et regroupement en 4 clusters



Graphique n° 36 : Profils-type et regroupement en 5 clusters

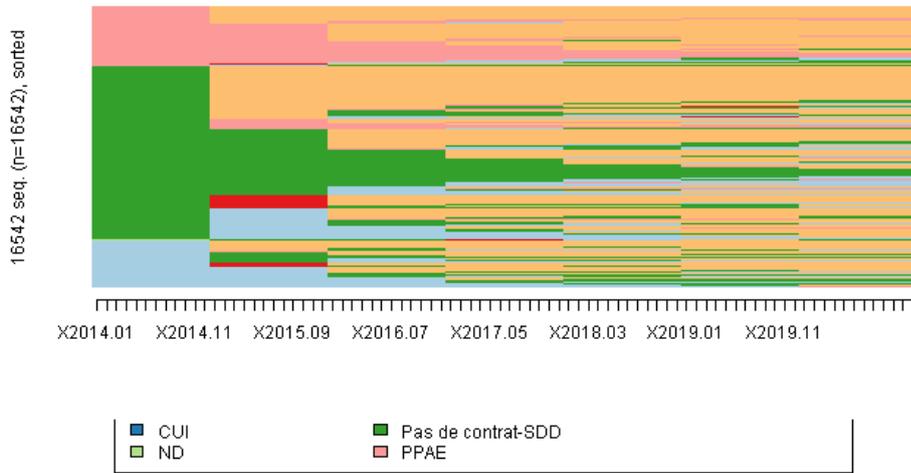


Graphique n° 37 : Profils-type et regroupement en 6 clusters



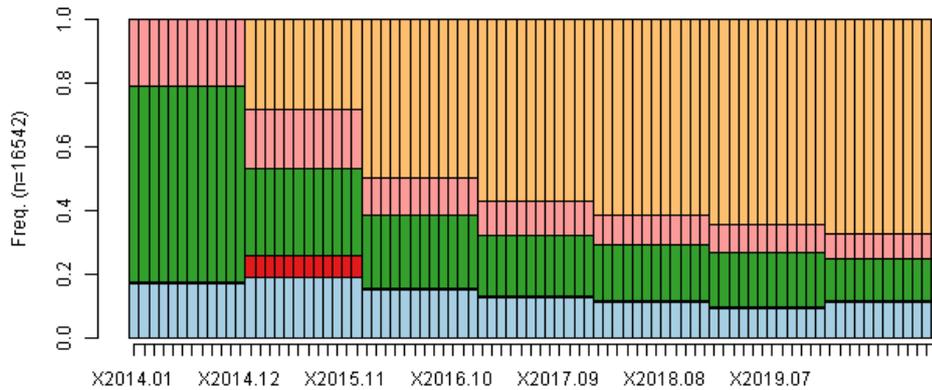
Trajectoires : vue d'ensemble

Graphique n° 38 : Tapis individuel pour les allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014



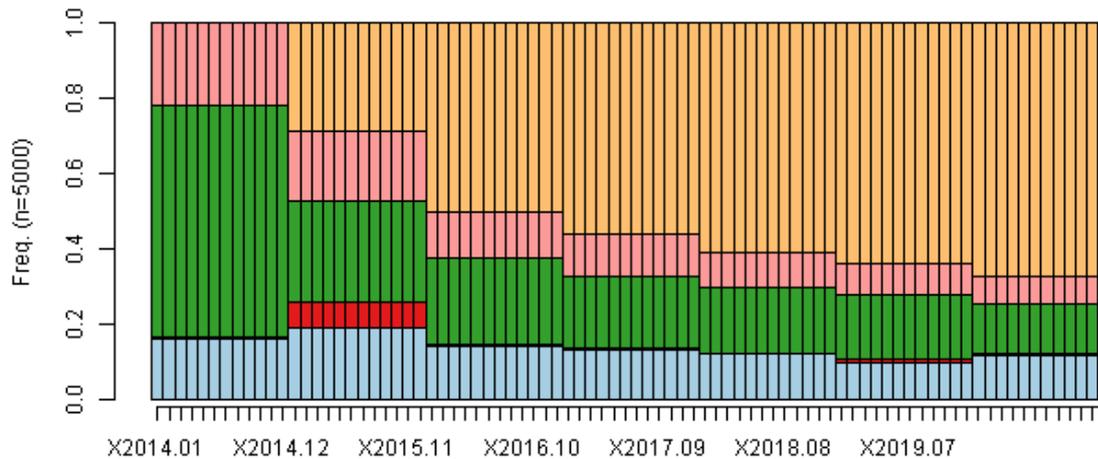
Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
 Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Graphique n° 39 : Chronogramme pour les allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
 Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Graphique n° 40 : Chronogramme pour les allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014
(échantillon aléatoire représentatif)



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Tableau n° 1 : Indicateurs de qualité d'un regroupement

Le calcul de ces indicateurs et le descriptif de ceux-ci sont issus de la librairie R intitulée « WeightedCluster »⁵.

TABLE 2 – Mesures de la qualité d'un regroupement.

Nom	Abrv.	Étendue	Min/Max	Interprétation
Point Biserial Correlation	PBC	[-1; 1]	Max	Mesure de la capacité du clustering à reproduire les distances.
Hubert's Gamma	HG	[-1; 1]	Max	Mesure de la capacité du clustering à reproduire les distances (ordre de grandeur).
Hubert's Somers D	HGSD	[-1; 1]	Max	Mesure de la capacité du clustering à reproduire les distances (ordre de grandeur) avec prise en compte des égalités sur les distances.
Hubert's C	HC	[0; 1]	Min	Écart entre la partition obtenue et la meilleure partition qu'il serait théoriquement possible d'obtenir avec ce nombre de groupes et ces distances.
Average Silhouette Width	ASW	[-1; 1]	Max	Cohérence des assignations. Une cohérence élevée indique des distances inter-groupes élevées et une forte homogénéité intragroupe.
Average Silhouette Width (weighted)	ASWw	[-1; 1]	Max	Idem que précédant, si l'unité des poids n'a pas un sens explicite.
Calinski-Harabasz index	CH	[0; +∞[Max	Pseudo F calculé à partir des distances.
Calinski-Harabasz index	CHsq	[0; +∞[Max	Idem que précédant, mais en utilisant les distances <i>au carré</i> .
Pseudo R^2	R2	[0; 1]	Max	Part de la dispersion expliquée par la solution de clustering (uniquement pour comparer des partitions avec nombre de groupes identiques).
Pseudo R^2	R2sq	[0; 1]	Max	Idem que précédant, mais en utilisant les distances <i>au carré</i> .

Source : manuel de la librairie *WeightedCluster*, table 2, p.13.

⁵ Studer, Matthias (2012). Étude des inégalités de genre en début de carrière académique à l'aide de méthodes innovatrices d'analyse de données séquentielles, Chapitre : Le manuel de la librairie *WeightedCluster* : Un guide pratique pour la création de typologies de trajectoires en sciences sociales avec R. Thèse SES777, Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Genève

Trajectoires : allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014

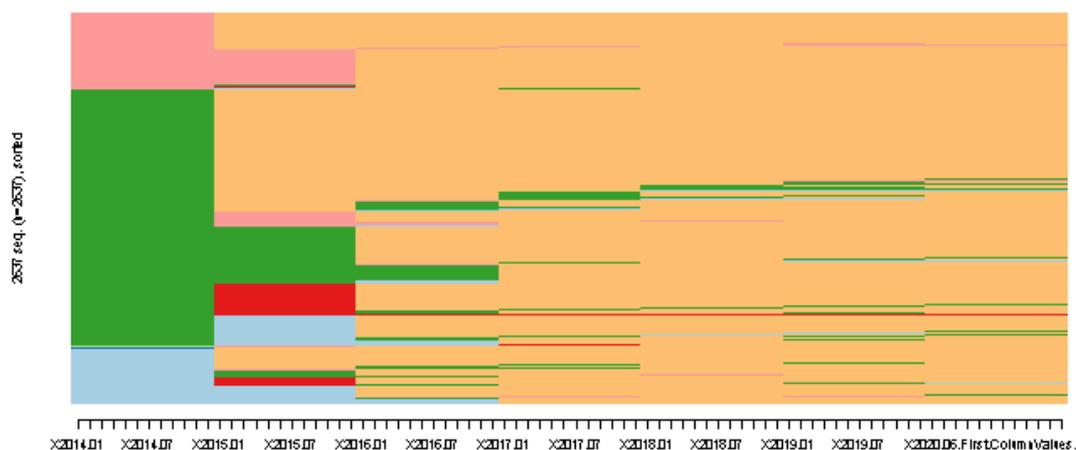
Tableau n° 2 : calcul des indicateurs de qualité d'un regroupement pour la cohorte des entrés au 1^{er} trimestre 2014

Cluster	PBC	HG	HGSD	ASW	ASWw	CH	R2	CHsq	R2sq	HC
2	0,58	0,69	0,69	0,40	0,40	1448,34	0,22	2898,25	0,37	0,15
3	0,69	0,83	0,83	0,43	0,43	1363,32	0,35	3208,63	0,56	0,08
4	0,73	0,89	0,89	0,44	0,44	1226,31	0,42	3317,52	0,67	0,04
5	0,63	0,84	0,83	0,35	0,35	1117,42	0,47	3008,01	0,71	0,09
6	0,55	0,80	0,80	0,32	0,32	1001,40	0,50	2671,72	0,73	0,10
7	0,57	0,84	0,84	0,35	0,35	938,85	0,53	2592,95	0,76	0,07
8	0,57	0,85	0,85	0,33	0,33	855,41	0,55	2381,42	0,77	0,07
9	0,49	0,81	0,80	0,26	0,26	775,39	0,55	2099,33	0,77	0,11
10	0,49	0,83	0,83	0,25	0,26	732,42	0,57	2036,39	0,79	0,10
Max/Min	0,73	0,89	0,89	0,44	0,44	1448,34	0,57	3317,52	0,79	0,04

Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Calcul réalisé via l'application ViCaTraj

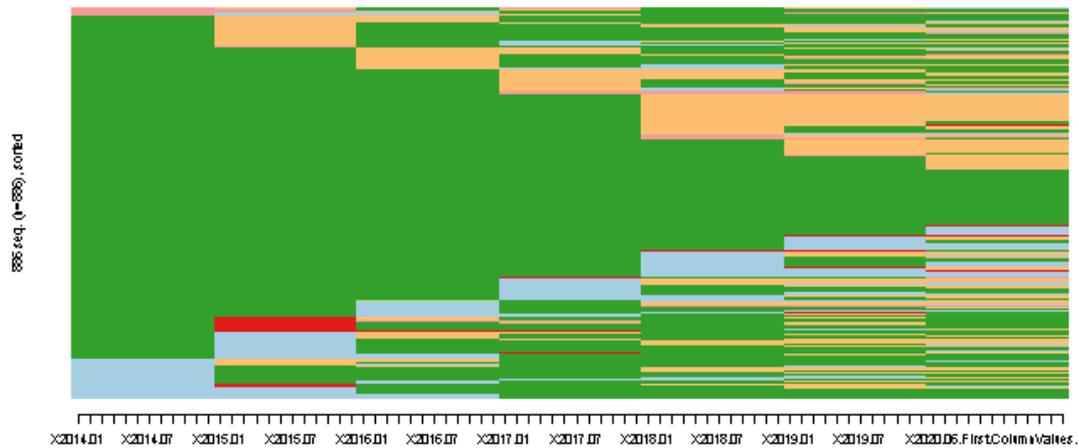
Après le calcul des matrices de distance et l'application d'une méthode de classification (Classification Ascendante Hiérarchique, méthode *ward*) couplée à un algorithme PAM (*partitioning around medoids*) sur cette matrice alors le calcul des indicateurs ci-dessus permet de retenir le nombre de groupe de trajectoires le plus pertinent pour des regroupements oscillant de 2 à 10 groupes de trajectoires. Le nombre d'indicateurs favorable à un regroupement plutôt qu'un autre ainsi que la valorisation des indicateurs ASW sont favorisés.

Graphique n° 41 : Tapis individuels pour le groupe G1 des allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014
(échantillon aléatoire représentatif)



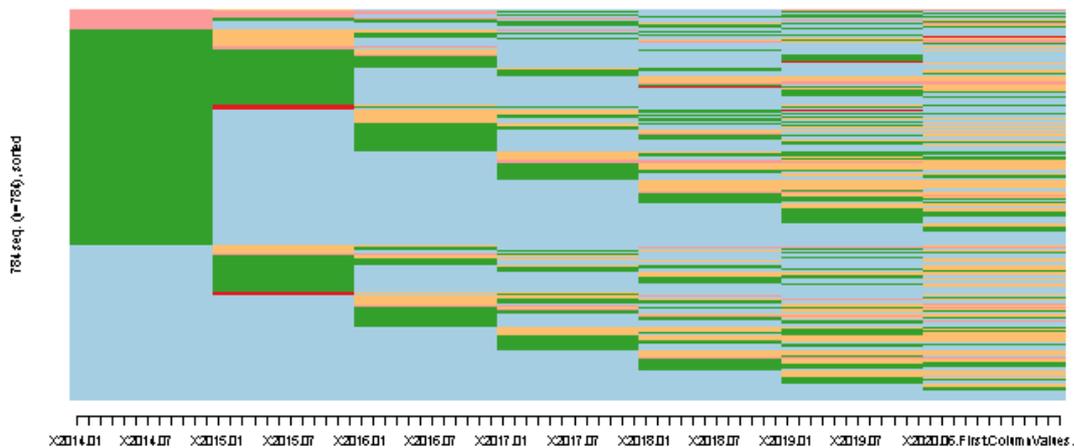
Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Graphique n° 42 : Tapis individuels pour le groupe G2 des allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014
(échantillon aléatoire représentatif)



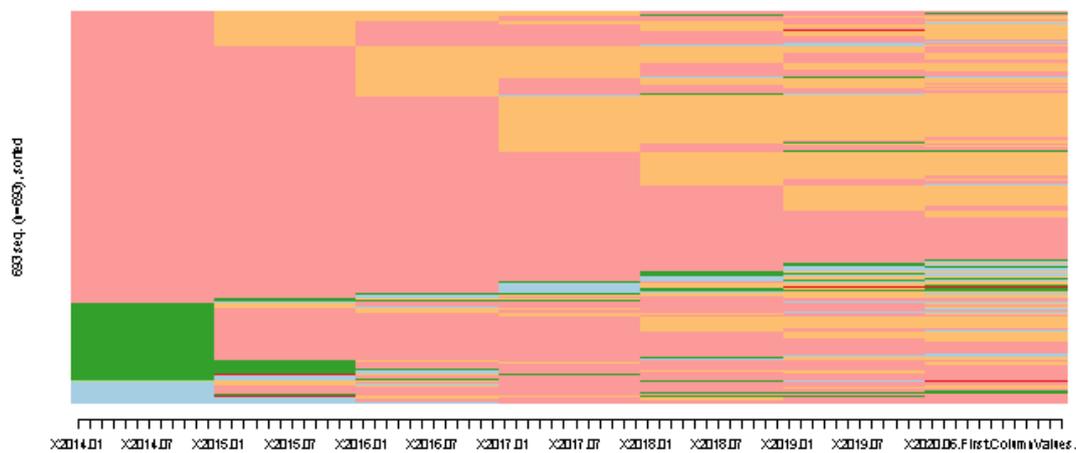
Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Graphique n° 43 : Tapis individuels pour le groupe G3 des allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014
(échantillon aléatoire représentatif)



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Graphique n° 44 : Tapis individuels pour le groupe G4 des allocataires entrés au 1^{er} trimestre 2014
(échantillon aléatoire représentatif)



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

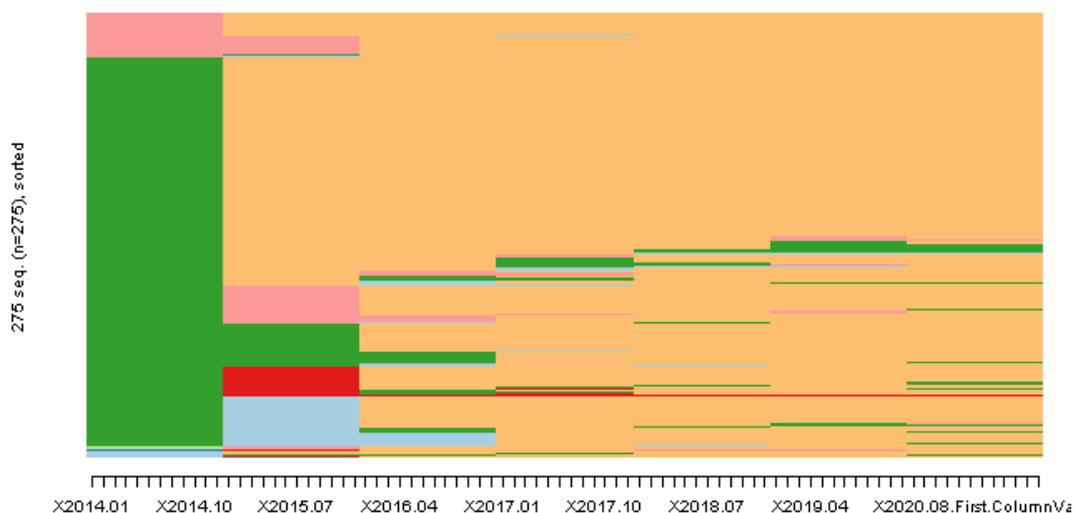
Trajectoires : primo-entrants au 1^{er} trimestre 2014

Tableau n° 3 : calcul des indicateurs de qualité d'un regroupement pour la cohorte des « primo-entrants » au 1^{er} trimestre 2014

Cluster	PBC	HG	HGSD	ASW	ASWw	CH	R2	CHsq	R2sq	HC
2	0,60	0,72	0,72	0,44	0,44	145,96	0,24	287,00	0,38	0,13
3	0,74	0,87	0,87	0,49	0,50	148,56	0,39	344,42	0,59	0,05
4	0,71	0,85	0,85	0,40	0,41	115,15	0,42	267,00	0,63	0,07
5	0,75	0,91	0,91	0,45	0,45	106,81	0,48	282,35	0,71	0,05
6	0,65	0,85	0,85	0,35	0,36	96,22	0,51	246,37	0,73	0,07
7	0,65	0,88	0,87	0,38	0,39	90,70	0,54	240,05	0,76	0,06
8	0,65	0,89	0,88	0,37	0,38	85,19	0,56	229,32	0,78	0,06
9	0,57	0,84	0,84	0,35	0,36	80,44	0,58	211,11	0,78	0,08
10	0,57	0,85	0,85	0,34	0,35	75,83	0,60	202,68	0,80	0,08
Max/Min	0,75	0,91	0,91	0,49	0,50	148,56	0,60	344,42	0,80	0,05

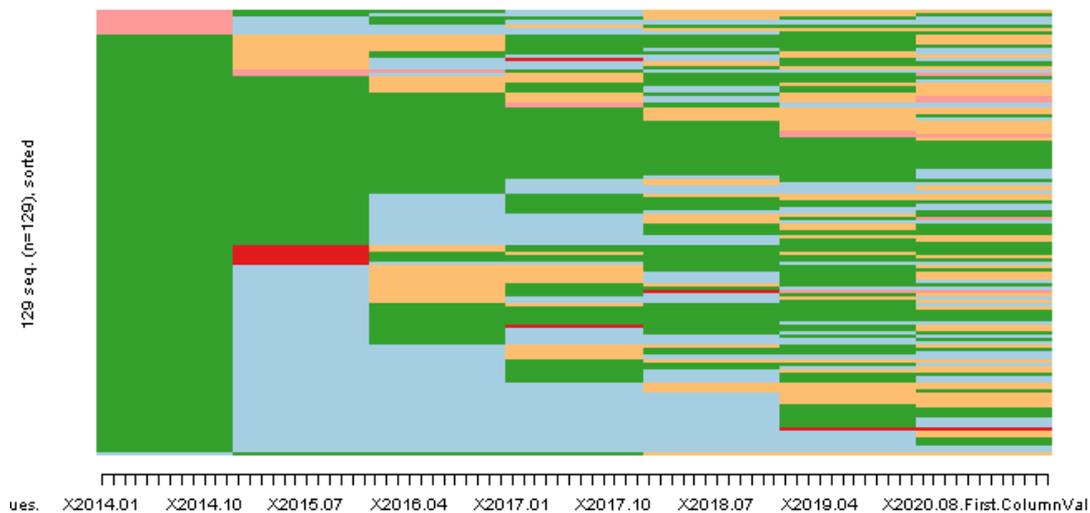
Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Calcul réalisé via l'application ViCaTraj

Graphique n° 45 : Tapis individuel pour le groupe G1 de trajectoires des « primo-entrants » au 1^{er} trimestre 2014



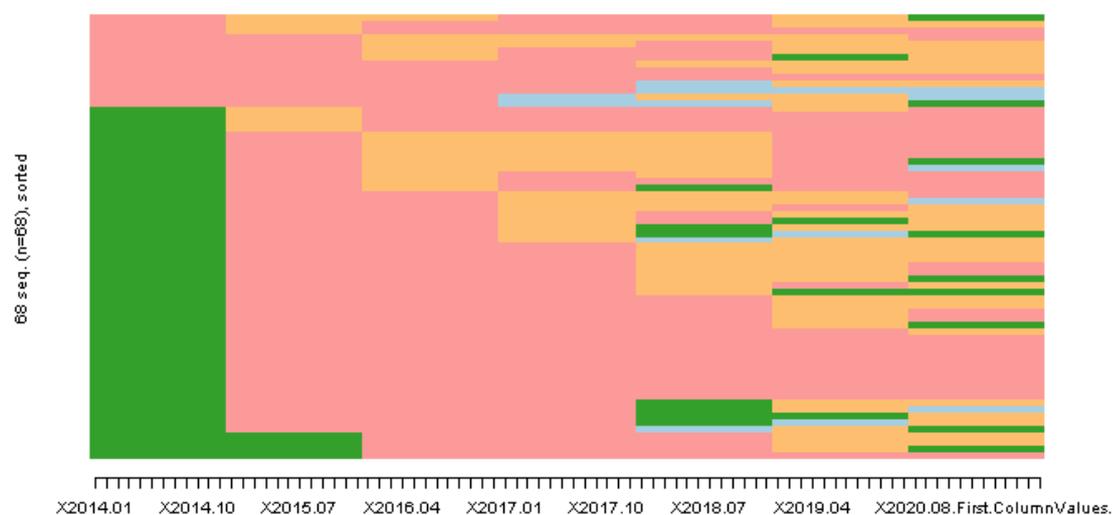
Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Graphique n° 46 : Tapis individuel pour le groupe G2 de trajectoires des « primo-entrants » au 1^{er} trimestre 2014



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Graphique n° 47 : Tapis individuel pour le groupe G3 de trajectoires des « primo-entrants » au 1^{er} trimestre 2014



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

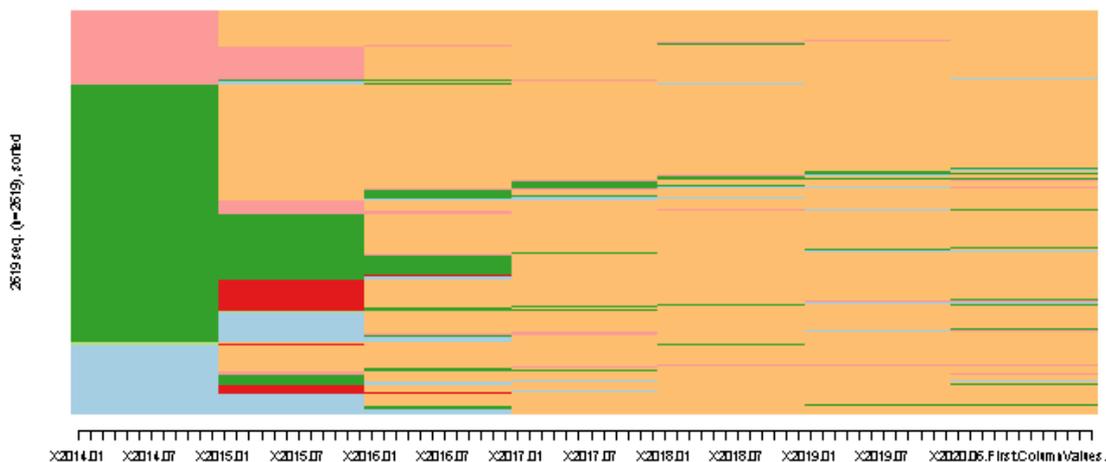
Trajectoires : anciens entrants à nouveau au 1^{er} trimestre 2014

Tableau n° 4 : calcul des indicateurs de qualité d'un regroupement pour la cohorte des « anciens » au 1^{er} trimestre 2014

Cluster	PBC	HG	HGSD	ASW	ASWw	CH	R2	CHsq	R2sq	HC
2	0,57	0,69	0,69	0,39	0,39	1339,05	0,21	2662,08	0,35	0,15
3	0,72	0,86	0,86	0,43	0,43	1348,79	0,35	3247,38	0,57	0,07
4	0,73	0,89	0,89	0,44	0,44	1231,16	0,43	3359,63	0,67	0,04
5	0,64	0,85	0,85	0,35	0,35	1118,33	0,47	3056,69	0,71	0,09
6	0,58	0,84	0,84	0,33	0,33	1013,17	0,50	2760,15	0,73	0,08
7	0,54	0,83	0,82	0,33	0,33	935,98	0,53	2600,82	0,76	0,08
8	0,56	0,87	0,87	0,35	0,35	878,74	0,55	2519,43	0,78	0,06
9	0,48	0,81	0,81	0,29	0,29	791,18	0,56	2188,12	0,78	0,11
10	0,48	0,83	0,83	0,29	0,29	741,37	0,57	2096,32	0,79	0,10
Max/Min	0,73	0,89	0,89	0,44	0,44	1348,79	0,57	3359,63	0,79	0,04

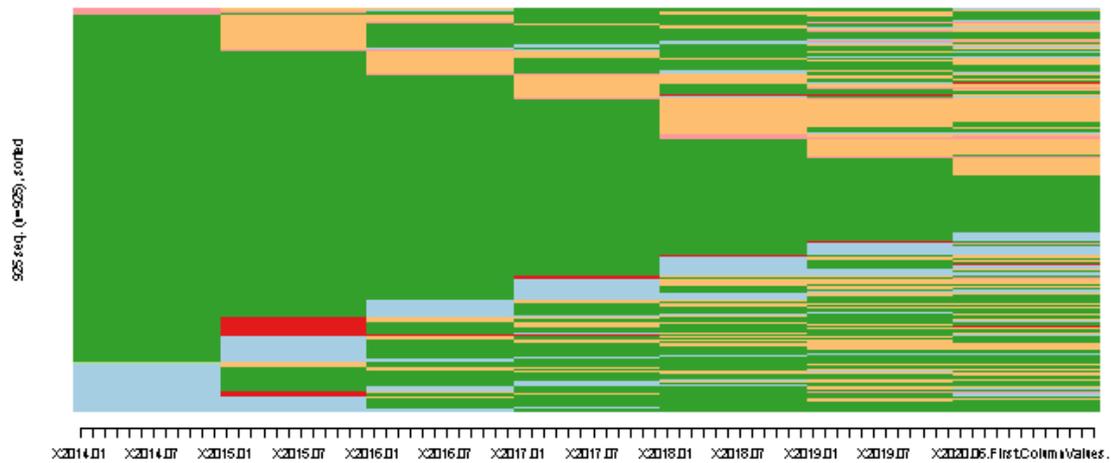
Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Calcul réalisé via l'application ViCaTraj

Graphique n° 48 : Tapis individuel pour le groupe G1 de trajectoires des « anciens » au 1^{er} trimestre 2014



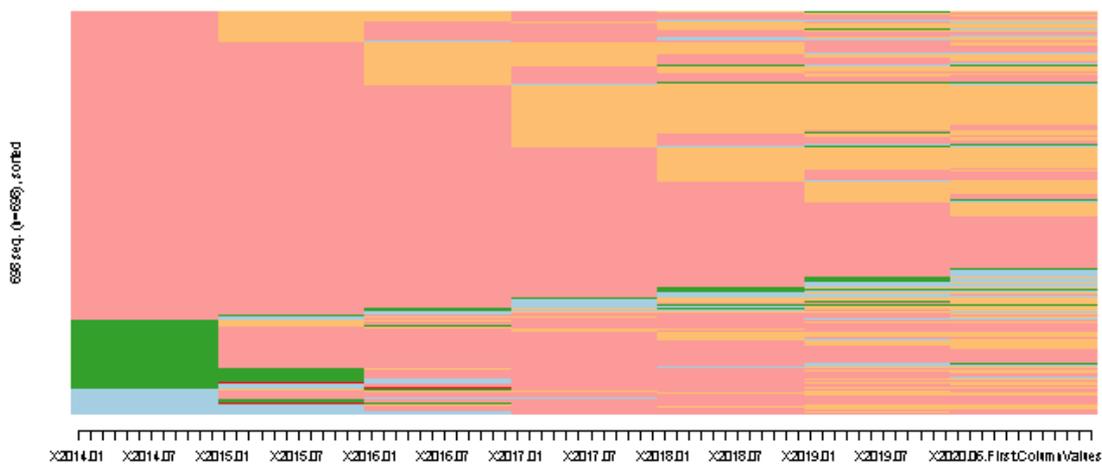
Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Graphique n° 49 : Tapis individuel pour le groupe G2 de trajectoires des « anciens » au 1^{er} trimestre 2014



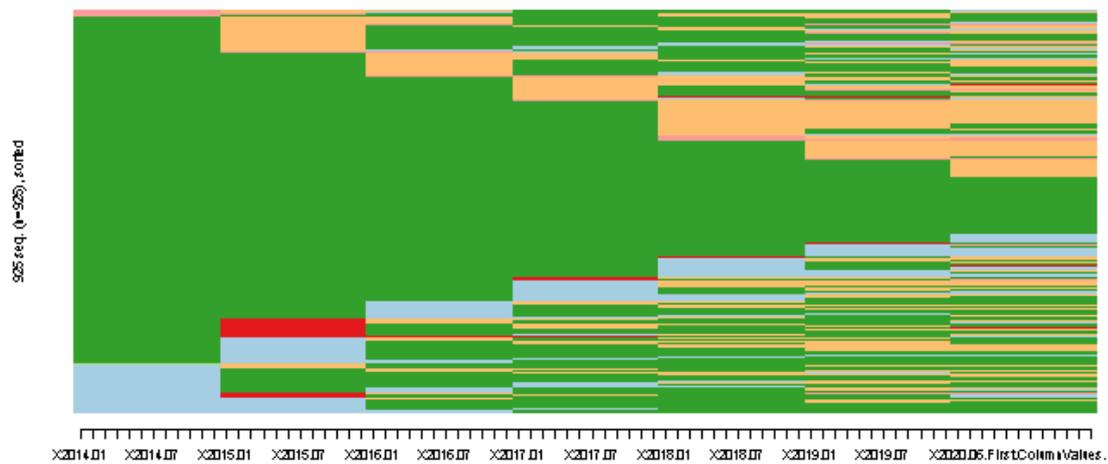
Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Graphique n° 50 : Tapis individuel pour le groupe G3 de trajectoires des « anciens » au 1^{er} trimestre 2014



Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj

Graphique n° 51 : Tapis individuel pour le groupe G4 de trajectoires des « anciens » au 1^{er} trimestre 2014



*Source : Juridictions financières d'après données Pas-de-Calais
Graphique réalisé via l'application ViCaTraj*

Cour des comptes



Chambres régionales
& territoriales des comptes

Formation commune à la Cour et aux chambres régionales des comptes
relative à une évaluation du revenu de solidarité active (RSA)

ANALYSE D'UN ECHANTILLON DE CONTRATS D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Département du Pas-de-Calais

Décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1 PRÉSENTATION SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DE L'ÉCHANTILLON DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA	5
2 ORIENTATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DE L'ÉCHANTILLON ET DÉLAIS ENTRE L'ENTRÉE AU RSA, L'ORIENTATION ET LA CONTRACTUALISATION	5
2.1 Orientation des bénéficiaires du RSA de l'échantillon	5
2.2 Délais entre l'entrée au RSA, l'orientation et la signature d'un CER.....	6
3 PRÉSENTATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA SANS CER	6
4 NATURE, DURÉE ET ÉCHÉANCE DES CER	9
4.1 Nature du contrat d'engagements réciproques	9
4.2 Durée du contrat d'engagements réciproques	11
4.2.1 Durée du contrat en fonction du profil des bénéficiaires du RSA.....	11
4.2.2 Caractéristiques des CER ayant une date d'échéance dépassée.....	15
5 BESOINS EXPRIMÉS ET ACTIONS INSCRITES DANS LES CER.....	18
5.1 Besoins exprimés dans les CER.....	18
5.2 Actions inscrites dans les CER	19
5.3 Catégories d'actions inscrites dans les CER	22
5.4 Cohérence entre besoins exprimés et actions inscrites dans les CER	28
5.5 Besoins exprimés et actions inscrites dans les CER de deux populations de bénéficiaires	28
5.5.1 Femmes célibataires avec enfant(s) (FCE).....	29
5.5.2 Hommes âgés et isolés (HAI).....	30
6 RÉALISATION D' ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT	31
6.1 Entretiens réalisés avec les bénéficiaires de CER.....	31
6.2 Taux de réalisation des actions inscrites dans les CER.....	31
6.2.1 Taux de réalisation des actions en fonction des caractéristiques des bénéficiaires	33
6.2.2 Taux de réalisation en fonction des caractéristiques du CER	36
ANNEXES.....	38

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'évaluation du revenu de solidarité active (RSA) qu'elle a décidé de réaliser, la formation commune à la Cour et aux Chambres régionales des comptes a retenu le principe de conduire ses travaux à partir d'investigations au niveau national et au niveau territorial, dans neuf départements retenus dans l'évaluation¹.

Le présent document restitue l'analyse de contrats d'engagements réciproques d'un échantillon de bénéficiaires du RSA afin de rendre compte de l'accompagnement réalisé par les départementaux et leurs partenaires et de prendre la mesure de la variété des situations pouvant exister sur le territoire national.

Les données sollicitées par les juridictions pour conduire ces analyses proviennent de trois sources :

- le tirage d'un échantillon de 500 bénéficiaires du RSA dans chacun des départements de l'évaluation effectué par la Caisse nationale des allocations familiales².
- l'appariement de ce fichier avec les décisions d'orientation des départements. Seuls les effectifs accompagnés par un organisme autre que Pôle emploi³ sont conservés afin d'étudier les modalités de mise en œuvre des contrats d'engagements réciproques (CER),
- les contrats d'engagements réciproques eux-mêmes et, quand cela a été possible, les dossiers individuels des bénéficiaires de RSA de l'échantillon accompagnés par les départements et leurs partenaires.

Certaines données sont manquantes ou incomplètes, à l'exemple du niveau de formation des personnes ou de la réalisation des actions inscrites dans les CER. Il en a été tenu compte dans l'analyse.

Les objectifs principaux du traitement des données obtenues sont les suivants :

1. présenter l'orientation des bénéficiaires vers des organismes d'accompagnement et observer les écarts en fonction des profils ; dans certains départements, il a pu être calculé des délais entre la dernière entrée au RSA, l'orientation et la signature du CER ;
2. présenter, quand les effectifs étaient suffisants, le profil des bénéficiaires de l'échantillon qui n'ont pas conclu de CER ;
3. relever les principales caractéristiques des CER en fonction du profil des bénéficiaires ;
4. identifier et quantifier les besoins et les actions mentionnés dans les CER et les comparer avec les profils des bénéficiaires du RSA ;
5. évaluer, quand les informations le permettaient, les échanges entre l'accompagné et l'accompagnant ainsi que la mise en œuvre des actions inscrites dans les CER.

¹ Allier, Aude, Gironde, Ille-et-Vilaine, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Seine-Saint-Denis, Martinique et Réunion.

² Ils proviennent également des Mutualité Sociale Agricole Auvergne et Grand Sud pour les départements de l'Allier et de l'Aude.

³ Les effectifs accompagnés par Pôle emploi établissent un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE), comme tout demandeur d'emploi.

Le présent document présente dans un premier temps les principales caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon des bénéficiaires du RSA (partie 1), leur orientation vers les organismes d'accompagnement (partie 2), le profil des bénéficiaires du RSA qui ne disposent pas de contrat d'engagements réciproques (partie 3). Puis seront abordés la nature et la durée des contrats d'engagements réciproques (partie 4), les besoins et les actions contenus dans les contrats (partie 5) et enfin des éléments sur la réalisation de l'accompagnement des personnes de l'échantillon (partie 6).

1 PRÉSENTATION SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DE L'ÉCHANTILLON DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA

L'échantillon initial de CER est composé de 242 individus. Un périmètre plus resserré est défini, excluant notamment les bénéficiaires en cours d'orientation. Les analyses sont donc effectuées sur un sous-échantillon de 209 bénéficiaires pour lesquels on dispose de données sociodémographiques : date de naissance, genre, situation familiale, nombre d'enfant(s) à charge, nationalité⁴, etc.

L'échantillon est composé de 64 % de femmes. La moyenne d'âge est d'environ 41 ans. 72 % de l'échantillon est célibataire : en particulier 6 % des bénéficiaires sont divorcés et 29 % sont isolés après vie maritale ou PACS. A l'inverse, 10 % de l'échantillon est marié et 11 % est en vie maritale. Le nombre d'enfant(s) à charge varie de 0 à 7 dans l'échantillon, avec une moyenne de 1,2 enfant à charge par bénéficiaire. 42 % de l'échantillon n'a pas d'enfant à charge. Les bénéficiaires de la majoration parent isolé représentent 12 % de l'échantillon. La quasi-totalité des bénéficiaires est de nationalité française (seule une personne est d'une nationalité de l'Espace Economique Européen ou suisse). Environ un quart (28 %) des bénéficiaires de l'échantillon vit dans un QPV.

Le niveau de formation n'est renseigné que pour une faible portion des bénéficiaires, mais il semble qu'il soit relativement faible au sein de l'échantillon : 13 % ont un niveau V bis ou VI (1^{er} cycle 2^e degré) et 12 % ont un niveau V (CAP, BEP).

La date d'entrée au RSA des individus de l'échantillon est comprise entre 1989 et 2020 : plus d'un tiers de l'échantillon est au RSA depuis 2009 ou avant.

Les caractéristiques des bénéficiaires de l'échantillon sont présentées sous forme de graphiques dans l'annexe n°3.

2 ORIENTATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DE L'ÉCHANTILLON ET DÉLAIS ENTRE L'ENTRÉE AU RSA, L'ORIENTATION ET LA CONTRACTUALISATION

2.1 Orientation des bénéficiaires du RSA de l'échantillon

Les organismes d'accompagnement sont très nombreux (plus d'une centaine).

Du fait de leur nombre très élevé dans l'échantillon, les différences de suivi des organismes ne sont pas étudiées.

⁴ À l'exception du niveau de formation et de l'habitat en QPV, qui sont des informations fournies par les CER.

2.2 Délais entre l'entrée au RSA, l'orientation et la signature d'un CER

Le nombre de premiers contrats dans l'échantillon est trop faible (14 CER sur 133) pour étudier les délais de prise en charge des bénéficiaires (durée entre la dernière entrée au RSA et l'orientation, entre l'orientation et la signature du premier CER et entre l'entrée au RSA et la signature du premier CER).

3 PRÉSENTATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA SANS CER

Dans l'échantillon, 36 % des bénéficiaires (76 individus) n'ont pas de CER. On étudie les caractéristiques de ces bénéficiaires par rapport à ceux qui ont un CER.

Les hommes ont davantage tendance à ne pas avoir de CER que les femmes : 43 % des hommes de l'échantillon n'ont pas de CER contre 33 % des femmes.

Tableau n° 1 : Présence d'un CER en fonction du genre

Genre	Présence d'un CER		Total
	Non	Oui	
Féminin	44	90	134
	32,84 %	67,16 %	100 %
Masculin	32	43	75
	42,67 %	57,33 %	100 %
Total	76	133	209
	36,36 %	63,64 %	100 %

Les 55 ans et plus sont ceux qui ont la plus forte probabilité de ne pas avoir de CER (46 %) tandis que les moins de 25 ans ont la probabilité la plus faible (29 %). Les 45-54 ans ont également une probabilité élevée de ne pas avoir de CER par rapport au reste de l'échantillon. La moyenne d'âge des bénéficiaires sans CER est de 43 ans, contre 40 ans pour les bénéficiaires ayant un CER.

Tableau n° 2 : Présence d'un CER en fonction de l'âge du bénéficiaire

Classe d'âge	Présence d'un CER		Total
	Non	Oui	
-25 ans	7	17	24
	29,17 %	70,83 %	100 %
25-34 ans	18	34	52
	34,62 %	65,38 %	100 %
35-44 ans	14	31	45
	31,11 %	68,89 %	100 %
45-54 ans	20	31	51
	39,22 %	60,78 %	100 %
55 ans et +	17	20	37
	45,95 %	54,05 %	100 %
Total	76	133	209
	36,36 %	63,64 %	100 %

Les bénéficiaires ont la même probabilité de ne pas avoir de CER quelle que soit leur situation familiale.

Tableau n° 3 : Présence d'un CER en fonction de la situation familiale

Situation familiale	Présence d'un CER		Total
	Non	Oui	
Couple	21	38	59
	35,59 %	64,41 %	100 %
Célibataire	55	95	150
	36,67 %	63,33 %	100 %
Total	76	133	209
	36,36 %	63,64 %	100 %

Les bénéficiaires sans enfant(s) à charge ont une probabilité plus élevée que les autres de ne pas avoir de CER : cette situation concerne 43 % d'entre eux contre 30-33 % des autres bénéficiaires. En moyenne, les bénéficiaires sans CER ont 1 enfant à charge, contre 1,3 pour les bénéficiaires ayant un CER.

Tableau n° 4 : Présence d'un CER en fonction du nombre d'enfant(s) à charge

Nombre d'enfant(s) à charge	Présence d'un CER		Total
	Non	Oui	
Aucun	38	50	88
	43,18 %	56,82 %	100 %
1	18	36	54
	33,33 %	66,67 %	100 %
2	8	19	27
	29,63 %	70,37 %	100 %
3 ou plus	12	28	40
	30 %	70 %	100 %
Total	76	133	209
	36,36 %	63,64 %	100 %

Les individus bénéficiant de la majoration parent isolé ont une probabilité plus faible de ne pas avoir de CER que les autres (20 % contre 39 %).

Tableau n° 5 : Présence d'un CER en fonction de la majoration parent isolé

Majoration parent isolé	Présence d'un CER		Total
	Non	Oui	
Non	71	113	184
	38,59 %	61,41 %	100 %
Oui	5	20	25
	20 %	80 %	100 %
Total	76	133	209
	36,36 %	63,64 %	100 %

Il y a peu de différence entre les habitants de QPV et les autres bénéficiaires.

QPV	Présence d'un CER		
	Non	Oui	Total
Non	55	91	146
	37,67 %	62,33 %	100 %
Oui	19	39	58
	32,76 %	67,24 %	100 %
Total	74	130	204
	36,27 %	63,773 %	100 %

Trop peu de données sont disponibles concernant le niveau de formation pour étudier la présence d'un CER selon cette caractéristique.

4 NATURE, DURÉE ET ÉCHÉANCE DES CER

Sur les 209 bénéficiaires du RSA de l'échantillon, 133 ont un CER, soit 64 % de l'échantillon.

4.1 Nature du contrat d'engagements réciproques

Le CER peut être un premier contrat ou un renouvellement. Les contrats sont pour la plupart (83 %) des renouvellements : seuls 14 contrats (11 %) sont des premiers contrats.

On étudie la nature du contrat selon les caractéristiques des bénéficiaires. On ne considère pas les cas où la nature du contrat est inconnue (concerne 8 CER, soit 6 % des CER).

On n'observe pas de différences de nature de contrat entre les femmes et les hommes de l'échantillon.

Tableau n° 6 : Nature du contrat en fonction du genre du bénéficiaire

Genre	Premier contrat	Renouvellement	Total
Féminin	9	73	82
	10,98 %	89,02 %	100 %
Masculin	5	38	43
	11,63 %	88,37 %	100 %
Total	14	111	125
	11,2 %	88,8 %	100 %

Les plus jeunes (moins de 35 ans) ont davantage tendance à avoir un premier contrat que les autres bénéficiaires.

Tableau n° 7 : Nature du contrat en fonction de l'âge du bénéficiaire

Classe d'âge	Premier contrat	Renouvellement	Total
-25 ans	3	10	13
	23,08 %	76,92 %	100 %
25-34 ans	5	28	33
	15,15 %	84,85 %	100 %
35-44 ans	1	30	31
	3,23 %	96,77 %	100 %
45-54 ans	3	26	29
	10,34 %	89,66 %	100 %
55 ans et +	2	17	19
	10,53 %	89,47 %	100 %
Total	14	111	125
	11,2 %	88,8 %	100 %

Les bénéficiaires en couple ont plus fréquemment un premier contrat que les bénéficiaires célibataires.

Tableau n° 8 : Nature du contrat en fonction de la situation familiale du bénéficiaire

Situation familiale	Premier contrat	Renouvellement	Total
Couple	5	29	34
	14,71 %	85,29 %	100 %
Célibataire	9	82	91
	9,89 %	90,11 %	100 %
Total	14	111	125
	11,2 %	88,8 %	100 %

Les premiers contrats concernent surtout les bénéficiaires ayant un ou au moins trois enfants à charge.

Tableau n° 9 : Nature du contrat en fonction du nombre d'enfant(s) à charge du bénéficiaire

Nombre d'enfant(s) à charge	Premier contrat	Renouvellement	Total
Aucun	3	46	49
	6,12 %	93,88 %	100 %
1	7	24	31
	22,58 %	77,42 %	100 %
2	0	17	17
	0 %	100 %	100 %
3 ou plus	4	24	28
	14,29 %	85,71 %	100 %
Total	14	111	125
	11,2 %	88,8 %	100 %

Les individus bénéficiant de la majoration parent isolé ont davantage tendance à avoir un premier contrat que les autres bénéficiaires.

Tableau n° 10 : Nature du contrat en fonction de la majoration parent isolé

Majoration parent isolé	Premier contrat	Renouvellement	Total
Non	10	96	106
	9,43 %	90,57 %	100 %
Oui	4	15	19
	21,05 %	78,95 %	100 %
Total	14	111	125
	11,2 %	88,8 %	100 %

Il n'y a pas de différence de nature de contrat entre les habitants de QPV et les autres bénéficiaires.

Tableau n° 11 : Nature du contrat en fonction du lieu de résidence du bénéficiaire

QPV	Premier contrat	Renouvellement	Total
Non	10	74	84
	11,9 %	88,1 %	100 %
Oui	4	35	39
	10,26 %	89,74 %	100 %
Total	14	109	123
	11,38 %	88,62 %	100 %

4.2 Durée du contrat d'engagements réciproques

La durée des CER varie de 3 à 24 mois, mais la grande majorité des CER sont des contrats de 6 mois (31 %) ou de 12 mois (64 %). La durée moyenne des contrats est de 10,2 mois. La durée moyenne des premiers contrats et des renouvellements est similaire : respectivement 10 et 9,7 mois.

Les dates de signatures des CER de l'échantillon sont comprises entre 2009 et 2020. Les CER signés en 2017 ou avant représentent cependant une faible part des CER (environ 10 %).

Tableau n° 12 : Année de signature des CER

Année de signature du CER	Nombre de BRSA	Pourcentage
2009	1	0,76 %
2013	1	0,76 %
2014	1	0,76 %
2015	2	1,52 %
2016	2	1,52 %
2017	6	4,55 %
2018	8	6,06 %
2019	32	24,24 %
2020	79	59,85 %
Total	132	100 %

4.2.1 Durée du contrat en fonction du profil des bénéficiaires du RSA

Les contrats sont regroupés en deux catégories : les contrats « courts », d'une durée de 6 mois ou moins, et les contrats « longs », d'une durée de plus de 6 mois. Ils représentent respectivement 31,6 et 66,2 % des CER. La durée du contrat est inconnue pour 3 CER de l'échantillon (2,3 % des CER). Ces contrats, dont la durée est inconnue, ne sont pas pris en compte dans les tableaux suivants.

On étudie la durée du CER selon les caractéristiques des bénéficiaires du RSA de l'échantillon.

Tableau n° 13 : Répartition des CER en fonction de leur durée

Contrats « courts »			Contrats « longs »		
Durée du contrat	Nombre de contrats	Pourcentage du total	Durée du contrat	Nombre de contrats	Pourcentage du total
3 mois	2	1,54 %	10 mois	2	1,54 %
6 mois	40	30,77 %	11 mois	1	0,77 %
			12 mois	83	63,85 %
			24 mois	2	1,54 %
Total	42	32,31 %	Total	88	67,69 %

Il y a peu de différence de durée de contrat entre les hommes et les femmes. En moyenne, les femmes ont des contrats de 10,3 mois, contre 10 mois pour les hommes.

Tableau n° 14 : Durée des CER en fonction du genre du bénéficiaires

Genre	Durée du contrat		
	Contrat court	Contrat long	Total
Féminin	28	59	87
	32,18 %	67,82 %	100 %
Masculin	14	29	43
	32,56 %	67,44 %	100 %
Total	42	88	130
	32,31 %	67,69 %	100 %

En moyenne, les 25-34 ans et les 55 ans et plus ont des contrat plus courts que les autres classes d'âge : respectivement 9,6 et 9,8 mois, contre 10,6 mois pour les moins de 25 ans, 10,6 mois pour les 35-44 ans et 10,4 mois pour les 45-54 ans.

Tableau n° 15 : Durée des CER en fonction de l'âge des bénéficiaires

Classe d'âge	Durée du contrat		
	Contrat court	Contrat long	Total
-25 ans	7	8	15
	46,67 %	53,33 %	100 %
25-34 ans	13	20	33
	39,39 %	60,61 %	100 %
35-44 ans	7	24	31
	22,58 %	77,42 %	100 %
45-54 ans	8	23	31
	25,81 %	74,19 %	100 %
55 ans et +	7	13	20
	35 %	65 %	100 %
Total	42	88	130
	32,31 %	67,69 %	100 %

En moyenne, les bénéficiaires en couple ont des contrats plus longs que les bénéficiaires célibataires : 11,1 mois contre 9,8 mois.

Tableau n° 16 : Durée des CER en fonction de la situation familiale des bénéficiaires

Situation familiale	Durée du contrat		
	Contrat court	Contrat long	Total
Couple	9	27	36
	25 %	75 %	100 %
Célibataire	33	61	94
	35,11 %	64,89 %	100 %
Total	42	88	130
	32,31 %	67,69 %	100 %

En moyenne, les bénéficiaires sans enfant à charge ont des contrats de 10 mois. Cette durée moyenne est relativement similaire à celles des bénéficiaires ayant un enfant à charge (10,2 mois) ou trois enfants ou plus (9,9 mois). Les bénéficiaires ayant deux enfants à charge ont en moyenne des contrats un peu plus longs que les autres (10,7 mois).

Tableau n° 17 : Durée des CER en fonction du nombre d'enfant(s) à charge des bénéficiaires

Nombre d'enfant(s) à charge	Durée du contrat		
	Contrat court	Contrat long	Total
Aucun	16	34	50
	32 %	68 %	100 %
1	11	23	34
	32,35 %	67,65 %	100 %
2	6	13	19
	31,58 %	68,42 %	100 %
3 ou plus	9	18	27
	33,33 %	66,67 %	100 %
Total	42	88	130
	32,31 %	67,69 %	100 %

Il y a peu de différences entre les bénéficiaires de la majoration parent isolé et les autres bénéficiaires. La durée moyenne des CER des bénéficiaires de la majoration est de 9,9 mois, contre 10,2 mois pour les autres bénéficiaires.

Tableau n° 18 : Durée des CER en fonction de la majoration parent isolé

Majoration parent isolé	Durée du contrat		
	Contrat court	Contrat long	Total
Non	36	75	111
	32,43 %	67,57 %	100 %
Oui	6	13	19
	31,58 %	68,42 %	100 %
Total	42	88	130
	32,31 %	67,69 %	100 %

On observe peu de différence de durée de contrat entre les habitants de QPV et les autres bénéficiaires.

Tableau n° 19 : Durée des CER en fonction du lieu de résidence

QPV	Durée du contrat		
	Contrat court	Contrat long	Total
Non	29	59	88
	32,95 %	67,05 %	100 %
Oui	12	27	39
	30,77 %	69,23 %	100 %
Total	41	86	127
	32,28 %	67,72 %	100 %

4.2.2 Caractéristiques des CER ayant une date d'échéance dépassée

On étudie les CER pour lesquels la date d'échéance est dépassée⁵. Cette situation concerne 60 bénéficiaires (45 % des CER). On compare les caractéristiques de ces bénéficiaires avec celles des autres (lorsque la durée du CER est connue).

Les hommes et les femmes ont la même probabilité d'avoir un CER dont la date d'échéance est dépassée.

Tableau n° 20 : CER ayant une date d'échéance dépassée en fonction du genre du bénéficiaire

Genre	CER dont la date d'échéance est dépassée		
	Non	Oui	Total
Féminin	46	41	87
	52,87 %	47,13 %	100 %
Masculin	24	19	43
	55,81 %	44,19 %	100 %
Total	70	60	130
	53,85 %	46,15 %	100 %

Les bénéficiaires les plus jeunes ont davantage tendance à avoir un CER dont la date d'échéance est dépassée que ceux qui sont plus âgés. La moyenne d'âge des bénéficiaires dont le CER a une date d'échéance dépassée est de 39 ans, contre 41 ans pour ceux dont le CER est en cours de validité.

⁵ La date d'échéance est comparée à la date à laquelle les informations du CER ont été saisies par le département, soit entre le 23/10/2020 et le 29/10/2020.

Tableau n° 21 : CER ayant une date d'échéance dépassée en fonction de la classe d'âge du bénéficiaire

Classe d'âge	CER dont la date d'échéance est dépassée		
	Non	Oui	Total
-25 ans	7	8	15
	46,67 %	53,33 %	100 %
25-34 ans	15	18	33
	45,45 %	54,55 %	100 %
35-44 ans	19	12	31
	61,29 %	38,71 %	100 %
45-54 ans	18	13	31
	58,06 %	41,94 %	100 %
55 ans et +	11	9	20
	55 %	45 %	100 %
Total	70	60	130
	53,85 %	46,15 %	100 %

Les bénéficiaires célibataires ont une probabilité plus élevée que les bénéficiaires en couple d'avoir un CER avec une date d'échéance dépassée (52 % contre 31 %).

Tableau n° 22 : CER ayant une date d'échéance dépassée en fonction de la situation familiale

Situation familiale	CER dont la date d'échéance est dépassée		
	Non	Oui	Total
Couple	25	11	36
	69,44 %	30,56 %	100 %
Célibataire	45	49	94
	47,87 %	52,13 %	100 %
Total	70	60	130
	53,85 %	46,15 %	100 %

Les bénéficiaires ayant au moins trois enfants à charge ont moins fréquemment un CER dont la date d'échéance est dépassée que les autres : cette situation touche 25 % d'entre eux, contre 50 % des autres catégories. En moyenne, les bénéficiaires ayant un CER dont la date d'échéance est dépassée ont un enfant à charge, contre 1,5 pour ceux dont le CER est en cours de validité.

Tableau n° 23 : CER ayant une date d'échéance dépassée en fonction du nombre d'enfant(s) à charge

Nombre d'enfant(s) à charge	CER dont la date d'échéance est dépassée		
	Non	Oui	Total
Aucun	25	25	50
	50 %	50 %	100 %
1	16	18	34
	47,06 %	52,94 %	100 %
2	9	10	19
	47,37 %	52,63 %	100 %
3 ou plus	20	7	27
	74,07 %	25,93 %	100 %
Total	70	60	130
	53,85 %	46,15 %	100 %

Il n'y a pas de différence entre les bénéficiaires de la majoration parent isolé et les autres bénéficiaires.

Tableau n° 24 : CER ayant une date d'échéance dépassée en fonction de la majoration parent isolé

Majoration parent isolé	CER dont la date d'échéance est dépassée		
	Non	Oui	Total
Non	60	51	111
	54,05 %	45,95 %	100 %
Oui	10	9	19
	52,63 %	47,37 %	100 %
Total	70	60	130
	53,85 %	46,15 %	100 %

Les habitants de QPV ont plus fréquemment un CER dont la date d'échéance est dépassée que les autres bénéficiaires (59 % contre 41 %).

Tableau n° 25 : CER ayant une date d'échéance dépassée en fonction du lieu de résidence

QPV	CER dont la date d'échéance est dépassée		
	Non	Oui	Total
Non	52	36	88
	59,09 %	40,91 %	100 %
Oui	16	23	39
	41,03 %	58,97 %	100 %
Total	68	59	127
	53,54 %	46,46 %	100 %

5 BESOINS EXPRIMÉS ET ACTIONS INSCRITES DANS LES CER

5.1 Besoins exprimés dans les CER

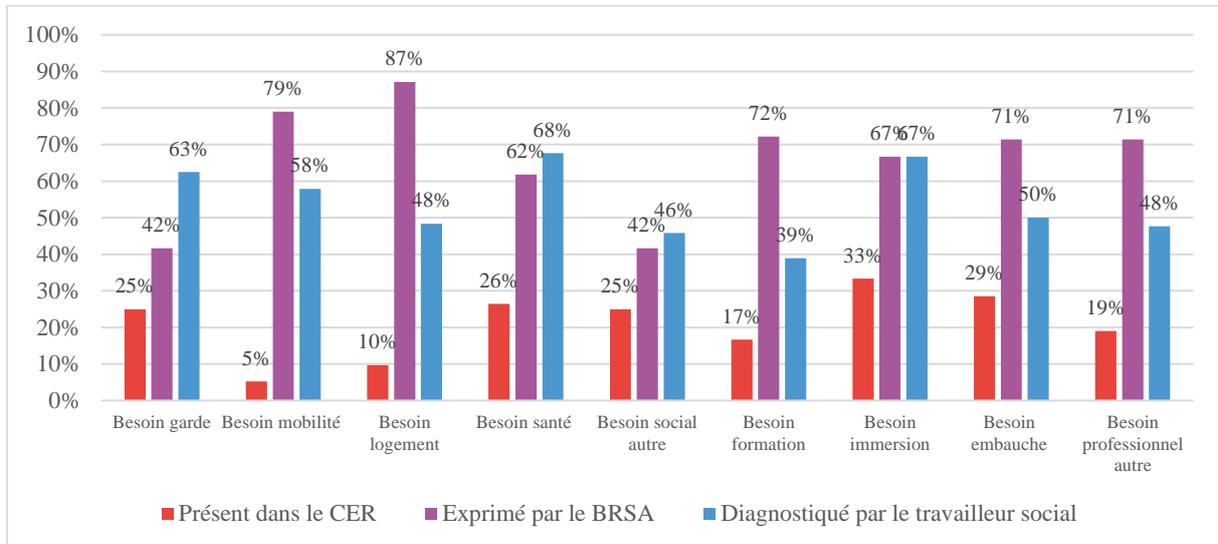
La présence de besoins est indiquée dans 80 des CER (soit 60 % des CER).

Le besoin santé est le plus répandu (il concerne 17 % des CER), suivi par le besoin logement (15 %) et le besoin embauche (14 %). Les besoins sociaux sont en moyenne plus fréquents que les besoins professionnels : 49 % des CER mentionnent au moins un besoin social, contre 36 % pour les besoins professionnels.

Tableau n° 26 : Besoins exprimés dans les CER

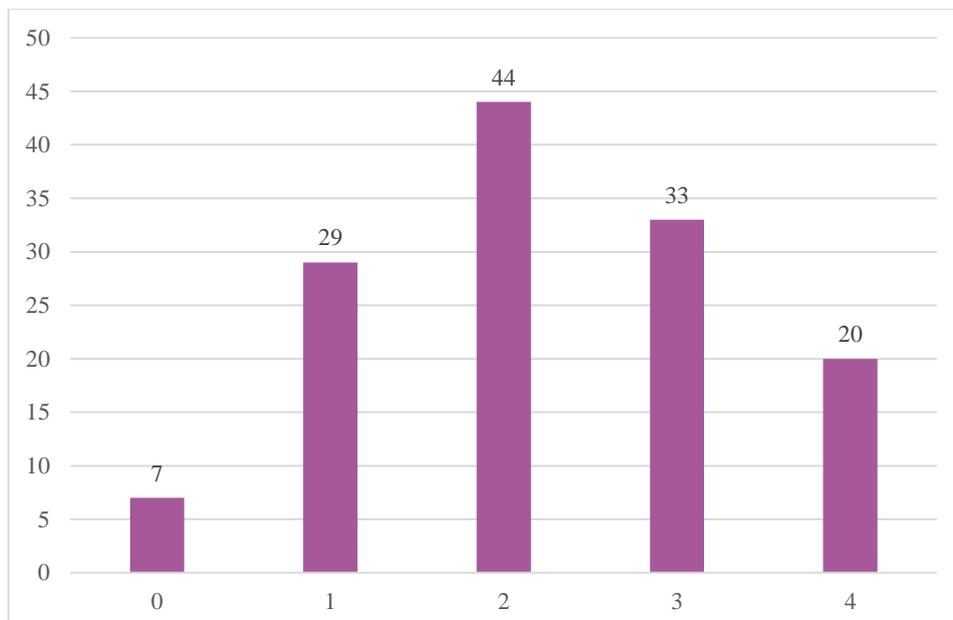
		Nombre de BRSA concernés	% des CER
Besoins sociaux	Besoin garde	24	12,12 %
	Besoin mobilité	19	9,60 %
	Besoin logement	30	15,15 %
	Besoin santé	33	16,67 %
	Besoin social autre	24	12,12 %
Besoins professionnels	Besoin formation	18	9,09 %
	Besoin immersion	3	1,52 %
	Besoin embauche	27	13,64 %
	Besoin professionnel autre	20	10,10 %

Dans le CER, les besoins peuvent être exprimés par le bénéficiaire, diagnostiqués par le travailleur social ou les deux à la fois. Les besoins sont majoritairement exprimés par le bénéficiaire lui-même, à l'exception des besoins de garde et de santé, qui sont principalement diagnostiqués par le travailleur social.

Graphique n° 1 : Besoins identifiés selon l'interlocuteur considéré

5.2 Actions inscrites dans les CER

Des actions sont présentes dans 95 % des CER (7 CER sans action). Le nombre d'action total par bénéficiaire varie entre 0 et 4, avec en moyenne 2,2 actions par CER.

Graphique n° 2 : Nombre d'actions par CER

On étudie les caractéristiques des bénéficiaires du RSA de l'échantillon selon le nombre d'actions prévues dans leur CER. Ils sont répartis en quatre catégories : aucune action, une action, deux actions, trois actions ou plus.

Les hommes ont moins fréquemment plusieurs actions au CER que les femmes. Ils ont en moyenne 2,1 action chacun, contre 2,3 pour les femmes.

Tableau n° 27 : Nombre d'actions en fonction du genre du bénéficiaire

Genre	Aucune action	Une action	Deux actions	Trois actions ou plus	Total
Féminin	4	18	31	37	90
	4,44 %	20 %	34,44 %	41,11 %	100 %
Masculin	3	11	13	16	43
	6,98 %	25,58 %	30,23 %	37,21 %	100 %
Total	7	29	44	53	133
	5,26 %	21,8 %	33,08 %	39,85 %	100 %

Tous les bénéficiaires de 45 ans ou plus ont au moins une action au CER. Les bénéficiaires âgés de 35-44 ans sont ceux qui ont le plus fréquemment trois actions ou plus (58 % d'entre eux contre 40 % de l'échantillon). En moyenne, les moins de 25 ans sont ceux qui ont le moins d'actions (1,6 action en moyenne), suivis par les 55 ans et plus (2 actions en moyenne). Les 35-44 ans sont ceux qui ont le plus d'actions (2,6 actions en moyenne).

Tableau n° 28 : Nombre d'actions en fonction de l'âge du bénéficiaire

Classe d'âge	Aucune action	Une action	Deux actions	Trois actions ou plus	Total
<25 ans	3	5	5	4	17
	17,65 %	29,41 %	29,41 %	23,53 %	100 %
25-34 ans	3	8	7	16	34
	8,82 %	23,53 %	20,59 %	47,06 %	100 %
35-44 ans	1	3	9	18	31
	3,23 %	9,68 %	29,03 %	58,06 %	100 %
45-54 ans	0	8	11	12	31
	0 %	25,81 %	35,48 %	38,71 %	100 %
55 ans et +	0	5	12	3	20
	0 %	25 %	60 %	15 %	100 %
Total	7	29	44	53	133
	5,26 %	21,8 %	33,08 %	39,85 %	100 %

Les bénéficiaires en couple ont plus fréquemment aucune ou une action que les célibataires. En moyenne, les bénéficiaires en couple ont 2,1 actions au CER et les célibataires 2,3 actions en moyenne.

Tableau n° 29 : Nombre d'actions en fonction de la situation familiale du bénéficiaire

Situation familiale	Aucune action	Une action	Deux actions	Trois actions ou plus	Total
Couple	4	10	8	16	38
	10,53 %	26,32 %	21,05 %	42,11 %	100 %
Célibataire	3	19	36	37	95
	3,16 %	20 %	37,89 %	38,95 %	100 %
Total	7	29	44	53	133
	5,26 %	21,8 %	33,08 %	39,85 %	100 %

Les bénéficiaires ayant au moins deux enfants à charge ont plus fréquemment trois actions ou plus que les autres bénéficiaires. Le nombre d'actions moyen des bénéficiaires est similaire quelque soit leur nombre d'enfants à charge (entre 2,2 et 2,3 actions au CER).

Tableau n° 30 : Nombre d'actions en fonction du nombre d'enfant(s) à charge du bénéficiaire

Nombre d'enfant(s) à charge	Aucune action	Une action	Deux actions	Trois actions ou plus	Total
Aucun	1	11	20	18	50
	2 %	22 %	40 %	36 %	100 %
1	2	6	15	13	36
	5,56 %	16,67 %	41,67 %	36,11 %	100 %
2	2	5	3	9	19
	10,53 %	26,32 %	15,79 %	47,37 %	100 %
3 ou plus	2	7	6	13	28
	7,14 %	25 %	21,43 %	46,43 %	100 %
Total	7	29	44	53	133
	5,26 %	21,8 %	33,08 %	39,85 %	100 %

Il y a peu de différence entre les bénéficiaires de la majoration parent isolé et les autres bénéficiaires. En moyenne, les bénéficiaires de la majoration ont 2,1 actions au CER et les autres 2,3 actions.

Tableau n° 31 : Nombre d'actions en fonction de la majoration parent isolé

Majoration parent isolé	Aucune action	Une action	Deux actions	Trois actions ou plus	Total
Non	5	23	40	45	113
	4,42 %	20,35 %	35,4 %	39,82 %	100 %
Oui	2	6	4	8	20
	10 %	30 %	20 %	40 %	100 %
Total	7	29	44	53	133
	5,26 %	21,8 %	33,08 %	39,85 %	100 %

Il y a peu de différence entre les habitants de QPV et les autres bénéficiaires. Ils ont en moyenne le même nombre d'actions au CER.

Tableau n° 32 : Nombre d'actions en fonction du lieu de résidence

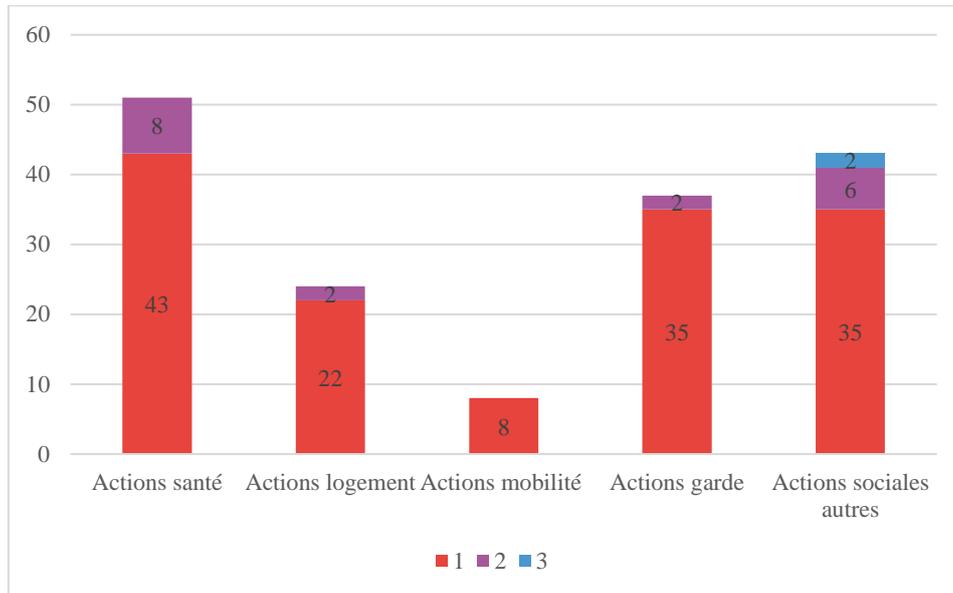
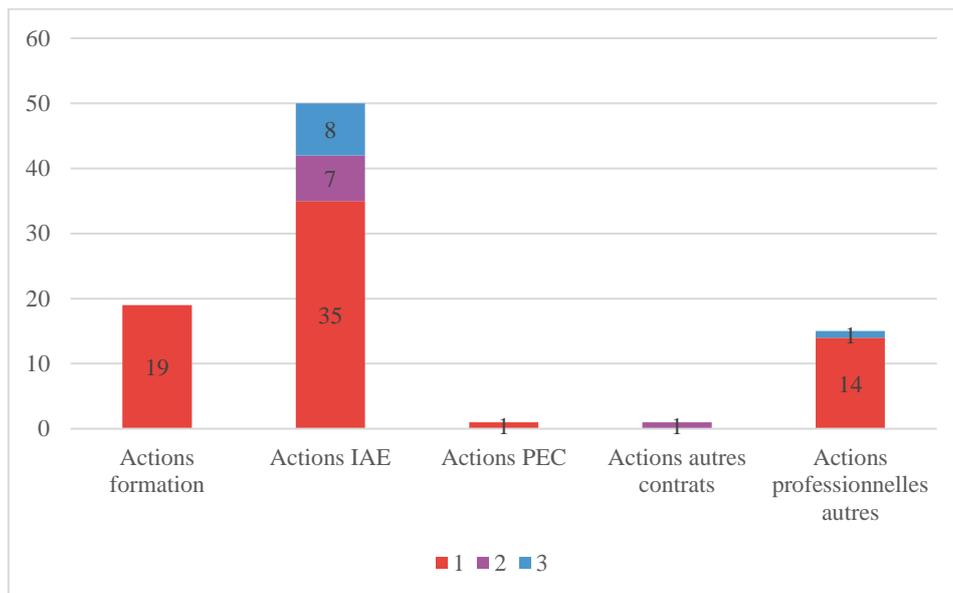
QPV	Aucune action	Une action	Deux actions	Trois actions ou plus	Total
Non	4	21	28	38	91
	4,4 %	23,08 %	30,77 %	41,76 %	100 %
Oui	2	8	15	14	39
	5,13 %	20,51 %	38,46 %	35,9 %	100 %
Total	6	29	43	52	130
	4,62 %	22,31 %	33,08 %	40 %	100 %

5.3 Catégories d'actions inscrites dans les CER

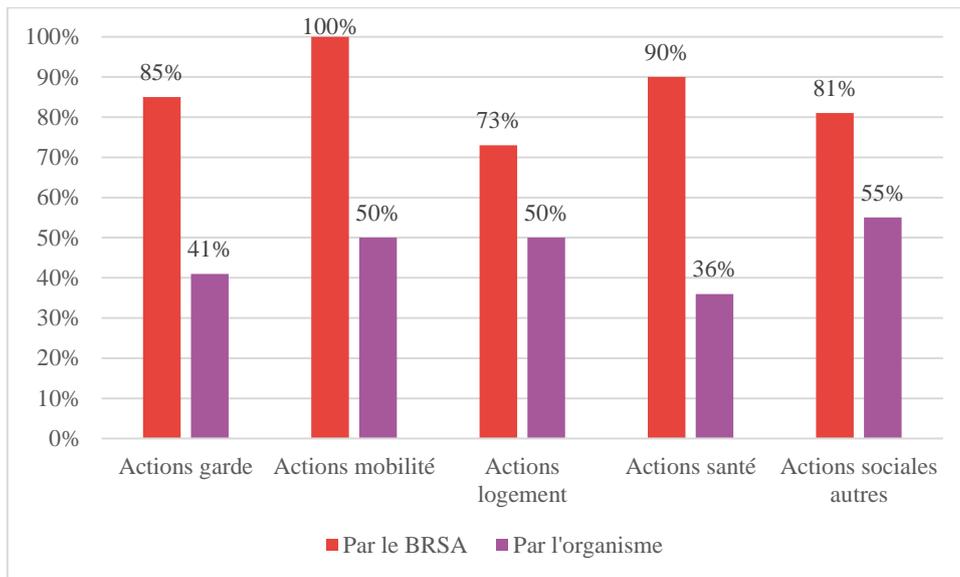
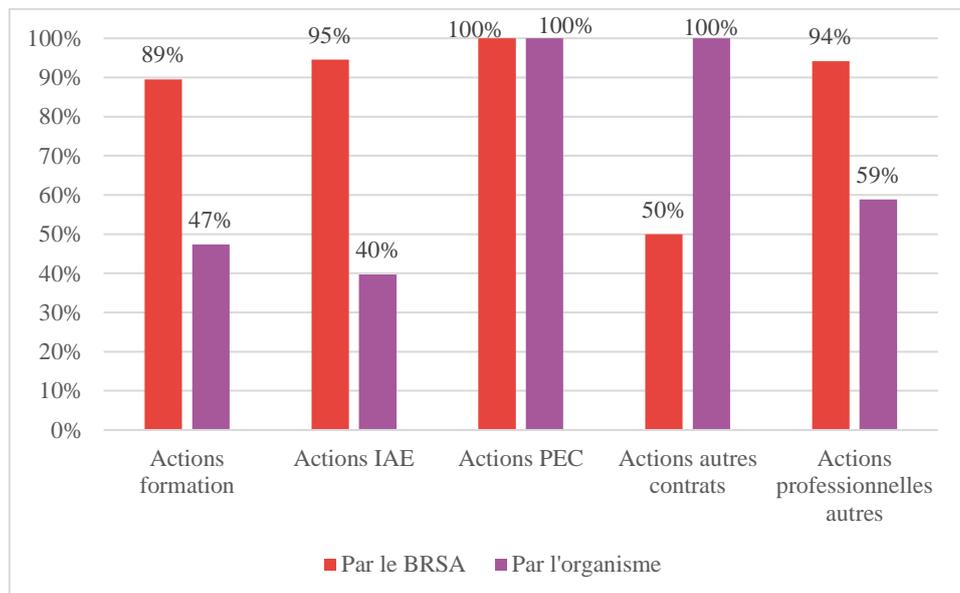
Les actions sont divisées en deux catégories, sociale et professionnelle, elles-mêmes divisées en sous-catégories.

Parmi les actions sociales, les actions santé, garde et autres sont les plus fréquentes, tandis que les actions IAE sont les plus nombreuses parmi les actions professionnelles. Les actions mobilité, PEC et autres contrats sont peu répandues au sein de l'échantillon. Les actions IAE et sociales autres sont celles qui ont le plus tendance à être multiples (jusqu'à 3 actions de ces types par CER).

Les actions sociales sont les plus fréquentes au sein de l'échantillon : 73 % des CER mentionnent au moins une action sociale, et 53 % des CER mentionnent au moins une action professionnelle. 30 % des CER mentionnent au moins une action des deux types.

Graphique n° 3 : Nombre d'actions sociales par CER**Graphique n° 4 : Nombre d'actions professionnelles par CER**

Les actions prévues par le CER peuvent être mises en œuvre soit par le bénéficiaire, soit par l'organisme d'accompagnement, soit par les deux parties à la fois. La plupart des actions doivent être mises en œuvre par le bénéficiaire.

Graphique n° 5 : Mise en œuvre des actions sociales inscrites dans les CER**Graphique n° 6 : Mise en œuvre des actions professionnelles inscrites dans les CER**

On étudie les types d'action (actions sociales ou professionnelles) selon les caractéristiques des bénéficiaires.

81 % des femmes de l'échantillon ont au moins une action sociale inscrite au CER, contre 57 % des hommes. A l'inverse, les hommes ont plus fréquemment des actions professionnelles que les femmes : 67 % contre 42 %.

Tableau n° 33 : Présence d'une action sociale / professionnelle en fonction du genre

Genre	Présence d'une action sociale		Présence d'une action professionnelle		Total
	Non	Oui	Non	Oui	
Féminin	17	73	51	39	90
	18,89 %	81,11 %	56,67 %	43,33 %	100 %
Masculin	19	24	12	31	43
	44,19 %	55,81 %	27,91 %	72,09 %	100 %
Total	36	97	63	70	133
	27,07 %	72,93 %	47,37 %	52,63 %	100 %

Les 25-34 ans sont ceux qui ont la plus faible probabilité d'avoir des actions sociales : seuls 53 % d'entre eux ont au moins une action sociale, contre 71 % des moins de 25 ans, 87 % des 35-44 ans et 77 % des 45-54 ans. Les 25-34 ans sont en revanche la classe d'âge qui a le plus fréquemment des actions professionnelles : 76 % d'entre eux ont au moins une action professionnelle, contre 58 % des 45-54 ans, 42 % des 35-44 ans et moins de 20 % des moins de 25 ans.

Tableau n° 34 : Présence d'une action sociale / professionnelle en fonction de l'âge

Classe d'âge	Présence d'une action sociale		Présence d'une action professionnelle		Total
	Non	Oui	Non	Oui	
<25 ans	5	12	14	3	17
	29,41 %	70,59 %	82,35 %	17,65 %	100 %
25-34 ans	16	18	8	26	34
	47,06 %	52,94 %	23,53 %	76,47 %	100 %
35-44 ans	4	27	18	13	31
	12,9 %	87,1 %	58,06 %	41,94 %	100 %
45-54 ans	7	24	13	18	31
	22,58 %	77,42 %	41,94 %	58,06 %	100 %
55 ans et +	4	16	11	9	20
	20 %	80 %	55 %	45 %	100 %
Total	36	97	63	70	133
	27,07 %	72,93 %	47,37 %	52,63 %	100 %

Les bénéficiaires en couple ont moins fréquemment des actions sociales que les autres (66 % contre 76 %) mais ont plus fréquemment des actions professionnelles (61 % contre 49 %).

Tableau n° 35 : Présence d'une action sociale / professionnelle en fonction de la situation familiale

Situation familiale	Présence d'une action sociale		Présence d'une action professionnelle		Total
	Non	Oui	Non	Oui	
Couple	13	25	15	23	38
	34,21 %	65,79 %	39,47 %	60,53 %	100 %
Célibataire	23	72	48	47	95
	24,21 %	75,79 %	50,53 %	49,47 %	100 %
Total	36	97	63	70	133
	27,07 %	72,93 %	47,37 %	52,63 %	100 %

Les bénéficiaires sans enfant à charge ont un peu moins fréquemment des actions sociales que les autres bénéficiaires (68 % contre 74 à 79 %). Ils ont en revanche une probabilité plus élevée d'avoir des actions professionnelles (60 % contre 46 à 53 % pour les autres).

Tableau n° 36 : Présence d'une action sociale / professionnelle en fonction du nombre d'enfant(s) à charge

Nombre d'enfant(s) à charge	Présence d'une action sociale		Présence d'une action professionnelle		Total
	Non	Oui	Non	Oui	
Aucun	16	34	20	30	50
	32 %	68 %	40 %	60 %	100 %
1	9	27	19	17	36
	25 %	75 %	52,78 %	47,22 %	100 %
2	5	14	9	10	19
	26,32 %	73,68 %	47,37 %	52,63 %	100 %
3 ou plus	6	22	15	13	28
	21,43 %	78,57 %	53,57 %	46,43 %	100 %
Total	36	97	63	70	133
	27,07 %	72,93 %	47,37 %	52,63 %	100 %

Les bénéficiaires de la majoration parent isolé ont davantage tendance à avoir une action sociale que les autres bénéficiaires (80 % contre 72 %). En revanche, seulement 20 % d'entre eux ont une action professionnelle, contre 58 % des autres bénéficiaires.

Tableau n° 37 : Présence d'une action sociale / professionnelle en fonction de la majoration parent isolé

Majoration parent isolé	Présence d'une action sociale		Présence d'une action professionnelle		Total
	Non	Oui	Non	Oui	
Non	32	81	47	66	113
	38,32 %	71,68 %	41,59 %	58,41 %	100 %
Oui	4	16	16	4	20
	20 %	80 %	80 %	20 %	100 %
Total	36	97	63	70	133
	27,07 %	72,93 %	47,37 %	52,63 %	100 %

Les bénéficiaires habitant en QPV ont une probabilité plus élevée que les autres d'avoir des actions sociales (87 % contre 67 %). Ils sont cependant moins concernés par les actions professionnelles : seulement 33 % d'entre eux ont au moins une action professionnelle, contre 62 % des autres bénéficiaires.

Tableau n° 38 : Présence d'une action sociale / professionnelle en fonction du lieu de résidence

QPV	Présence d'une action sociale		Présence d'une action professionnelle		Total
	Non	Oui	Non	Oui	
Non	30	61	35	56	91
	32,97 %	67,03 %	38,46 %	61,54 %	100 %
Oui	5	34	26	13	39
	12,82 %	87,18 %	66,67 %	33,33 %	100 %
Total	35	95	61	69	130
	26,92 %	73,08 %	46,92 %	53,08 %	100 %

Détail des actions sociales

Actions santé : les actions santé concernent principalement les bénéficiaires de 35 ans et plus. Elles touchent davantage les habitants de QPV, les non bénéficiaires de la majoration parent isolé et ceux qui n'ont pas d'enfant à charge.

Actions logement : les actions logement concernent en majorité des femmes (elles représentent 88 % des bénéficiaires ayant une action logement). Les bénéficiaires ayant des enfants à charge, habitant en QPV et bénéficiant de la majoration sont davantage touchés par ce type d'actions que les autres bénéficiaires.

Actions garde : les actions garde concernent davantage les moins de 25 ans et les 35-44 ans que les autres classes d'âge. Plus d'un tiers des femmes ayant un CER ont une action de ce type. Elles constituent 95 % des détenteurs d'actions garde. Les habitants de QPV, les bénéficiaires de la majoration parent isolé et les célibataires sont plus fréquemment concernés par ce type d'actions que les autres bénéficiaires.

Actions sociales autres : les actions sociales autres concernent surtout les femmes, les 35-44 ans, les habitants de QPV et les célibataires.

Détail des actions professionnelles

Actions formation : les actions formation concernent davantage les hommes, les 25-34 ans, les bénéficiaires en couple, n'habitant pas en QPV et non bénéficiaire de la majoration parent isolé.

Actions IAE : les actions IAE concernent surtout les hommes, les bénéficiaires de plus de 25-34 ans, sans enfant à charge, n'habitant pas en QPV et non bénéficiaire de la majoration parent isolé.

Actions professionnelles autres : les actions professionnelles autres concernent surtout les hommes, les 25-34 ans, les bénéficiaires sans enfant à charge, n'habitant pas en QPV et non bénéficiaires de la majoration parent isolé.

5.4 Cohérence entre besoins exprimés et actions inscrites dans les CER

Les actions prévues par le CER sont cohérentes avec les besoins du bénéficiaire dans 29 % des CER. Elles sont en partie cohérentes dans 17 % des CER. Les actions sont incohérentes pour 1 CER et l'information est indisponible dans le reste des CER.

On étudie la correspondance des actions et besoins en mesurant le taux de couverture des besoins mentionnés dans les CER. Un besoin est considéré comme couvert si le CER mentionne au moins une action correspondant au type du besoin. La plupart des besoins sont couverts à 70 % ou plus. Les besoins mobilité et formation sont les moins couverts (respectivement 21 et 39 %).

Tableau n° 39 : Taux de couverture besoins exprimés / actions inscrites dans les CER

	Santé	Logement	Mobilité	Garde	Social autre	Formation	Embauche	Immersion	Professionnel autre
Nombre de besoins (a)	33	30	19	24	24	18	27	3	20
Actions correspondantes (b)	25	16	4	18	13	7	21*	2*	14*
Taux de couverture (b)/(a)	76 %	53 %	21 %	75 %	54 %	39 %	78 %	67 %	70 %

*Action IAE, PEC, autres contrats ou autres actions professionnelles.

Périmètre : seuls sont retenus les CER pour lesquels des besoins étaient exprimés et des actions inscrites.

5.5 Besoins exprimés et actions inscrites dans les CER de deux populations de bénéficiaires

On s'intéresse à la situation de deux groupes d'individus : les femmes célibataires avec enfant(s) à charge et les hommes âgés (50 ans et plus) isolés (célibataires et sans enfant). On compare les caractéristiques des CER de ces groupes avec celles des autres bénéficiaires de l'échantillon.

5.5.1 Femmes célibataires avec enfant(s) (FCE)

Les femmes célibataires ayant au moins un enfant à charge représentent 33 % de l'échantillon (68 individus). Elles sont en moyenne plus jeunes que le reste de l'échantillon : 36,7 ans contre 43 ans. Les FCE constituent la quasi-totalité des bénéficiaires de la majoration parent isolé (seul un individu bénéficie de la majoration et n'est pas une FCE). 35 % des FCE sont bénéficiaires de la majoration parent isolé.

Les FCE ont plus fréquemment un CER que les autres bénéficiaires de l'échantillon : 72 % d'entre elles ont un CER, contre 60 % du reste de l'échantillon. La durée des contrats des FCE est en moyenne un peu plus faible que celle du reste de l'échantillon : 9,8 mois contre 10,4 mois. La présence de besoin est plus fréquente pour les FCE que pour le reste de l'échantillon : 65 % des FCE ont au moins un besoin au CER, contre 57 % du reste. Les FCE ont plus fréquemment des besoins de garde, logement et santé que les autres. Elles ont moins tendance à avoir des besoins professionnels que les autres bénéficiaires de l'échantillon.

Tableau n° 40 : Caractéristiques des CER des femmes célibataires avec enfant(s) à charge

Femmes célibataires avec enfant(s) à charge	Présence besoin	Présence besoin garde	Présence besoin mobilité	Présence besoin logement	Présence besoin santé	Présence besoin social autre	Présence besoin formation	Présence besoin immersion	Présence besoin embauche	Présence besoin professionnel autre
Non	57,14 %	11,9 %	16,67 %	21,43 %	22,62 %	19,05 %	14,29 %	3,57 %	22,62 %	16,67 %
Oui	65,31 %	28,57 %	10,2 %	24,49 %	28,57 %	16,33 %	12,24 %	0 %	16,33 %	12,24 %

Le nombre d'actions moyen des FCE est comparable à celui du reste de l'échantillon : 2,34 contre 2,35. Cependant, les FCE ont en moyenne moins d'actions professionnelles que les autres, mais plus d'actions sociales.

Tableau n° 41 : Actions inscrites dans les CER des femmes célibataires avec enfant(s) à charge

Femmes célibataires avec enfant(s) à charge	Nombre moyen d'actions	Nombre moyen d'actions sociales	Nombre moyen d'actions professionnelles
Non	2,35	1,2	1
Oui	2,34	1,8	0,47

Les femmes célibataires avec enfant(s) ont plus fréquemment une action sociale que les autres bénéficiaires : 84 % des FCE ont au moins une action sociale, contre 67 % des autres bénéficiaire de l'échantillon. En particulier, les FCE ont plus fréquemment une action garde, une action logement et une action sociale autre. A l'inverse, les FCE ont moins tendance à avoir des actions professionnelles que les autres bénéficiaires : 39 % des FCE ont au moins une action professionnelle, contre 58 % des autres bénéficiaires.

Tableau n° 42 : Actions sociales inscrites dans les CER des femmes célibataires avec enfant(s) à charge

Femmes célibataires avec enfant(s) à charge	Présence action sociale	Présence action santé	Présence action logement	Présence action mobilité	Présence action garde	Présence action sociale autre
Non	66,67 %	40,48 %	14,29 %	7,14 %	11,9 %	29,76 %
Oui	83,67 %	34,69 %	24,49 %	4,08 %	53,06 %	36,73 %

Tableau n° 43 : Actions professionnelles inscrites dans les CER des femmes célibataires avec enfant(s) à charge

Femmes célibataires avec enfant(s) à charge	Présence action professionnelle	Présence action formation	Présence action IAE	Présence action PEC	Présence action autres contrats	Présence action professionnelle autre
Non	58,33 %	17,86 %	41,67 %	1,19 %	1,19 %	11,9 %
Oui	38,67 %	4,08 %	28,57 %	0 %	0 %	10,2 %

5.5.2 Hommes âgés et isolés (HAI)

Les hommes de 50 ans et plus, célibataires et sans enfant à charge représentent 8,13 % de l'échantillon (17 individus). Leur moyenne d'âge est de 55 ans, contre 40 ans pour le reste de l'échantillon. 47 % des HAI vivent en QPV, contre 26,7 % du reste de l'échantillon. Ils ont davantage tendance à ne pas avoir de CER que le reste de l'échantillon : 47 % des HAI n'ont pas de CER, contre 35 % pour les autres bénéficiaires.

La durée des contrats des HAI est en moyenne un peu plus élevée que celle du reste de l'échantillon : 11,3 mois contre 10,1 mois. La présence de besoin est moins fréquente chez les HAI que pour le reste de l'échantillon : 56 % des HAI ont au moins un besoin, contre 60 % pour le reste des bénéficiaires. Les HAI ont plus fréquemment des besoins professionnels que le reste des bénéficiaires, mais ils ont moins tendance que les autres à avoir des besoins sociaux.

Tableau n° 44 : Besoins exprimés dans les CER des hommes célibataires et sans enfant de 50 ans et plus

Hommes célibataires et sans enfant de 50 ans et plus	Présence besoin	Présence besoin social	Présence besoin professionnel
Non	60,48 %	31,77 %	22,4 %
Oui	55,56 %	23,53 %	29,41 %

Les HAI ont en moyenne moins d'actions que les autres : 1,8 contre 2,4. Ils ont notamment moins d'actions sociales que les autres bénéficiaires en moyenne.

Tableau n° 45 : Actions inscrites dans les CER des hommes célibataires et sans enfant de 50 ans et plus

Hommes célibataires et sans enfant de 50 ans et plus	Nombre moyen d'actions	Nombre moyen d'actions sociales	Nombre moyen d'actions professionnelles
Non	2,26	1,43	0,84
Oui	1,78	0,89	0,89

Les HAI ont tous au moins une action au CER. Ils ont moins fréquemment une action sociale que les autres bénéficiaires : 67 % des HAI ont au moins une action sociale, contre 73 % des autres bénéficiaires. En revanche, les HAI ont davantage tendance à avoir des actions professionnelles que les autres bénéficiaires.

Tableau n° 46 : Présence action sociale / professionnelle dans les CER des hommes célibataires et sans enfant de 50 ans et plus

Hommes célibataires et sans enfant de 50 ans et plus	Présence action sociale	Présence action professionnelle
Non	73,39 %	50 %
Oui	66,67 %	66,67 %

6 RÉALISATION D' ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT

6.1 Entretiens réalisés avec les bénéficiaires de CER

Les réponses du questionnaire ne donnent pas suffisamment d'information sur le nombre d'entretiens du bénéficiaire (seulement une réponse pour les entretiens téléphoniques et quatre réponses pour les entretiens physiques).

Le rappel du risque de suspension concerne la quasi-totalité des bénéficiaires ayant un CER (131 sur 133).

6.2 Taux de réalisation des actions inscrites dans les CER

L'information sur la réalisation ou non des actions prévues au CER est disponible dans 93 % des CER mentionnant au moins une action et en partie disponible dans un CER. Le nombre d'actions réalisées varie de 0 à 2, la plupart des bénéficiaires (82 %) n'ayant réalisé aucune des actions prévues dans leur CER. La date de réalisation est disponible dans 135 CER.

Tableau n° 47 : Nombre d'actions réalisées

Nombre d'actions réalisées	Nombre de BRSA	Pourcentage
0	93	82,3 %
1	18	15,93 %
2	2	1,77 %
Total	113	100 %

Champ : CER pour lesquels l'information sur la réalisation est disponible et qui mentionnent au moins une action.

Le taux de réalisation des actions est nul pour la plupart des individus. Les individus ayant un taux de réalisation non nuls représentent 17,7 % des bénéficiaires dont on dispose des informations de réalisation des actions (20 individus), et 15 % des bénéficiaires avec CER. La moyenne du taux de réalisation est de 9 %. Seuls 4 individus ont réalisé toutes les actions prévues par leur CER.

Tableau n° 48 : Taux de réalisation des actions

Taux de réalisation des actions	Nombre de BRSA	Pourcentage
0 %	93	82,3 %
25 %	4	3,54 %
33 %	3	2,65 %
50 %	9	7,96 %
100 %	4	3,54 %
Total	113	100 %

Les actions réalisées sont surtout des actions professionnelles (en particulier des actions IAE). Aucune actions logement ou garde n'a été réalisée dans l'échantillon.

Tableau n° 49 : Taux de réalisation selon le type d'action

Types d'action	Nombre d'actions prévues au CER*	Nombre d'actions réalisées	Taux de réalisation
Actions sociales	171	11	6,43 %
Actions santé	56	4	7,14 %
Actions logement	23	0	0 %
Actions mobilité	8	0	0 %
Actions garde	36	3	8,33 %
Actions sociales autres	48	4	8,33 %
Actions professionnelles	106	13	12,26 %
Actions formation	18	1	5,56 %
Action IAE	68	8	11,76 %
Actions PEC	1	1	100 %
Actions autres contrats	2	0	0 %
Actions professionnelles autres	17	3	17,65 %

* CER pour lesquels l'information sur la réalisation est disponible

6.2.1 Taux de réalisation des actions en fonction des caractéristiques des bénéficiaires

On étudie les caractéristiques des bénéficiaires de l'échantillon ayant réalisé une ou plusieurs actions (taux de réalisation strictement positif) par rapport à ceux qui n'ont réalisé aucune action (taux de réalisation nul).

Il y a peu de différence entre les hommes et les femmes. En moyenne, les hommes ont un taux de réalisation de 11 %, contre 8 % pour les femmes.

Tableau n° 50 : Taux de réalisation des actions en fonction du genre

Genre	Taux de réalisation nul	Taux de réalisation positif	Total
Féminin	64	13	77
	83,12 %	16,88 %	100 %
Masculin	29	7	36
	80,56 %	19,44 %	100 %
Total	93	20	113
	82,3 %	17,7 %	100 %

Les 55 ans et plus sont ceux qui ont la plus forte probabilité d'avoir un taux de réalisation positif, suivi par les 25-34 ans. Les moins de 25 ans et les 35-44 ans ont une faible probabilité d'avoir réalisé des actions prévues au CER. Le taux de réalisation moyen atteint 20 % chez les 55 ans et plus, contre 11 % chez les 25-34 ans, et 3 % chez les 35-44 ans.

Tableau n° 51 : Taux de réalisation des actions en fonction de l'âge

Classe d'âge	Taux de réalisation nul	Taux de réalisation positif	Total
-25 ans	11	1	12
	91,67 %	8,33 %	100 %
25-34 ans	22	6	28
	78,57 %	21,43 %	100 %
35-44 ans	24	2	26
	92,31 %	7,69 %	100 %
45-54 ans	23	5	28
	82,14 %	17,86 %	100 %
55 ans et +	13	6	19
	68,42 %	31,58 %	100 %
Total	93	20	113
	82,3 %	17,7 %	100 %

Les célibataires ont une probabilité plus forte d'avoir réalisé des actions que les autres bénéficiaires. En moyenne, ils ont un taux de réalisation de 11 %, contre 4 % pour les bénéficiaires en couple.

Tableau n° 52 : Taux de réalisation des actions en fonction de la situation familiale

Situation familiale	Taux de réalisation nul	Taux de réalisation positif	Total
Couple	26	3	29
	89,66 %	10,34 %	100 %
Célibataire	67	17	84
	79,76 %	20,24 %	100 %
Total	93	20	113
	82,3 %	17,7 %	100 %

Les bénéficiaires ayant au moins trois enfants à charge ont moins tendance à avoir réalisé des actions que les autres. Le taux moyen de réalisation s'élève à 14 % pour les bénéficiaires sans enfant à charge, contre 8 % pour ceux qui ont un enfant à charge et seulement 2 % pour ceux qui ont trois enfants ou plus.

Tableau n° 53 : Taux de réalisation des actions en fonction du nombre d'enfant(s) à charge

Nombre d'enfant(s) à charge	Taux de réalisation nul	Taux de réalisation positif	Total
Aucun	35	10	45
	77,78 %	22,22 %	100 %
1	25	6	31
	80,65 %	19,35 %	100 %
2	11	3	14
	78,57 %	21,43 %	100 %
3 ou plus	22	1	23
	95,65 %	4,35 %	100 %
Total	93	20	113
	82,3 %	17,7 %	100 %

Les bénéficiaires de la majoration parent isolé ont une faible probabilité d'avoir réalisé des actions.

Tableau n° 54 : Taux de réalisation des actions en fonction de la majoration parent isolé

Majoration parent isolé	Taux de réalisation nul	Taux de réalisation positif	Total
Non	76	19	95
	80 %	20 %	100 %
Oui	17	1	18
	94,44 %	5,56 %	100 %
Total	93	20	113
	82,3 %	17,7 %	100 %

IL y a peu de différence entre les habitants de QPV et les autres bénéficiaires. Les habitants de QPV ont une probabilité un peu plus élevée d'avoir réalisé au moins une action prévue au CER que les autres bénéficiaires. Les habitants de QPV ont un taux de réalisation moyen de 12 %, contre 9 % pour les autres bénéficiaires.

Tableau n° 55 : Taux de réalisation des actions en fonction du lieu de résidence

QPV	Taux de réalisation nul	Taux de réalisation positif	Total
Non	65	13	78
	83,33 %	16,67 %	100 %
Oui	26	7	33
	78,79 %	21,21 %	100 %
Total	91	20	111
	81,98 %	18,02 %	100 %

6.2.2 Taux de réalisation en fonction des caractéristiques du CER

On étudie les caractéristiques des CER dont certaines actions ont été réalisées.

La probabilité d'avoir un taux de réalisation positif est la même pour les premiers contrats et les renouvellements. En moyenne, le taux de réalisation des renouvellements est de 9 %, contre 14 % pour les premiers contrats.

Tableau n° 56 : Taux de réalisation des actions en fonction de la nature du contrat

Nature du contrat	Taux de réalisation nul	Taux de réalisation positif	Total
Premier contrat	9	2	11
	81,82 %	18,18 %	100 %
Renouvellement	81	17	98
	82,65 %	17,35 %	100 %
Total	90	19	109
	82,57 %	17,43 %	100 %

La probabilité d'avoir un taux de réalisation positif est plus importante pour les contrats courts (6 mois ou moins) que les contrats longs : près d'un tiers des contrats courts mentionne au moins une action réalisée, contre 12 % des contrats longs. Le taux moyen de réalisation est de 16 % pour les contrats courts et de 6 % pour les contrats longs.

Tableau n° 57 : Taux de réalisation des actions en fonction de la durée du contrat

Durée du contrat	Taux de réalisation nul	Taux de réalisation positif	Total
Contrat court	25	11	36
	69,44 %	30,56 %	100 %
Contrat long	67	9	76
	88,16 %	11,84 %	100 %
Total	92	20	112
	82,14 %	17,86 %	100 %

Les détenteurs d'un CER en cours de validité ont moins fréquemment un taux de réalisation positif que ceux dont le CER a une date d'échéance dépassée.

Tableau n° 58 : Taux de réalisation des actions en fonction de la date d'échéance du contrat

Etat du contrat	Taux de réalisation nul	Taux de réalisation positif	Total
CER en cours de validité	53	4	57
	92,98 %	7,02 %	100 %
CER ayant une date d'échéance dépassée	39	16	55
	70,91 %	29,09 %	100 %
Total	92	20	112
	82,14 %	17,86 %	100 %

Les CER mentionnant plusieurs actions sont ceux pour lesquels la probabilité d'avoir un taux de réalisation positif est la plus élevée. Le taux de réalisation moyen est de 15 % pour les contrats mentionnant deux actions, 8 % pour les contrats mentionnant une action et 4 % pour ceux qui mentionnent trois actions ou plus.

Tableau n° 59 : Taux de réalisation en fonction du nombre d'actions inscrites au contrat

Nombre d'actions	Taux de réalisation nul	Taux de réalisation positif	Total
Une action	21	2	23
	91,3 %	8,7 %	100 %
Deux actions	31	11	42
	73,81 %	26,19 %	100 %
Trois actions ou plus	41	7	48
	85,42 %	14,58 %	100 %
Total	93	20	113
	82,3 %	17,7 %	100 %

ANNEXES

Annexe n° 1. Eléments de méthodologie	39
Annexe n° 2. Liste des abréviations	41
Annexe n° 3. Caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires du RSA de l'échantillon.....	42

Annexe n° 1. Eléments de méthodologie

Afin de réaliser une analyse normalisée de contrats d'engagements réciproques dans les neuf départements de l'évaluation, la caisse nationale d'allocations familiales a tiré aléatoirement un échantillon de 500 allocataires du RSA par département (auxquels s'ajoutent les éventuels conjoints de ces allocataires), présents dans sa base de données nationale au premier juin 2020. Les Mutualité Sociale Agricole Auvergne et Grand Sud ont également été sollicitées pour un tirage aléatoire de 100 individus dans les départements de l'Allier et de l'Aude.

Le périmètre comprend :

- les adultes bénéficiaires du RSA (l'allocataire et, s'il est en couple, son conjoint),
- les bénéficiaires du RSA ayant un droit réel. Sont donc exclus les individus ayant un droit incertain (dossier incomplet par exemple) ainsi que les individus sans droit au moment du tirage (ressources au-dessus du seuil du RSA),
- les bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs, c'est-à-dire ceux dont le revenu net mensuel d'activité est inférieur à 500 €. Ils ont alors l'obligation de suivre un accompagnement destiné à les aider dans leurs démarches d'insertion.

Les variables communiquées pour chaque individu sont les suivantes :

- le nom et le prénom,
- l'adresse,
- le genre,
- la date de naissance,
- la situation familiale et le nombre d'enfant(s) à charge tels que définis pour le calcul des droits au RSA,
- le versement de la majoration parent isolé,
- la nationalité. Elle s'entend comme une zone (France, UE et Hors UE) et non comme un pays et le niveau de formation n'est pas connu des CAF (il doit être disponible auprès des CD dans le recueil des données socio-professionnelles).
- la date d'entrée au RSA. Elle correspond à la date d'ouverture des droits la plus récente.

A partir de cette première liste, les services départementaux ont communiqué à la Cour la nature et le nom de l'organisme qui assure l'accompagnement de ces personnes.

Un second échantillon de 250 personnes parmi les 500 a ensuite été réalisé sur la base de ces organismes d'accompagnement. Ont été exclues de l'échantillon les personnes accompagnées par Pôle emploi (les documents y valant contrat d'insertion, les « projets personnalisés d'accès à l'emploi » (PPAE), étant d'un format trop peu comparable avec ceux des autres organismes, les « CER »). Puis, le tirage a été réalisé proportionnellement à la représentation des catégories d'organismes hors Pôle emploi (CCAS, CAF...) de la première liste.

Sur cette base, les contrats d'engagements réciproques, lorsqu'ils existaient, ainsi que, quand cela a été possible, l'ensemble du dossier d'accompagnement des personnes figurant sur cette liste ont été recueillis afin de prendre la mesure de l'accompagnement effectivement proposé et réalisé dans les neuf départements.

Une grille d'analyse des CER commune aux neufs territoires a été créée à partir d'une interface en ligne sous Sphinx, permettant de constituer directement une base de données à partir des informations recueillies dans les documents individuels : existence d'un CER, nature et contenu du CER, réalisation du CER. Toutefois, elle a été adaptée en fonction de la disponibilité ou non de renseignements.

L'analyse a nécessité le regroupement d'individus et la création de variables :

- Une variable « classe d'âge » a été créée à partir de l'année de naissance des individus. Elle est composée de 5 modalités : « moins de 25 ans », pour les individus nés après 1995, « 25-34 ans », pour les individus nés entre 1986 et 1995 inclus, « 35-44 ans » pour les individus nés entre 1976 et 1985, « 45-54 ans » pour les individus nés entre 1966 et 1975 et « 55 ans et plus » pour les individus nés avant 1966.
- La variable « nombre d'enfant(s) à charge » est regroupée en quatre catégories : « pas d'enfant à charge », « un enfant à charge », « deux enfants à charge » et « trois enfants ou plus à charge ».
- La variable « durée du contrat » est regroupée en deux catégories : « contrat court » si la durée du contrat est de 6 mois ou moins et « contrat long » si la durée du contrat est de plus de 6 mois.

Concernant la variable « niveau de formation », la nomenclature du 21 mars 1969 a été utilisée. Elle comprend six catégories :

- Niveau I ou II : diplômes de l'enseignement supérieur long,
- Niveau III : diplômes de l'enseignement supérieur court,
- Niveau IV : baccalauréat,
- Niveau V : CAP ou BEP,
- Niveau V bis ou VI : enseignement secondaire,
- Niveau VII : enseignement élémentaire.

Annexe n° 2. Liste des abréviations

BRSA bénéficiaire(s) du revenu de solidarité active

CER contrat d'engagements réciproques

FCE..... femmes célibataires avec enfant(s) à charge

HAI..... hommes âgés et isolés

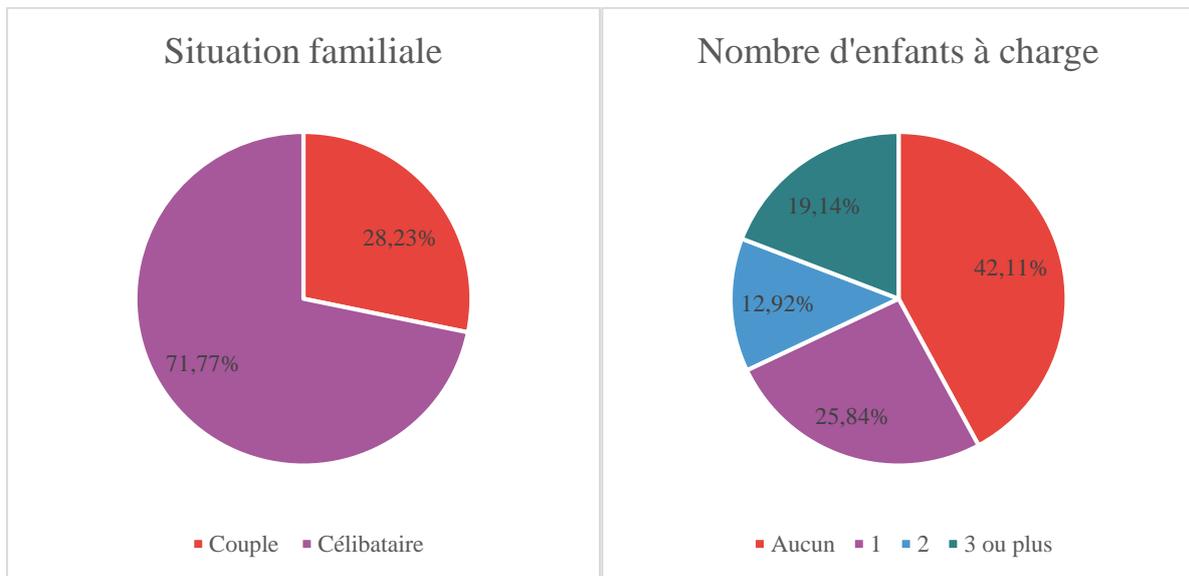
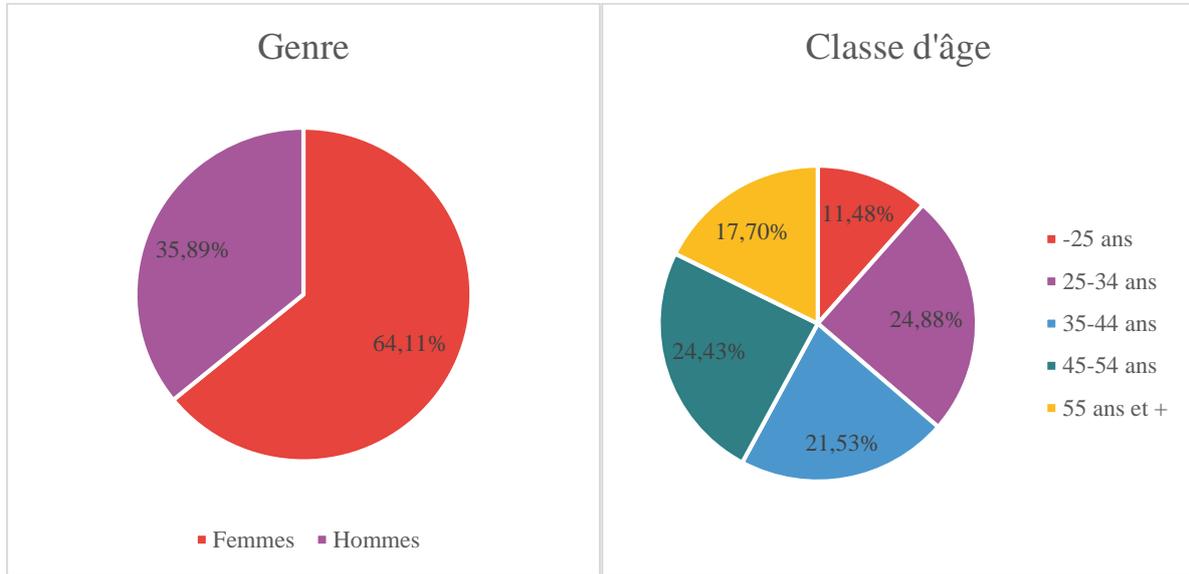
IAE insertion professionnelle par l'activité

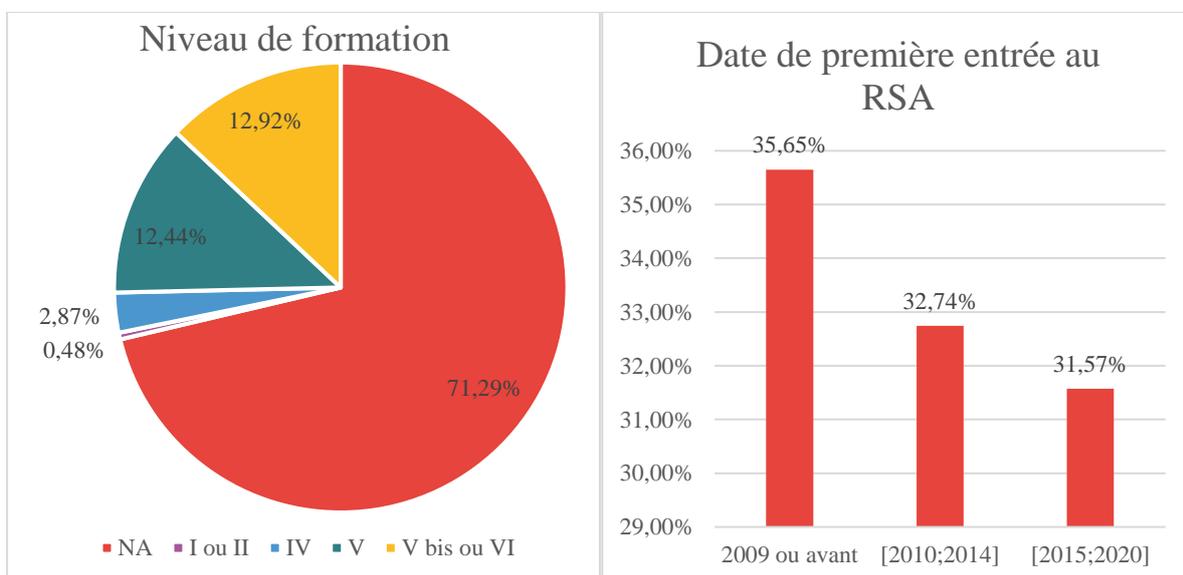
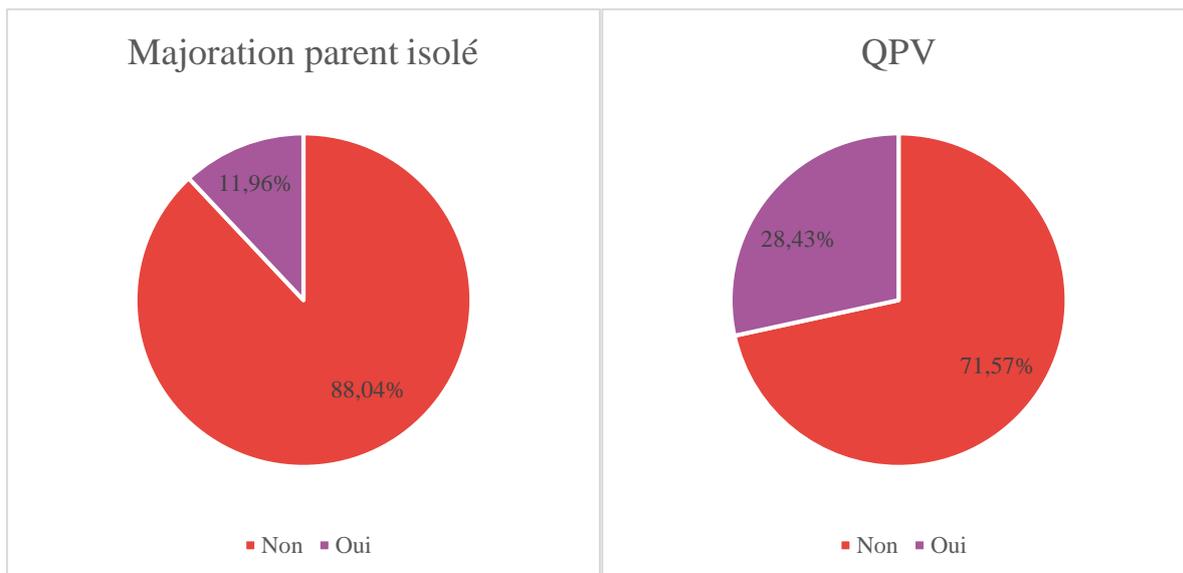
PACS..... pacte civil de solidarité

QPV..... quartier prioritaire de la politique de la ville

RSA. revenu de solidarité active

Annexe n° 3. Caractéristiques sociodémographiques des bénéficiaires du RSA de l'échantillon





Accompagnement des bénéficiaires du RSA par Pôle emploi Pas-de-Calais (62)

1. Les moyens et leur répartition

Tableau n° 1 : Nombre moyen de demandeurs d'emploi par conseiller de Pôle emploi (2019)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Tous
Pas-de-Calais	365	196	99	68	176
France entière	363	211	97	59	194
<i>Écart 62 / France</i>	<i>0%</i>	<i>-7%</i>	<i>3%</i>	<i>16%</i>	<i>-9%</i>

Source : Pôle emploi

Tableau n° 2 : Nombre moyen de demandeurs d'emploi par conseiller de Pôle emploi (2020)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Tous
Pas-de-Calais	327	173	90	73	157
France entière	373	199	91	59	185
<i>Écart 62 / France</i>	<i>-12%</i>	<i>-13%</i>	<i>-2%</i>	<i>24%</i>	<i>-15%</i>

Source : Pôle emploi

Tableau n° 3 : Répartition des portefeuilles entre modalités d'accompagnement (2019)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Tous
Pas-de-Calais	11%	52%	31%	6%	100%
France entière	17%	47%	32%	4%	100%
<i>Écart 62 / France</i>	<i>-6 pt</i>	<i>+5 pt</i>	<i>-2 pt</i>	<i>+3 pt</i>	

Source : Pôle emploi

2. L'affectation dans les types d'accompagnement

Tableau n° 4 : Répartition des BRSA du Pas-de-Calais entre types d'accompagnement de Pôle emploi (2019)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Autres	Tous
BRSA 62	1 347	14 824	4 867	2 623	1 708	25 369
<i>soit</i>	5%	58%	19%	10%	7%	100%
<i>BRSA France</i>	14%	54%	23%	4%	5%	100%
Tous DE 62	31 178	81 587	24 307	3 466	9 480	150 018
<i>soit</i>	21%	54%	16%	2%	6%	100%
<i>Tous DE France</i>	29%	48%	15%	1%	7%	100%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Pas-de-Calais, DEFMA à E, décembre 2019

Tableau n° 5 : Répartition des BRSA du Pas-de-Calais entre types d'accompagnement de Pôle emploi (2020)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Autres	Tous
BRSA 62	1 236	15 348	4 710	2 994	1 823	26 111
<i>soit</i>	5%	59%	18%	11%	7%	100%
<i>BRSA France</i>	13%	56%	22%	4%	5%	100%
Tous DE 62	27 639	85 205	24 105	3 915	9 648	150 512
<i>soit</i>	18%	57%	16%	3%	6%	100%
<i>Tous DE France</i>	28%	50%	15%	1%	6%	100%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Pas-de-Calais, DEFMA à E, décembre 2020

Tableau n° 6 : Répartition des BRSA du Pas-de-Calais entre types d'accompagnement de Pôle emploi (2019)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Autres	Tous
BRSA et chômage > 24 mois	402	4 634	1 399	782	445	7 662
	5%	60%	18%	10%	6%	100%
BRSA et formation BEPC ou inférieur	170	2 716	826	458	336	4 506
	4%	60%	18%	10%	7%	100%
BRSA cumulant chômage > 24 mois et formation < BEPC	59	874	219	138	2	1 292
	5%	68%	17%	11%	0%	100%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Pas-de-Calais, DEFMA à E, décembre 2019

**Tableau n° 7 : Niveaux de formation des BRSA en accompagnement « renforcé »
et en accompagnement « global » (2019)**

	I et II	III	IV	V	Vbis	VI	Total
Renforcé	4%	7%	20%	52%	7%	10%	100%
Global	3%	6%	19%	54%	8%	9%	100%

Source : Pôle emploi.

Précisions méthodologiques : Pas-de-Calais, DEFM A à E, décembre 2019

Tableau n° 8 : Axe de travail principal selon les types d'accompagnement (février 2020)

	Suivi		Guidé		Renforcé		Global		Tous	
	Non RSA	RSA	Non RSA	RSA	Non RSA	RSA	Non RSA	RSA	Non RSA	RSA
Retour direct à l'emploi	64%	51%	16%	8%	9%	6%	6%	5%	32%	10%
Techniques de recherche d'emploi	15%	17%	19%	17%	24%	22%	16%	15%	15%	18%
Stratégie de recherche d'emploi	10%	15%	17%	18%	24%	22%	21%	20%	14%	19%
Adaptation au marché du travail	4%	5%	12%	12%	8%	9%	5%	7%	7%	10%
Élaboration du projet professionnel	5%	6%	26%	21%	23%	20%	11%	16%	21%	19%
Levée des freins périphériques	2%	5%	10%	23%	11%	22%	40%	37%	9%	23%
À approfondir ou non renseigné	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Pas-de-Calais, DEFM ABC, février 2020

3. Le contenu de l'accompagnement

Tableau n° 9 : Nombre annuel moyen d'actions d'accompagnement par demandeur d'emploi dans le Pas-de-Calais (2019)

		Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Tous
Entretiens et contacts	BRSA	3,1	3,8	6,0	13,1	5,1
	Tous DE	3,5	4,3	7,1	13,0	5,0
	<i>Écart BRSA / tous DE</i>	<i>-13%</i>	<i>-11%</i>	<i>-16%</i>	<i>1%</i>	<i>2%</i>
Prestations proposées	BRSA	1,1	1,2	1,5	2,4	1,4
	Tous DE	0,9	1,2	1,3	2,3	1,2
	<i>Écart BRSA / tous DE</i>	<i>32%</i>	<i>2%</i>	<i>13%</i>	<i>5%</i>	<i>15%</i>
Prestations réalisées	BRSA	0,4	0,4	0,5	1,0	0,5
	Tous DE	0,3	0,4	0,5	1,0	0,4
	<i>Écart BRSA / tous DE</i>	<i>41%</i>	<i>13%</i>	<i>17%</i>	<i>5%</i>	<i>26%</i>
Mises en contact	BRSA	2,1	1,4	1,6	2,1	1,6
	Tous DE	1,7	1,4	1,6	2,1	1,5
	<i>Écart BRSA / tous DE</i>	<i>29%</i>	<i>-4%</i>	<i>2%</i>	<i>-1%</i>	<i>1%</i>

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques :

Entretiens et contacts : ensemble des entretiens physiques, téléphoniques et par courriel

Prestations proposées et réalisées : toutes les prestations et formations : Activ' Emploi - Activ' projet, ateliers, mises en situation en milieu professionnel, entrées en formation, actions d'aide à la réalisation de projet, actions de recherche d'emploi, etc.

Mises en contact : propositions d'offres d'emploi par un conseiller de Pôle emploi, promotions du profil du demandeur d'emploi auprès d'un employeur, mises en relation entre le demandeur d'emploi et un employeur par un conseiller de Pôle emploi

Tableau n° 10 : Nombre annuel moyen d'actions d'accompagnement par BRSA (2019)

		Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Tous
Entretiens et contacts	Pas-de-Calais	3,1	3,8	6,0	13,1	5,1
	France	2,5	3,0	4,6	14,7	3,7
	<i>Écart 62 / France</i>	<i>24%</i>	<i>27%</i>	<i>28%</i>	<i>-11%</i>	<i>36%</i>
Prestations proposées	Pas-de-Calais	1,1	1,2	1,5	2,4	1,4
	France	1,3	1,4	1,9	4,6	1,6
	<i>Écart 62 / France</i>	<i>-14%</i>	<i>-14%</i>	<i>-22%</i>	<i>-47%</i>	<i>-15%</i>
Prestations réalisées	Pas-de-Calais	0,4	0,4	0,5	1,0	0,5
	France	0,4	0,4	0,6	1,5	0,5
	<i>Écart 62 / France</i>	<i>9%</i>	<i>1%</i>	<i>-6%</i>	<i>-32%</i>	<i>3%</i>
Mises en contact	Pas-de-Calais	2,1	1,4	1,6	2,1	1,6
	France	2,5	2,0	2,5	5,4	2,3
	<i>Écart 62 / France</i>	<i>-15%</i>	<i>-31%</i>	<i>-33%</i>	<i>-62%</i>	<i>-33%</i>

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : cf. ci-dessus

Tableau n° 11 : BRSA sans acte d'accompagnement dans les six derniers mois (2019)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Autres	Tous
Sans contact	25%	20%	7%	1%	18%	16%
Sans prestation proposée	89%	74%	58%	43%	91%	69%
Sans prestation réalisée	93%	83%	69%	54%	100%	78%
Sans mise en contact	74%	74%	61%	56%	82%	70%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Pas-de-Calais, cohortes observées sur la période septembre 2019-février 2020

Tableau n° 12 : Nombre de contacts sur une période de six mois (2019)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Autres	Tous
0 contact	25%	20%	7%	1%	18%	16%
1 contact	11%	11%	7%	1%	18%	10%
2 contacts	13%	12%	9%	2%	9%	11%
3 contacts	10%	11%	8%	1%	0%	9%
4 contacts	10%	8%	7%	4%	0%	8%
5 contacts	4%	7%	9%	5%	9%	7%
6 contacts ou plus	27%	29%	53%	86%	45%	39%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Pas-de-Calais, cohortes observées sur la période septembre 2019-février 2020

4. Le suivi dans le temps

Tableau n° 13 : Répartition des BRSA entre types d'accompagnement de Pôle emploi en fonction de l'ancienneté au chômage (2019)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Autres	Total
Moins de 3 mois	5%	58%	20%	8%	9%	100%
De 3 à 5 mois	6%	57%	21%	10%	6%	100%
De 6 à 11 mois	6%	57%	18%	13%	7%	100%
De 12 à 23 mois	5%	57%	19%	12%	6%	100%
De 24 à 35 mois	5%	58%	20%	11%	6%	100%
36 mois et plus	5%	62%	17%	10%	6%	100%
Tous	5%	58%	19%	10%	7%	100%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Pas-de-Calais, DEFMA à E, décembre 2019

Tableau n° 14 : Part des BRSA sans acte d'accompagnement sur six mois, par type d'accompagnement et par tranche d'ancienneté (2019)

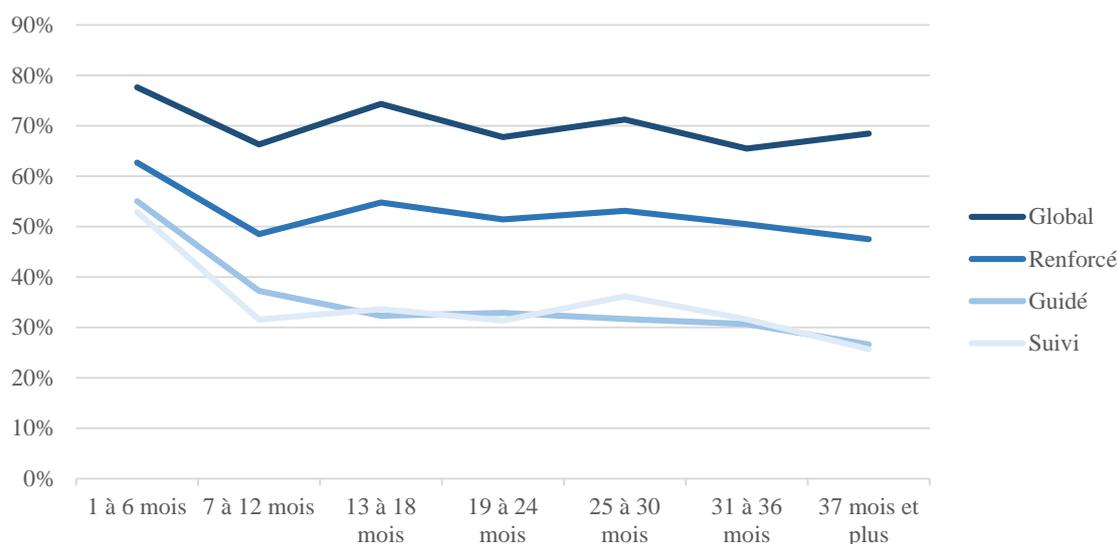
		1 à 6 mois	7 à 12 mois	13 à 18 mois	19 à 24 mois	25 à 30 mois	31 à 36 mois	37 mois et plus	Tous
Suivi	Sans contact	8%	30%	32%	31%	31%	47%	48%	25%
	Sans prestation proposée	86%	88%	91%	85%	84%	100%	95%	89%
	Sans prestation réalisée	91%	93%	98%	90%	88%	100%	96%	93%
	Sans mise en contact	68%	70%	79%	85%	63%	93%	86%	74%
Guidé	Sans contact	8%	27%	26%	27%	31%	26%	33%	20%
	Sans prestation proposée	71%	73%	75%	74%	80%	77%	77%	74%
	Sans prestation réalisée	82%	83%	84%	81%	84%	83%	85%	83%
	Sans mise en contact	72%	75%	73%	74%	76%	73%	78%	74%
Renforcé	Sans contact	4%	11%	11%	9%	7%	9%	11%	7%
	Sans prestation proposée	57%	61%	62%	50%	58%	61%	60%	58%
	Sans prestation réalisée	71%	68%	72%	67%	64%	62%	68%	69%
	Sans mise en contact	61%	58%	64%	54%	60%	65%	65%	61%
Global	Sans contact	1%	2%	0%	0%	0%	7%	2%	1%
	Sans prestation proposée	40%	50%	48%	47%	51%	42%	40%	43%
	Sans prestation réalisée	55%	59%	63%	45%	55%	53%	43%	54%
	Sans mise en contact	58%	54%	66%	55%	51%	53%	50%	56%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Pas-de-Calais, cohortes observées sur la période septembre 2019-février 2020

Lecture : Parmi les BRSA accompagnés en « suivi » et ayant une ancienneté au chômage comprise entre 1 et 6 mois, 12 % n'ont pas eu de contact avec leur conseiller sur une période de 6 mois.

Graphique n° 1 : Fréquence mensuelle des contacts des BRSA avec leur conseiller, en fonction de l'ancienneté au chômage

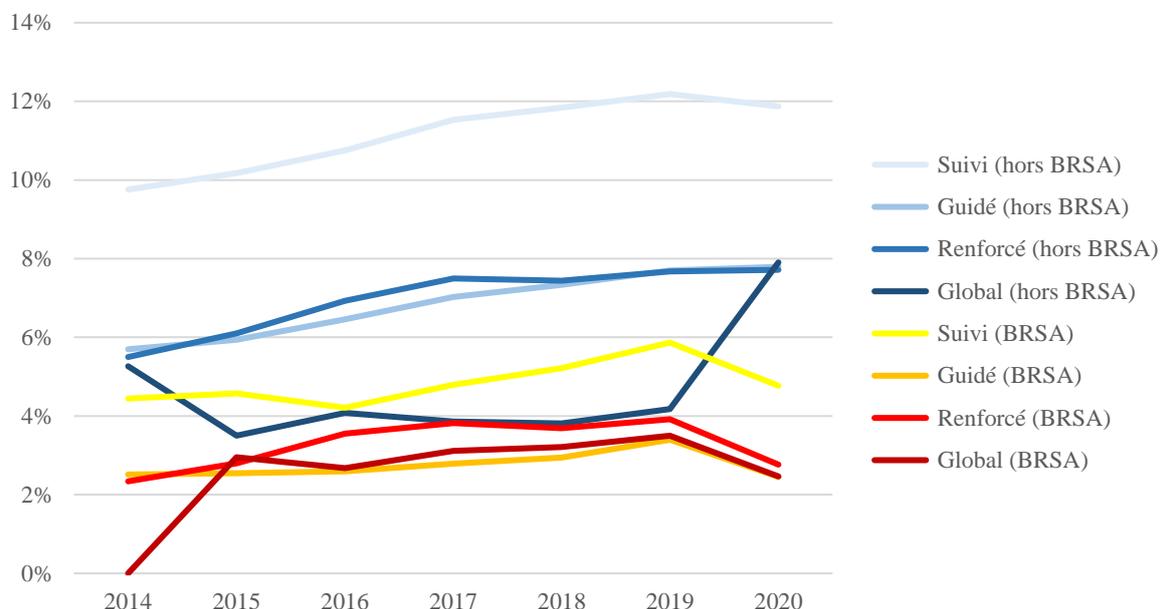


Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Pas-de-Calais, DEFM en portefeuille en février 2020

5. Les résultats

Graphique n° 2 : Taux mensuels moyens d'accès à l'emploi



Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : moyenne sur l'année des taux mensuels de retour à l'emploi. Ces taux mensuels sont calculés chaque mois en faisant le ratio entre le nombre de retours à l'emploi pendant le mois considéré et le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B en fin de mois précédent

Tableau n° 15 : Taux mensuel moyen de retour à l'emploi, selon le type d'accompagnement (2019)

		Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Tous
Pas-de-Calais	BRSA	5,9%	3,4%	3,9%	3,5%	3,7%
	Autres DE	12,2%	7,7%	7,7%	4,2%	8,6%
	Écart	-52%	-56%	-49%	-16%	-57%
France	BRSA	4,5%	3,6%	3,9%	4,2%	3,9%
	Autres DE	10,9%	8,5%	8,1%	5,8%	9,1%
	Écart	-59%	-57%	-52%	-28%	-58%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : ratio du nombre de reprises d'emploi entre octobre de l'année N-1 et septembre de l'année N par le nombre de personnes inscrites en catégorie A et B à la fin du mois qui précède le mois d'accès à l'emploi

Tableau n° 16 : Ancienneté au chômage des personnes accompagnées par Pôle emploi (fin 2019)

	Suivi	Guidé	Renforcé	Global	Autres	Tous
Bénéficiaires du RSA						
Moins de 6 mois	39%	39%	42%	33%	44%	39%
De 6 à 11 mois	15%	15%	14%	19%	15%	15%
De 12 à 23 mois	16%	15%	16%	18%	15%	16%
De 24 à 35 mois	11%	11%	11%	11%	10%	11%
36 mois et plus	19%	21%	18%	19%	16%	20%
Tous	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Tous demandeurs d'emploi						
Moins de 6 mois	29%	37%	43%	31%	53%	37%
De 6 à 11 mois	15%	16%	17%	19%	14%	16%
De 12 à 23 mois	19%	18%	17%	19%	15%	18%
De 24 à 35 mois	13%	11%	10%	11%	8%	11%
36 mois et plus	24%	18%	13%	20%	10%	18%
Tous	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Pôle emploi

Précisions méthodologiques : Pas-de-Calais, DEFMA à E